

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

**DOCUMENT DE PROGRAMMATION ÉCONOMIQUE ET
BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME 2026-2028**

PRÉPARATION DU BUDGET DE L'ÉTAT 2026



SOMMAIRE

SOMMAIRE	I
LISTE DES TABLEAUX	III
LISTE DES ANNEXES	III
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	IV
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : SITUATION ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES	3
I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL	4
II. SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE RECENTE	5
III. PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES 2026-2028	6
CHAPITRE II : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	8
I. SITUATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2024.....	9
<i>I.1. MOBILISATION DES RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT.....</i>	9
<i>I.2. EXECUTION DES CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT</i>	10
II. SITUATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE A FIN MARS 2025.....	12
<i>II.1. LES RESSOURCES BUDGETAIRES.....</i>	12
<i>II.2. DEPENSES BUDGETAIRES</i>	13
<i>II.3. LES SOLDES BUDGETAIRES.....</i>	14
III. LES GRANDES LIGNES DU BUDGET DE L'ETAT 2025 REVISÉ	15
<i>III.1. BUDGET GENERAL</i>	15
<i>III.2. BUDGET DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE.....</i>	16
<i>III.3. ÉQUILIBRE BUDGETAIRE ET FINANCIER DU BUDGET REVISE 2025</i>	16
CHAPITRE III : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES	19
I. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA SND30 ET DÉFIS À RELEVER	20
<i>I.1. ACTIONS ENGAGEES</i>	20
<i>I.2. DEFIS A RELEVER</i>	22
II. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES GLOBALES ET SECTORIELLES.....	23
<i>II.1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES GLOBALES</i>	23
<i>II.2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES SECTORIELLES</i>	23
CHAPITRE IV : PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2026 - 2028	29
I. SITUATION RECENTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE	30
<i>I.1. RECETTES INTERNES NON PETROLIERES.....</i>	31
<i>I.2. DEPENSES</i>	44
<i>I.3. POLITIQUE DE FINANCEMENT</i>	53
II. CADRAGE BUDGETAIRE 2026-2028.....	59
<i>II.1. RAPPELS DES HYPOTHESES MACROECONOMIQUES</i>	59
<i>II.2. PROJECTIONS DES RECETTES BUDGETAIRES</i>	60
<i>II.3. PROJECTIONS DES DEPENSES BUDGETAIRES 2026-2028.....</i>	61

<i>II.4. DEFICIT BUDGETAIRE ET FINANCEMENT</i>	<i>62</i>
<i>II.5. CONTRAINTE ET RISQUES BUDGETAIRES 2026-2028</i>	<i>62</i>
CONCLUSION	64
ANNEXES	A
<i>ANNEXE 2-A : TOFE 2026-2028 (MILLIARDS DE FCFA).....</i>	<i>B</i>
<i>ANNEXE 3-B : TOFE 2026-2028 (% PIB).....</i>	<i>C</i>
<i>ANNEXE 4-A : DETAIL DES PROJETS PIP 2026-2028 A LANCER EN 2025</i>	<i>D</i>
<i>DETAIL DES PROJETS PIP 2026-2028 PROPOSES POUR LANCEMENT A PARTIR DE 2026</i>	<i>E</i>
<i>ANNEXE 5 : DETAIL DES PROJETS PIP 2026-2028 A LANCER EN 2026.....</i>	<i>E</i>
<i>ANNEXE 6 : DETAIL DES PROJETS PIP 2026-2028 A LANCER EN 2027.....</i>	<i>E</i>
<i>ANNEXE 7 : DETAIL DES PROJETS PIP 2026-2028 A LANCER EN 2028.....</i>	<i>F</i>

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Indicateurs de la croissance dans le monde (en %).....	5
Tableau 2 : Ressources du budget de l'Etat pour l'exercice 2024.....	9
Tableau 3 : Exécution globale des dépenses (en milliards)	10
Tableau 4 : Synthèse de l'exécution budgétaire (en milliards)	11
Tableau 5 : Besoin et ressources de financement et de trésorerie.....	11
Tableau 6 : Exécution des ressources budgétaires à fin mars 2025 (En milliards de FCFA, sauf précision contraire)..	12
Tableau 7 : Exécution des dépenses à fin mars 2025 (En milliards de FCFA, sauf précision contraire).....	13
Tableau 8 : Soldes budgétaires (En milliards de FCFA)	14
Tableau 9 : Tableau d'équilibre budgétaire (En milliards de FCFA)	18
Tableau 10 : Trajectoire des finances publiques 2026-2028.....	31
Tableau 11 : Projection des recettes internes non pétrolières sur la période 2026-2028	35
Tableau 12 : Evolution des recettes internes	38
Tableau 13 : Évolution des dépenses fiscales.....	39
Tableau 14 : Projection des recettes douanières sur la période 2026-2028	39
Tableau 15 : Evolution des recettes non fiscales par grandes masses entre 2020-2024	42
Tableau 16 : Projections des grandes masses de recettes non fiscales pour l'exercice 2025 (en milliards de FCFA)....	43
Tableau 17 : Projection des recettes non fiscales sur la période 2026-2028 (En milliards).....	44
Tableau 18 : Mesures nouvelles envisagées dans la Loi de Finances 2026 par administration.....	44
Tableau 19 : Répartition des effectifs de l'administration publique et masse salariales payée par secteur à fin 2024 ...	45
Tableau 20 : Volume des rappels payés entre janvier et décembre 2024 par secteur	46
Tableau 21 : Evolution de la part du BIP dans le budget de l'Etat (en milliards).....	48
Tableau 22 : Evolution des ressources d'investissement transférées aux CTD	49
Tableau 23 : Evolution du taux d'exécution BIP (base ordonnancement).....	49
Tableau 24 : Encours de la dette du secteur public.....	54
Tableau 25 : Indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette publique	55
Tableau 26 : Hypothèses macroéconomiques clés sur la période 2026-2028.....	60
Tableau 27 : Évolutions des recettes et dons entre 2024-2028	61
Tableau 28 : Évolutions des dépenses budgétaires entre 2024-2028.....	62

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Situation de la mobilisation des recettes fiscales de 2010 à 2024.....	32
Graphique 2 : Evolution des recettes douanières de 2010 à 2026 (en milliards de FCFA)	38
Graphique 3 : Évolution des recettes fiscales non fiscales de 2017-2025 (en milliards).....	42

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2-A : TOFE 2026-2028 (milliards de FCFA).....	A
Annexe 3-B : TOFE 2026-2028 (% PIB)	C

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AE	: Autorisation d'Engagement
AFD	: Agence Française de Développement
APE	: Accords de Partenariat Économique
APME	: Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
APU	: Administration Publique
ARV	: Antirétroviraux
BAD	: Banque Africaine de Développement
BIP	: Budget d'Investissement Public
BM	: Banque Mondiale
BUCREP	: Bureau Central des Recensements et des Études de la Population
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement
CAA	: Caisse Autonome d'Amortissement
CAMCIS	: Cameroon Customs Information System
CAMPHIA	: Cameroon Population based HIV Impact Assessment
CAN	: Coupe d'Afrique des Nations
CBMT	: Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CEEAC	: Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEMAC	: Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CHAN	: Championnat d'Afrique des Nations
CNDP	: Comité National de la Dette Publique
COMIFAC	: Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COPPE	: Comptage Physique du Personnel de l'État
CP	: Crédits de Paiement
CSU	: Couverture Santé Universelle
CTD	: Collectivités Territoriales Décentralisées
DGB	: Direction Générale du Budget
DGD	: Direction Générale des Douanes
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGTCFM	: Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
DOB	: Débat d'Orientation Budgétaire
DP	: Division de la Prévision
DPEB-MT	: Document de Programmation Économique et Budgétaire à Moyen Terme
DSCE	: Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DTS	: Droits de Tirages Spéciaux
ECAM	: Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
FCFA	: Franc de la Coopération Financière d'Afrique
FEC	: Facilité Élargie de Crédits
FEICOM	: Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale
FMI	: Fonds Monétaire International
HALCOMI	: Opération Halte au Commerce Illicite
HIMO	: Haute Intensité de Main d'Œuvre

IS	: Impôt sur les Sociétés
LF	: Loi de Finances
MICS	: Multiple Indicators Cluster Survey
MINEDUB	: Ministère de l'Éducation de Base
MINESEC	: Ministère des Enseignements Secondaires
MINFI	: Ministère des Finances
MW	: Mégawatts
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OPEP	: Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OTA	: Obligation du Trésor Assimilable
P2I	: Programme d'Impulsion Initiale
PAJER-U	: Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
PAK	: Port Autonome de KRIBI
PANEJ	: Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes
PAREC	: Programme d'Appui aux Réformes de l'Éducation au Cameroun
PEF	: Programme Économique et Financier
PIAASI	: Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIISAH	: Plan Intégré d'Import-Substitution Agricole et Halieutique
PPA	: Projet de Performance Annuelle
PPP	: Partenariat Public Privé
PSV	: Personne Socialement Vulnérable
PTSJ	: Plan Triennal Spécial Jeunes
RAP	: Rapport Annuel de Performance
RFE-AEP	: Régime Financier de l'État et des Autres Entités Publiques
RIO	: Ressources Internes Ordinaires
RT	: Ressources Transférées
SEND	: Soldes Engagés Non Décaissés
SIGIPES	: Système Informatisé de Gestion Intégrée des Personnels de l'État et de la Solde
SND30	: Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
SNH	: Société Nationale des Hydrocarbures
SONARA	: Société Nationale de Raffinage
TEC	: Tarif Extérieur Commun
TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'État
TSPP	: Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	: Union Européenne
US	: United States
XDR	: Special Drawing Rights ou Droits de Tirages Spéciaux (FMI)

INTRODUCTION

Les lois du 11 juillet 2018 portant respectivement Régime financier de l’État et des autres entités publiques, et Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ont enrichi le processus d’élaboration de la loi de finances d’une étape cruciale qu’est le Débat d’Orientation Budgétaire (DOB). En effet, l’article 11 du régime financier suscité dispose que : (1) « *Chaque année avant le 1^{er} juillet, le Gouvernement transmet au Parlement les documents de cadrage à moyen terme ..., accompagnés d’un rapport sur la situation macroéconomique et d’un rapport sur l’exécution du budget de l’exercice en cours* » ; (2) « Sur la base de ces documents et rapports, le Parlement organise un Débat d’Orientation Budgétaire en séance publique, mais sans vote ».

Le Débat d’Orientation Budgétaire permet au Parlement d’intervenir en amont de la procédure budgétaire pour contribuer et veiller à la définition, par le Gouvernement, d’une politique budgétaire saine et efficace. C’est le lieu pour les parlementaires de s’assurer du réalisme des hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent le projet de budget en préparation et de donner leur avis sur les choix budgétaires du Gouvernement.

De plus, le DOB offre au Légitif l’opportunité de débattre chaque année avec le Gouvernement de la soutenabilité des finances publiques, à travers un meilleur suivi des déficits publics et de l’endettement ; l’enjeu étant de créer des conditions pour l’adoption des lois de finances favorables en permanence à l’équilibre et à la stabilité macro-économique.

Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT), les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), le rapport sur la situation macroéconomique et le rapport sur l’exécution du budget de l’exercice en cours, exigés par la loi portant régime financier de l’État et des autres entités publiques pour la tenue du DOB, sont de nature à permettre au Gouvernement et au Parlement de répondre à cette exigence fondamentale pour la transparence des finances publiques. Toutefois, pour des raisons pratiques, de lisibilité et de cohérence, le Gouvernement a pris l’option de fondre le contenu de ces outils et rapports dans un document unique baptisé « Document de Programmation Économique et Budgétaire à Moyen Terme » en abrégé DPEB. Ce dernier comprend toutes les informations nécessaires pour une meilleure appréciation des options stratégiques et orientations budgétaires retenues pour la conduite de la politique de développement économique et sociale de la nation sur la période 2026-2028 en cohérence avec la Stratégie Nationale de Développement 2030.

Le Document de Programmation Économique et Budgétaire (DPEB) à Moyen Terme 2026-2028 s’inscrit dans le cadre de la tenue de la sixième session du DOB comptant pour l’élaboration de la loi de finances initiale 2026, dont il définit les contours de la politique budgétaire et les projections globales des ressources et des charges.

En 2025, le DOB se tient dans un contexte d’incertitudes liées aux tensions inflationnistes aux niveaux national et sous-régional. Malgré ce contexte difficile, le Gouvernement reste déterminé à relever de nombreux défis, notamment ceux liés à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement à l’horizon 2030 (SND30) et à la poursuite du Programme Économique et Financier (PEF) conclu en 2021 avec le Fonds Monétaire International (FMI) et soutenu par l’ensemble des partenaires techniques et financiers.

Le DPEB soumis à la discussion Parlementaire a été adopté par le Gouvernement en Conseil de Cabinet, conformément aux articles 26 et 28 du décret du 31 mai 2019 fixant le calendrier budgétaire de l'État. Il est structuré autour de quatre (4) chapitres :

- les deux premiers chapitres sont respectivement consacrés à la description du contexte macroéconomique, tant au plan national qu'international et à la présentation de la situation des finances publiques ;
- les chapitres troisième et quatrième, sont des chapitres d'orientation consacrés d'une part, à la formulation des objectifs globaux des politiques publiques déclinées dans les différents secteurs pour le triennat et d'autre part, à la politique budgétaire globale assortie des perspectives budgétaires sur la période 2026-2028.

CHAPITRE I : SITUATION ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES

Ce chapitre présente la situation récente et les perspectives économiques à court terme aux plans international et national.

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

Depuis 2021, l'économie mondiale évolue dans un environnement particulièrement volatil, marqué par une succession de chocs exogènes, notamment la pandémie de Covid-19, le conflit en Ukraine et la guerre au Moyen-Orient, notamment la guerre entre Israël et l'Iran. Ces événements ont profondément perturbé les chaînes de valeur mondiales, exacerbé les tensions sur les prix des matières premières et déstabilisé les équilibres macroéconomiques globaux. Ainsi, après avoir atteint 6,6 % en 2021, le taux de croissance de l'économie mondiale a décéléré pour s'établir à 3,5 % en 2023, traduisant une perte de vigueur progressive de l'activité à l'échelle internationale.

Après une relative stabilisation en 2024, les perspectives pour 2025 s'annoncent moins favorables, sous l'effet conjugué d'une réorientation des politiques économiques, d'une intensification des tensions commerciales et d'un climat d'incertitudes persistantes. Les ajustements monétaires engagés dans les grandes économies avancées pourraient entraîner un resserrement des conditions financières mondiales et des sorties de capitaux, affectant particulièrement les économies émergentes et en développement.

Selon les Perspectives de l'économie mondiale, publiées en avril 2025 par le FMI, la croissance mondiale devrait également ralentir en 2024 et 2025. En effet, le taux de croissance de l'économie mondiale est estimé à 3,3% en 2024 contre 3,5% en 2023, et est projeté à 2,8% en 2025. Cette situation est notamment à mettre en lien avec le renforcement de la fragmentation géoéconomique et les fortes incertitudes qui entourent la politique commerciale américaine ainsi que la poursuite du conflit en Ukraine. Toutefois, il est envisagé un léger redressement en 2026, avec une croissance qui devrait se situer à 3%.

Ce ralentissement de l'activité économique envisagé en 2025 serait également observé dans l'ensemble des grands groupes économiques. Ainsi, dans le groupe des économies avancées, la croissance qui devrait s'établir à 1,8% en 2024, est projetée à 1,4% en 2025. De même, dans le groupe des pays émergents et en développement, le taux de croissance devrait passer de 4,7% en 2023 à 4,3% en 2024 et se situer à 3,7% en 2025. En 2026, les projections tablent sur une croissance de 1,5% dans les économies avancées et de 3,9% chez les pays émergents et en développement.

En Afrique subsaharienne, un regain d'activité avait été entrevu en 2024 avec une croissance estimée à 4% contre 3,6% en 2023, en lien avec la bonne tenue des cours internationaux des matières premières agricoles, et l'amélioration de la demande intérieure. Cependant, en raison de la morosité de l'environnement international, l'activité économique devrait ralentir en 2025, avec une croissance estimée à 3,8%. Cette décélération s'observerait principalement : i) au Nigéria, 3,0% en 2025 contre 3,4% en 2024, ii) en Ethiopie, 6,6% en 2025 contre 8,1% en 2024, et iii) en Angola, 2,4% en 2025 après 4,5% en 2024. La croissance dans ce groupe de pays devrait se poursuivre en 2026 où elle se situerait à 4,2%.

Dans la zone CEMAC, la croissance est projetée à 2,4% en 2025 contre 2,9% en 2024, soit un ralentissement de 0,5 point. En 2026, l'activité devrait connaître un regain de croissance et devrait se situer autour de 3,2%.

S'agissant des prix, après les niveaux historiques observés ces dernières années, les tensions inflationnistes connaissent un net recul. Ainsi, l'inflation mondiale s'est établie à 5,7% en 2024, après avoir affichée 6,7% en 2023 et 8,7% en 2022. Elle est projetée à 4,3% en 2025 et à 3,6% en 2026 en lien avec les effets escomptés de la politique monétaire restrictive mise en place par les banques centrales. Les économies avancées retrouveront leur niveau cible plus rapidement que les pays émergents et en développement. En effet, l'inflation est projetée à l'horizon 2026 à 2,2% dans les économies avancées et à 4,6% dans les pays émergents et en développement. Dans la zone CEMAC, les tensions inflationnistes devraient également reculer et le taux d'inflation devrait passer de 3,9% en 2024 à 3,2% en 2025.

Pour ce qui est des matières premières, leurs cours restent sur une tendance baissière. En ce qui concerne particulièrement les produits énergétiques, les prix du pétrole devraient se situer autour de 66,9 dollars le baril en 2025, soit une baisse de 15,5% par rapport à 2024. Ils sont projetés également à la baisse en 2026, avec le baril à 62,4 dollars. En revanche, les cours du Gaz Naturel Liquéfié (GNL) enregistrent en 2025 une hausse de 14,9% pour s'établir à 12,5 dollars et devraient diminuer de 14,6% en 2026.

Tableau 1: Indicateurs de la croissance dans le monde (en %)

	2021	2022	2023	2024*	2025**	2026**
Économie mondiale	6,6	3,6	3,5	3,3	2,8	3,0
Économies avancées	6,0	2,9	1,7	1,8	1,4	1,5
États-Unis	6,1	2,5	2,9	2,8	1,8	1,7
Zone Euro	6,3	3,5	0,4	0,9	0,8	1,2
Allemagne	3,7	1,4	-0,3	-0,2	0,0	0,9
France	6,8	2,6	1,1	1,1	0,6	1,0
Italie	8,9	4,8	0,7	0,7	0,4	0,8
Espagne	6,7	6,2	2,7	3,2	2,5	1,8
Japon	2,7	0,9	1,5	0,1	0,6	0,6
Royaume-Uni	8,6	4,8	0,4	1,1	1,1	1,4
Économies émergentes et en développement	7,0	4,1	4,7	4,3	3,7	3,9
Chine	8,6	3,1	5,4	5,0	4,0	4,0
Afrique subsaharienne	4,7	4,1	3,6	4,0	3,8	4,2
CEMAC	1,9	3,3	2,2	2,9	2,4	3,2

Source : Perspectives de l'Économie Mondiale et Perspectives Economiques Régionales, Avril 2025 (FMI) (* : estimations, ** : projections)

II. SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE RECENTE

En dépit de la persistance des effets négatifs de la crise russo-ukrainienne et des conflits dans le Proche et Moyen-Orient, l'économie camerounaise reste dynamique. Le taux de croissance économique est évalué à 3,5% en 2024 et projeté à 3,9% en 2025. Ces performances sont attribuables à la bonne tenue des activités dans le secteur non pétrolier qui devrait croître de 4,0% en 2024 et 4,2% en 2025. Par contre, le secteur pétrolier devrait poursuivre sa dynamique baissière, avec la diminution de la production aussi bien du pétrole que du gaz. La croissance dans ce secteur est évaluée à -8,8% en 2024 et estimée à -4,3% en 2025.

Suivant les secteurs d'activité, la croissance s'accélère en 2024 dans le secteur primaire (3,5% après 2,2% en 2023), en lien avec la bonne performance dans le secteur agricole, attribuable, entre autres, à une meilleure disponibilité des intrants contrairement à 2023 où le secteur a connu des difficultés d'approvisionnements. A contrario, la croissance décélère dans la branche « Sylviculture et exploitation forestière », avec la baisse de la demande extérieure en bois grumes et sciés amplifiée par la volonté gouvernementale d'une plus grande transformation de ce produit. Cette dynamique favorable observée dans le primaire devrait se maintenir en 2025, avec une croissance estimée à 4,1%.

Dans le secteur secondaire, la croissance décélère à 1,2% en 2024 après 2,3% en 2023, du fait essentiellement de la contreperformance des hydrocarbures. Toutefois, la croissance dans ce secteur devrait remonter à 2,9% en 2025, en lien avec l'entrée en production de nouvelles unités (industries brassicoles, cimentières, céramiques) et l'extension des unités existantes (industries brassicoles et métallurgiques).

La croissance du secteur tertiaire est estimée à 4,4% en 2024 après 3,9% en 2023. Ce secteur continue de bénéficier du dynamisme des branches « Transports, entrepôts, communications », « Activités financières et d'assurance », « Informations et télécommunications », « commerce et réparation des véhicules ». En 2025, la croissance y est estimée à 4,2%.

Pour ce qui est des prix, l'inflation est estimée à 4,5% en 2024 après 7,4% en 2023. Le ralentissement observé est principalement tiré par celui des prix des produits alimentaires. Concernant les biens échangés, l'indice des prix des exportations augmente de 24,1%, tiré essentiellement par la hausse des prix du cacao. A l'inverse, l'indice des prix des importations baisse de 1,0%, du fait du ralentissement de l'inflation chez les principaux partenaires commerciaux. Pour l'année 2025, le niveau général des prix devrait croître de 3,8%.

S'agissant du secteur extérieur, le déficit du solde du compte courant se réduit pour se situer à 1 038,2 milliards (3,1% du PIB) contre 1221,1 milliards (4,1% du PIB) enregistré en 2023. Cette évolution résulte principalement du rétrécissement du déficit des biens et du déficit des revenus primaires. Par contre, le déficit des services s'aggrave et l'excédent des revenus secondaires diminue. En 2025, le déficit du compte courant devrait se rétrécir et se situer autour de 2,9% du PIB, en lien avec la réduction du déficit des biens. La situation monétaire, quant à elle, se caractérise par une hausse des avoirs extérieurs nets (+9,2%) ainsi que des crédits à l'économie (+17,6%) en 2024. Reflétant cette situation, la masse monétaire (M2) progresserait de 9,8% en 2024. En 2025, la masse monétaire devrait s'accroître de 8,5%, résultant d'une hausse 6,6% des avoirs extérieurs nets et de 13,8% des crédits à l'économie.

III. PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES 2026-2028

Les perspectives macroéconomiques demeurent positives, avec la mise en œuvre de la SND30 qui devrait favoriser la transformation structurelle de l'économie nationale et soutenir la croissance. Cependant, il existe de nombreux risques de dégradation de la performance, notamment ceux liés : (i) aux politiques commerciales protectionnistes ; (ii) à l'affaiblissement de la demande mondiale ; (iii) aux resserrements des conditions de financement et la faiblesse des cours des produits de base ; (iv) à la persistance des problèmes sécuritaires et ; (v) aux chocs liés aux changements climatiques.

La croissance devrait se situer à 4,2% en 2026 et 4,4% en moyenne sur la période 2026-2028. Cette dynamique devrait être soutenue essentiellement par le secteur non pétrolier, dont la progression est prévue à 4,3% en 2026 et 4,5% en moyenne sur la période sous revue. Il est attendu de bonnes performances dans : (i) le secteur agricole, grâce à la mise en œuvre du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH), ainsi que la facilitation de l'accès aux intrants agricoles ; (ii) les industries manufacturières, avec une amélioration progressive de l'offre énergétique ; (iii) les BTP en lien avec la poursuite de la mise en œuvre des grands projets d'investissements ; (iv) le développement industriel avec la mise en œuvre du Programme d'Impulsion Initial (P2I).

Par contre, le secteur pétrolier devrait rester sur une tendance baissière jusqu'en 2027, en lien avec le recul de la production du pétrole et du gaz. Il est envisagé une inversion de tendance, à partir de 2028, où ce secteur devrait connaître l'entrée en production de nouveaux champs pétroliers et gaziers.

Pour ce qui est des prix, l'inflation est prévue à 3,5% en 2026. Elle devrait progressivement ralentir, pour se situer en dessous du seuil communautaire de la CEMAC (3%) à l'horizon 2028. Ce ralentissement repose sur l'hypothèse d'une inflation contenue au niveau mondial et sur les mesures de lutte contre la hausse des prix mises en œuvre par le Gouvernement. Toutefois, les atermoiements déclenchés par les États-Unis qui pèsent sur les échanges commerciaux constituent un risque majeur sur l'évolution des prix.

S'agissant du secteur extérieur, les projections tablent sur une réduction du déficit du compte courant. Ce déficit devrait représenter 2,9% du PIB en 2025 et se situer autour de 2% en moyenne sur la période 2026-2028. Ces projections sont basées, entre autres, sur : (i) l'accélération des politiques d'import substitution et de promotion du made in Cameroon, qui amélioreraient à la fois l'offre et la demande locale dans les filières de l'agriculture, l'élevage, l'agro-industrie, la métallurgie, la transformation de bois et la chimie-pharmacie ; (ii) la poursuite de la diversification et de la promotion des exportations des produits transformés (cacao, bois, café, coton, etc.) ; (iii) l'entrée en production attendue du fer et des carreaux. Ces mutations entraîneraient une réduction considérable des importations.

Concernant le secteur monétaire, il est prévu, sur la période 2026-2028, une hausse moyenne de 2,7% des avoirs extérieurs et de 11,3% des crédits à l'économie. Cela induirait une croissance moyenne de 8% de la masse monétaire.

CHAPITRE II : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Ce chapitre présente la situation résumée de l'exécution du budget de l'Etat au titre de l'exercice 2024. Il décline ensuite les résultats budgétaires pour les trois premiers mois de l'exercice 2025. Il traite enfin de la révision de la loi de finances initiale 2025, dans la perspective d'un collectif budgétaire.

I. SITUATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2024

1.1. Mobilisation des ressources du budget de l'Etat

En 2024, les ressources du budget de l'Etat ont été mobilisées à hauteur de 6 117,1 milliards (dont 20,3 milliards des ressources des CAS), contre une prévision révisée de 7 278,2 milliards, soit un taux d'exécution de 84,0%.

Tableau 2 : Ressources du budget de l'Etat pour l'exercice 2024

RUBRIQUES	L.F.I.	L.F.R.	Réalisations		Variation 2024/2023		Taux d'exécution
	2024	2024	Année 2023	Année 2024			(en %)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(en valeur)	(en %)	(d) / (b)
A- RECETTES BUDGETAIRES (I+II)	5 190,1	5 235,1	4 989,4	5 075,2	85,8	1,7	96,9
I- Recettes internes (1+2)	5 093,3	5 131,3	4 850,1	4 990,4	140,3	2,9	97,3
<i>1-Recettes pétrolières (i+ii)</i>	<i>809,5</i>	<i>801,6</i>	<i>877,0</i>	<i>688,7</i>	<i>-188,3</i>	<i>-21,5</i>	<i>85,9</i>
<i>2- Recettes non pétrolières (2.1+2.2)</i>	<i>4 283,8</i>	<i>4 329,7</i>	<i>3 973,0</i>	<i>4 301,7</i>	<i>328,6</i>	<i>8,3</i>	<i>99,4</i>
2.1- Recettes fiscales (a+b)	3 968,3	3 998,7	3 652,1	3 962,8	310,7	8,5	99,1
a- Recettes des impôts et taxes	2 888,4	2 904,1	2 629,5	2 906,5	277,0	10,5	100,1
b- Recettes douanières	1 079,9	1 094,6	1 022,6	1 056,3	33,7	3,3	96,5
2.2- Recettes non fiscales	315,5	331,0	320,9	338,9	18,0	5,6	102,4
II- Dons	96,8	103,8	139,4	84,8	-54,6	-39,2	81,7
B- EMPRUNTS	1 489,4	1 977,5	1 204,9	1 021,6	-183,2	-15,2	51,7
Ressources du budget général (A)	6 679,5	7 212,6	6 194,3	6 096,8	-97,5	-1,6	84,5
Ressources des CAS (B)	60,6	65,6	46,6	20,3	-26,3	-56,4	30,9
Ressources du budget de l'Etat (A) +(B)	6 740,1	7 278,2	6 240,9	6 117,1	-123,8	-2,0	84,0

Source : MINFI

I.1.1. Ressources du budget général

Les ressources budgétaires comprennent les recettes internes, les emprunts et les dons. Sur une prévision annuelle révisée de 7 212,6 milliards, elles ont été mobilisées à hauteur de 6 096,8 milliards, soit un taux de réalisation de 84,5%. Comparativement à 2023, elles diminuent de 97,5 milliards (-1,6%). Cette évolution s'explique entre autres par la diminution des recettes pétrolières et du volume des emprunts notamment les émissions de titres publics, ceci malgré les effets positifs de la politique d'élargissement de l'assiette fiscale déployée au moyen de plusieurs actions de réformes.

Les ressources de l'Etat comprennent d'une part, 5 075,2 milliards de recettes budgétaires reparties en recettes pétrolières (688,7 milliards) recettes non pétrolières (4 301,7 milliards) et dons (84,8 milliards) et d'autre part, 1 021,6 milliards de ressources de financement (emprunts-projets, emprunts-programmes et emprunts sur les marchés des capitaux).

I.1.2. Ressources des CAS

En 2024, sur des prévisions révisées de 65,6 milliards, les ressources des CAS ont été réalisées à hauteur de 20,3 milliards, soit un taux d'exécution de 30,9%. Ce taux de réalisation s'explique

principalement par la faible mobilisation des ressources inscrites dans le CAS de reconstruction des Régions du Nord Ouest, du Sud Ouest et de l'Extreme Nord.

1.2. Exécution des charges du budget de l'Etat

En 2024, les charges du budget de l'Etat ont été exécutées à hauteur de 6 741,6 milliards (dont 11,3 milliards de dépenses des CAS), contre 7 278,1 milliards des prévisions révisées, soit un taux d'exécution 92,6%.

Tableau 3 : Exécution globale des dépenses (en milliards)

Libellés	LFI 2024	LFR 2024	Réalisation		Variation		Taux d'exécution (%)
			2023	2024	(en valeur)	(en %)	
			(a)	(b)	(c)	(c/b)	
A-Dépenses courantes	3 662,4	3 356,1	3 657,3	3 789,8	132,5	3,6	112,9
I - Dépenses de personnel	1 428,4	1 490,5	1 357,0	1 522,8	165,9	12,2	102,2
II - Biens et services	1 230,6	914,9	1 152,9	1 349,4	196,4	17,0	147,5
dont FINEX	110,6	110,6	151,7	110,9	-40,8	-26,9	100,3
III - Transferts et subventions	1 003,4	950,7	1 147,4	917,7	-229,8	-20,0	96,5
B-Dépenses en capital	1 244,8	1 604,1	1 117,8	1 326,4	208,6	18,7	82,7
I - Dépenses d'investissement sur RI	600,8	863,8	680,1	698,2	18,1	2,7	80,8
II – Participation	30,0	25,0	28,5	78,3	49,8	174,8	313,1
III - Réhabilitation / Restructuration	10,0	8,0	2,4	50,2	47,8	1960,5	627,5
IV - Financement extérieur	604,0	707,3	406,7	499,7	93,0	22,9	70,7
C – Dette publique	1 772,3	2 252,3	1 662,4	1 614,1	-48,3	-2,9	71,7
I - Dette publique intérieure	947,3	1 427,3	890,8	755,6	-135,2	-15,2	52,9
II - Dette publique extérieure	825,0	825,0	771,5	858,5	86,9	11,3	104,1
Dépenses budgétaires (A+B+intérêts)	5 169,1	5 280,3	5 095,2	5 513,3	418,0	8,2	104,4
Charges du budget général (A+B+C)	6 679,5	7 212,5	6 437,4	6 730,3	292,9	4,5	93,3
Charges des CAS (D)	60,6	65,6	38,5	11,3	-27,2	-70,6	17,2
Charges du budget de l'Etat (A+B+C+D)	6 740,1	7 278,1	6 475,9	6 741,6	265,7	4,1	92,6

Source : MINFI/DGB (* ordonnancement)

1.2.1. Charges du budget général

Les charges budgétaires comprennent les dépenses courantes (hors intérêts de la dette), les dépenses en capital ainsi que le service de la dette publique. En 2024, les charges totales ordonnancées s'élèvent à 6 730,3 milliards, soit un taux d'exécution de 93,3%. Par rapport à l'exercice 2023, elles sont en hausse de 265,7 milliards (4,1%) en raison de l'accroissement de 132,5 milliards des dépenses courantes et de 208,6 milliards de dépenses en capitale. Par ailleurs, le service de la dette enregistre une baisse de 48,3 milliards.

1.2.2 Charges des CAS

Les charges des CAS à fin décembre 2024 s'élèvent à 11,3 milliards, soit un taux d'exécution de 17,2% de la prévision annuelle de 65,6 milliards. Par rapport à l'exercice 2023, ces charges enregistrent une baisse de 27,2 milliards.

1.2.3. Soldes budgétaires

En 2024, le solde budgétaire est déficitaire de 478,7 milliards, soit 1,5% du PIB contre 0,6% du PIB en 2023. Par rapport à 2023, le déficit augmente de 297,3 milliards. Le solde primaire quant à lui est déficitaire de 81,3 milliards (0,3% du PIB) après un excédent de 138,8 milliards en 2023. Pour ce qui est du solde primaire non pétrolier, il a enregistré un déficit de 770 milliards en 2024 (2,4% du PIB) contre un déficit de 738,3 milliards en 2023 (-2,5%).

Tableau 4 : Synthèse de l'exécution budgétaire (en milliards)

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
I. BUDGET GENERAL			
<i>RECETTES INTERNES</i>	5 026,0	<i>DEPENSES COURANTES</i>	4 187,3
Recettes fiscales brutes	3 962,8	Intérêts et commissions	397,4
<i>Dont remboursement des crédits TVA</i>	49,2	Dépenses de personnel	1 522,8
<i>Recettes fiscales nettes</i>	3 913,6	Biens et services	1 349,4
Recettes pétrolières	688,7	Transferts courants	917,7
Recettes non fiscales	338,9	<i>DEPENSES EN CAPITAL</i>	1 326,4
<i>Total Recettes internes nettes</i>	4 941,2	Financements extérieur	499,7
<i>DONS</i>	84,8	Ressources propres	698,2
Dons programmes	49,1	Participation/Restructuration	128,5
Dons projets	35,7	<i>AUTRES DEPENSES</i>	0,0
<i>RECETTES EXCEPTIONNELLES</i>	0,0	Prêts nets	0,0
Recettes de privatisations		<i>DEPENSES BUDGET GENERAL</i>	5 513,7
<i>RECETTES NETTES BUDGET GENERAL</i>	5 026,0		
II – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR			
Comptes d'affectation spéciale	20,3	Comptes d'affectation spéciale	11,3
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES NETTES DE L'ETAT	5 046,3	TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT	5 525,0
III – SOLDES			
	Montant	% du PIB	
CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT	-478,7		-1,5%
SOLDE GLOBAL	-478,7		-1,5%
SOLDE PRIMAIRE	-81,3		-0,3%
SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER	-770,0		-2,4%

Source : DGB

I.2.4. Financement

En 2024, le besoin de financement et de trésorerie s'est élevé à 1 070,8 milliards qui se décompose en : (i) 478,7 milliards représentant le déficit budgétaire, (ii) 748,9 milliards d'amortissement de la dette structurée, (iii) 49,2 milliards au titre du remboursement de crédit de TVA, de (iv) 85,9 milliards d'accumulation de reste à payer trésor (y compris dette non structurée CAA) et de (v) 164,0 milliards d'entrées au profit des correspondants du Trésor. L'écart de financement quant à lui s'élève à 43,9 milliards.

Pour couvrir ces besoins, l'État a mobilisé des ressources de financements dont (i) 574,9 milliards de prêts projets, (ii) 317,6 milliards d'émissions de titres publics, (iii) 120,5 milliards d'appuis budgétaires, (iv) 49,2 milliards de financement bancaire et (v) 8,6 milliards de tirages sur DTS.

Tableau 5 : Besoin et ressources de financement et de trésorerie

BESOINS DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE	MONTANT	RESSOURCES DE FINANCEMENTS ET DE TRESORERIE	MONTANT
Déficit budgétaire global	478,7	Prêts projets	574,9
Amortissement de la dette	748,9	Emission des Titres publics	317,6
<i>Dette extérieure</i>	<i>607,3</i>	Appuis Budgétaires	120,5
<i>Dette intérieure (hors correspondants)</i>	<i>141,6</i>	Financement bancaire	49,2
Remboursement des crédits TVA	49,2	<i>Dont compte séquestre TVA</i>	49,2
Dépenses des correspondants	-164,0	Autres emprunts	0,0
Restes à payer Trésor/Dette non structurée CAA	-85,9	DTS	8,6
Ecart de Financement	43,9		
TOTAL	1 070,8	TOTAL	1 070,8

Source : MINFI/MINEPAT

II. SITUATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE A FIN MARS 2025

Cette section présente l'exécution des ressources et des dépenses budgétaires, ainsi que la situation des soldes budgétaires.

II.1. Les ressources budgétaires

A fin mars 2025, les ressources budgétaires totales mobilisées s'élèvent à 1 507,7 milliards, en diminution de 54,4 milliards (-3,5%) par rapport à la même période de 2024. Elles présentent un taux de réalisation de 82,2% par rapport à l'objectif fixé à 1 834,6 milliards sur la période. Cette sous performance est imputable à la fois aux recettes internes et aux emprunts et dons.

Tableau 6 : Exécution des ressources budgétaires à fin mars 2025 (En milliards de FCFA, sauf précision contraire)

RUBRIQUES	L.F. 2025	janv-mars 25		janv-mars 24 Réalisations	Ecart (e)=(c-b)	Taux de Réalisation (c/b) (%)	Variation	
		Prévisions	Réalisations				(c/d)	(abs)
		(a)	(b)				(c)	(%)
A- RECETTES INTERNES	5457,7	1386,3	1186,7	1199,1	-199,6	85,6	-12,4	-1,0
I-Recettes pétrolières	734,8	183,7	151,0	167,4	-32,7	82,2	-16,4	-9,8
1-Redevance SNH	530,5	132,6	98,5	127,4	-34,1	74,3	-28,9	-22,7
2- IS pétrole	204,3	51,1	52,5	40,0	1,4	102,8	12,5	31,3
II- Recettes non pétrolières	4722,9	1202,6	1035,7	1031,7	-166,9	86,1	4,0	0,4
1- Recettes Fiscales	4361,8	1112,3	989,6	974,8	-122,7	89,0	14,8	1,5
a- Recettes des impôts et taxes	3217,8	845,0	724,3	769,1	-120,7	85,7	-44,8	-5,8
dont - IRPP	455,0	109,4	105,7	92,7	-3,7	96,6	13,0	14,0
- TVA	1097,0	220,4	203,5	197,2	-16,9	92,3	6,2	3,2
- IS non pétrole	650,0	295,0	228,5	275,5	-66,4	77,5	-47,0	-17,1
- Droits d'accises	365,0	91,8	88,7	88,1	-3,1	96,6	0,6	0,6
- Droits d'enreg et timbre	261,1	55,6	30,6	48,6	-25,0	55,1	-17,9	-36,9
- TSPP	190,0	47,5	43,6	43,0	-3,9	91,7	0,6	1,3
b- Recettes douanières	1144,0	267,3	265,3	205,7	-2,0	99,3	59,6	29,0
dont - Droit de douane import.	435,6	106,9	94,6	78,0	-12,3	88,5	16,6	21,3
- TVA import.	492,4	119,0	112,6	86,2	-6,4	94,6	26,4	30,6
- Droits d'accises import.	69,0	15,3	16,6	12,7	1,2	108,1	3,9	30,7
- Droits de sortie	86,8	16,6	29,0	18,2	12,4	174,4	10,8	59,6
2- Recettes non fiscales	361,1	90,3	46,1	56,9	-44,2	51,1	-10,8	-19,0
B- EMPRUNTS ET DONS	1793,1	448,3	321,0	363,0	-127,2	71,6	-42,0	-11,6
- Prêts projets	840,0	210,0	38,6	155,0	-171,4	18,4	-116,4	-75,1
- Dons	90,4	22,6	0,2	27,5	-22,4	1,0	-27,3	-99,2
- Appuis budgétaires	165,0	41,3	169,0	0,0	127,8	409,7	169,0	-
- Emission des titres publics nets	380,0	95,0	113,2	50,7	18,2	119,2	62,5	123,5
- Autres emprunts	317,7	79,4	0,0	129,9	-79,4	0,0	-129,9	-100,0
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	7250,8	1834,6	1507,7	1562,1	-326,8	82,2	-54,4	-3,5

Source : MINFI

II.1.1. Recettes internes

Au terme du premier trimestre de l'exercice 2025, les recettes budgétaires internes recouvrées sont de 1 186,7 milliards, en baisse de 12,4 milliards (-1,0%) par rapport à la même période de l'exercice 2024, où elles se situaient à 1 199,1 milliards. Cette baisse s'observe sur les recettes pétrolières. Les recettes non pétrolières quant à elles sont en augmentation de 4,0 milliards. Les recettes internes affichent un taux de réalisation de 85,6% par rapport aux 1 386,3 milliards d'objectif de la période.

Les recettes pétrolières recouvrées se chiffrent à 151,0 milliards à fin mars 2025, enregistrant une chute de 16,4 milliards (-9,8%) par rapport à fin mars 2024, essentiellement du fait de la baisse

en glissement annuel des cours mondiaux du pétrole. Par rapport aux 183,7 milliards de prévision de la période janvier-mars 2025, elles enregistrent un taux de réalisation de 82,2%.

Les recettes non pétrolières passent de 1 031,7 milliards à fin mars 2024 à 1 035,7 milliards à fin mars 2025, soit une augmentation de 4,0 milliards (+0,4%) entre les deux périodes. Par rapport aux 1 202,6 milliards de prévision sur la période, elles présentent un taux de réalisation de 86,1%.

II.1.2. Emprunts et dons

Les emprunts et dons décaissés s'élèvent à 321,0 milliards à fin mars 2025, contre 363,0 milliards un an plutôt, soit une baisse de 42,0 milliards (-11,6%) en glissement annuel. Cette performance s'explique par la faible mobilisation des prêts projets et des dons. Le taux de réalisation des emprunts et dons est de 71,6% par rapport aux 448,3 milliards d'objectif du premier trimestre.

II.1.3. Emission des titres publics

Au cours de la période janvier-mars 2025, le Trésor public a procédé à des émissions nettes des titres publics de 113,2 milliards, en hausse de 62,5 milliards (+123,5%) par rapport à la même période de 2024. Elles résultent des émissions de 271,6 milliards de Bons du Trésor Assimilables (BTA) et 10,6 milliards d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA), ainsi que des remboursements de 150,9 milliards de BTA échus et 18,2 milliards d'OTA. Le taux de réalisation des émissions des titres publics est de 119,2% par rapport aux 95,0 milliards d'objectif de la période.

II.2. *Dépenses budgétaires*

Les dépenses budgétaires totales, base ordonnancements, se chiffrent à 957,5 milliards à fin mars 2025 contre 1 332,7 milliards un an plus tôt, soit une diminution de 375,2 milliards (-28,2%) entre les deux périodes. Cette baisse s'observe tant bien au niveau des dépenses courantes qu'à celui des dépenses d'investissement.

Tableau 7 : Exécution des dépenses à fin mars 2025 (En milliards de FCFA, sauf précision contraire)

RUBRIQUES	L.F. 2025	janv-mars 25		Taux de Réalisation	Variation	
		Réalisations	Réalisations		(c/b)	(c/b)
	(a)	(b)	(c)	(b/a) (%)	(abs)	(%)
DEPENSES						
I-Dépenses courantes	3535,1	520,2	749,0	14,7	-228,8	-30,5
Dépenses de personnel	1586,6	376,0	355,7	23,7	20,3	5,7
Dépenses de Biens & Services	1027,7	73,1	114,1	7,1	-41,0	-36,0
Transferts et pensions	920,8	71,2	279,3	7,7	-208,1	-74,5
II- Dépenses d'investissement	1650,2	118,8	200,2	7,2	-81,4	-40,7
Sur financements extérieurs	758,4	36,0	143,4	4,8	-107,4	-74,9
Sur ressources propres.	876,8	72,5	55,3	8,3	17,2	31,2
Dépenses de restructuration	15,0	10,2	1,5	68,0	8,7	571,1
III- Dépenses diverses à régulariser	0,0	20,2	68,6	-	-48,4	-70,6
IV- Prêts nets (Prêts-Remboursements)	0,0	0,0	0,0	-	0,0	-
V- Service de la dette publique	2065,5	298,3	314,9	14,4	-16,6	-5,3
Dette extérieure	941,0	261,6	267,0	27,8	-5,4	-2,0
Dette intérieure	1124,5	36,7	47,9	3,3	-11,2	-23,3
dont - Amortissement et RAP	207,6	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Remboursement crédits de TVA	84,0	6,9	7,0	8,2	-0,1	-1,1
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	7250,8	957,5	1332,7	13,2	-375,2	-28,2

Source : MINFI

II.2.1. Dépenses courantes hors intérêts

Les dépenses courantes hors intérêts baissent de 228,8 milliards (-30,5%) en rythme annuel pour se situer à 520,2 milliards à fin mars 2025. Par rapport à la loi de finances, le taux d'exécution de ces dépenses est de 14,7%. Par rapport à la prévision totale de l'exercice, les principales composantes enregistrent les taux d'exécution de 23,7% pour les dépenses de personnel ; 7,1% pour les dépenses de biens et services ; et 7,7% pour les dépenses de transferts et pensions.

II.2.2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 118,8 milliards à fin mars 2025 contre 200,2 milliards à fin mars 2024, soit une diminution de 81,4 milliards (-40,7%) entre les deux périodes. Par rapport à la prévision annuelle, le taux d'exécution de ces dépenses est de 7,2%. Les principales rubriques de ces dépenses présentent des taux d'exécution de 4,8% pour les dépenses d'investissement sur financements extérieurs ; 8,3% pour les dépenses d'investissement sur ressources propres ; et 68,0% pour les dépenses de restructuration.

II.2.3. Service de la dette publique

Le service de la dette publique se situe à 298,3 milliards à fin mars 2025 contre 314,9 milliards à fin mars 2024, soit une diminution de 16,6 milliards (-5,3%) entre les deux périodes. Par rapport à la prévision annuelle, son taux d'exécution est de 14,4%. Au niveau des principales rubriques, les taux d'exécution sont de 27,8% pour le service de la dette extérieure et 3,3% pour le service de la dette intérieure.

II.3. Les soldes budgétaires

A fin mars 2025, reflétant les recettes et dons encaissés d'une part, et les dépenses exécutées d'autre part, les soldes budgétaires (nets des remboursements de crédits de TVA) sont de 431,3 milliards pour le solde global, 520,8 milliards pour le solde primaire et 369,9 milliards pour le solde primaire non pétrolier.

Tableau 8 : Soldes budgétaires (En milliards de FCFA)

LIBELLES	L.F 2025	Réal. à fin mars 25	Ecart
	(1)	(2)	(2)-(1)
I- Recettes totales	5457,7	1186,7	-4271,0
1-Recettes pétrolières	734,8	151,0	-583,8
2-Recettes non pétrolières	4722,9	1035,7	-3687,2
II- Dons	90,4	0,2	-90,2
III- Dépenses primaires, Finex & Prêts nets	5185,3	659,2	-4526,1
1- Dépenses courantes hors intérêts	3535,1	520,2	-3014,9
2- Dépenses en capital	1650,2	118,8	-1531,4
3- Dépenses diverses à régulariser	0	20,2	20,2
4- Prêts nets (Prêts-Remboursements)	0	0,0	0,0
IV- Remboursement crédits de TVA	84,0	6,9	-77,1
V- Intérêts de la dette publique	379,1	89,5	-289,6
VI- SOLDE PRIMAIRE (VI = I+II-III-IV)	278,8	520,8	242,0
VII- SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER (VII = VI-Recettes pétrolières)	-456,0	369,9	825,9
VIII- SOLDE GLOBAL (NET) (VIII = I+II-III-IV-V)	-100,3	431,3	531,6

Source : MINFI

III. LES GRANDES LIGNES DU BUDGET DE L'ETAT 2025 REVISÉ

L'ordonnance révise le niveau du budget de l'Etat de 2025 à la hausse à **7 735,9 milliards** dont 7 669,9 milliards pour le budget général et 66,9 milliards pour les Comptes d'Affectation Spéciale, contre 7 317,7 milliards en loi de finances initiale 2025 ; soit une augmentation **418,2 milliards** en valeur absolue et **5,7%** en valeur relative. Cette augmentation est imputable au Budget général, le budget des Comptes d'affectation spéciale restant inchangé.

III.1. Budget Général

Initialement arrêté à 7 250,8 milliards, le budget général de l'Etat révisé augmente de 418,2 milliards, soit 5,8% en valeur relative.

III.1.1. Recettes internes et dons

Les recettes internes et dons révisés sont évalués 5 434,8 milliards contre 5 548,1 milliards dans la loi de finances initiale, en baisse de 113,3 milliards (-2,0%). Elles se décomposent ainsi qu'il suit par grandes catégories :

- **Recettes pétrolières : 641,5 milliards** contre de 734,8 milliards dans le budget initial, soit une baisse de 93,3 milliards (-12,7%). En effet, la redevance SNH a été révisée à la baisse à 495,5 milliards contre 570,2 milliards en loi de finances initiale, compte tenu des dernières évolutions des hypothèses concernant :
 - (i) le cours mondial du baril de pétrole qui baisse à 66,94 dollars contre 72,84 dollars considérée initialement ;
 - (ii) la production pétrolière qui diminue à 19,81 millions de baril contre 20,71 millions de baril dans la loi de finances initiale ;
 - (iii) la production de gaz qui recule à 79,2 milliards de scf, contre 92,0 milliards dans la loi de finances initiale ;
 - (iv) l'augmentation du taux de change du dollar US de 597,69 FCFA dans loi de finances initiale à 609,12 FCFA ;
 - (v) la baisse de l'IS pétrolier à 146,0 milliards contre 147,5 milliards dans la loi de finances initiale ;
- **Recettes des impôts et taxes : 3 205,6 milliards** contre 3 217,8 milliards dans le budget initial ; soit une baisse de 12,2 milliards en valeur absolue et 0,4% en valeur relative.
- **Recettes douanières : 1 136,2 milliards** contre 1 144,0 milliards en loi de finances initiale, soit une diminution de 7,8 milliards (-0,7%) ;
- **Recettes non fiscales : 361,1 milliards** comme dans le budget initial ;
- **Dons : 90,4 milliards** comme dans le budget initial.

III.1.2. Charges du budget général

Les dépenses budgétaires (hors principal de la dette) ont été révisées à la hausse de 82,8 milliards à 5 646,14 milliards contre 5 563,6 milliards dans la loi de finances initiale, soit une variation en valeur relative de 1,5%. La décomposition de ces dépenses se présente comme suit par titres :

- **Dépenses de personnel : 1 566,6 milliards** contre 1 586,6 milliards dans la loi de finances initiale ; soit une diminution de 20 milliards (-1,3%) représentant les économies budgétaires qui seront réalisées sur le poste des rappels sur salaires. ;
- **Dépenses de biens et services : 1 075,3 milliards** contre 1025,3 milliards dans la loi de finances initiale, soit une augmentation de 50 milliards (+4,9%). Cette augmentation prend en compte le paiement par l'Etat de la dette d'ENEKO vis-à-vis de GLOBELEC, les projets du secteur de la santé initialement financés par les fonds de l'USAID, et le renforcement de la provision des reports à hauteur de 5 milliards.
- **Transferts et subventions : 931,8 milliards** contre 920,8 milliards dans le budget initial, soit une augmentation nette de 11,0 milliards (+1,2%). Cette augmentation est justifiée par le relèvement des manques à gagner tarifaires sur le prix de l'électricité pour 20 milliards, la constitution d'une provision de 1 milliard au titre de l'appui aux ADC pour la réhabilitation de l'aéroport de Garoua, et la réalisation des économies budgétaires sur le poste des pensions pour 10 milliards.
- **Dépenses d'investissement sur ressources propres** (y compris les dépenses de réhabilitation et de restructuration) : **945,8 milliards** contre 891,8 milliards dans le budget initial 2025 ; soit une augmentation de 54 milliards (+6,1%). Cette augmentation prend en compte le rachat des actions de la SODECOTON détenues par le Groupe GEOCOTON pour 46 milliards et le renforcement des ressources allouées à la réhabilitation des voiries urbaines à hauteur de 33 milliards.
- **Dépenses d'investissement sur financement extérieur : 693,4 milliards** contre 758,4 milliards dans le budget initial 2025 ; soit une baisse de 65 milliards pour tenir compte des capacités d'absorption des FINEX au regard des performances antérieures et de l'exécution à mi-parcours.
- **Intérêt de la dette : 431,0 milliards, contre 378,2 milliards** dans la loi de finances initiale 2025, soit une augmentation nette de 52,8 milliards justifiée par les commissions et décotes liées à la levée des fonds sur le marché domestique et à l'international qui se chiffre à 100 milliards. Ce montant a été compensé par le report de certaines échéances du service de la dette intérieure. Ce qui a conduit à la réduction des intérêts pour un montant de 34,5 milliards.

III.2. Budget des Comptes d'Affectation Spéciale

Le budget des CAS est resté inchangé dans le projet d'ordonnance à **66,9 milliards**, avec notamment 36,4 milliards au titre du Fonds spécial pour le financement de la reconstruction et le développement des régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

III.3. Équilibre budgétaire et financier du budget révisé 2025

III.3.1. Besoins de financement et de trésorerie

Le déficit budgétaire global qui résulte de la révision des recettes et des dépenses de l'Etat en 2025 se chiffre à **303,9 milliards** dont 295,6 milliards au titre du budget général, contre **107,8 milliards** dans la loi de finances initiale ; soit une augmentation en valeur absolue de **196,1 milliards**.

Outre le besoin de financement provenant du déficit budgétaire, les autres besoins auxquels l'Etat devra faire face se présentent comme suit :

- **Amortissement de la dette (structurée) : 1 569,1 milliards** contre 1 357,7 milliards dans la loi de finances initiale 2025, soit une augmentation de 211,3 milliards justifiée notamment par le relèvement du poste des remboursements des OTA/ECMR pour 104 milliards, la constitution d'une provision de 104,3 milliards pour la réduction de l'encours des BTA, et la programmation du paiement des arriérés sur la dette intérieure de 50 milliards ;
- **Remboursement des crédits de TVA : 84 milliards** comme en loi de finances initiale 2025 ;
- **Arriérés y compris dette non structurée CAA : 349,5 milliards** contre **207,5 milliards** en loi de finances initiale 2025, soit une augmentation 142 milliards destinée au renforcement de la provision affectée à l'apurement des restes à payer de l'Etat accumulés à fin 2024 ;
- **Sorties nettes de fonds des correspondants :20,0 milliards** comme en loi de finances initiale ;

Au total, les besoins de financement de l'Etat en 2025 ont été révisés à la hausse à **2 326,5 milliards** contre **1 795,0 milliards** en loi de finances initiale ; soit une augmentation de 531,5 milliards de ces besoins.

III.3.2. Ressources de financement et de trésorerie

Pour combler ses besoins de financement l'Etat entend mobiliser les instruments ci-après :

- **Prêts projets : 775,0 milliards** contre 840,0 milliards en loi de finances initiale ; soit une baisse 65 milliards correspondant à la réduction des dépenses d'investissement sur ressources extérieures ;
- **Appuis budgétaires du PEF : 214 milliards** contre 165,0 milliards en loi de finances initiale 2025, soit une augmentation de 49,0 milliards liée au glissement des appuis budgétaires du FMI (45 milliards) et la revalorisation de celui de la Banque Mondiale (4 milliards).
- **Financement exceptionnel des bailleurs : 217,4 milliards** contre 189,4 milliards dans la loi de finances initiale 2025, en augmentation de 28 milliards, correspondant au report de la deuxième moitié du décaissement du FMI dans le cadre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD).
- **Emission des titres publics : 350 milliards** contre 380 milliards dans loi de finances initiale ; soit une baisse de 30 milliards du fait des conditions financières défavorables sur le marché domestique ;
- **Financement bancaire : 440,1 milliards** contre 220,6 milliards en loi de finances initiale 2025, soit une augmentation de 219,5 milliards justifiée par la programmation d'un prêt direct de 250 milliards auprès des banques locales, avec une garantie d'AFREXIMBANK
- **Emprunt extérieur : 330 milliards.** Cet emprunt est un nouveau financement qui n'était pas prévu dans la LF 2025.

Tableau 9 : Tableau d'équilibre budgétaire (En milliards de FCFA)

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
I. BUDGET GENERAL			
RECETTES INTERNES	5 434,8	DEPENSES COURANTES (Titre 2,3, 4 et 6)	4 007,2
Recettes fiscales brutes	4 341,8	Intérêts et commissions bruts	431,0
Dont remboursement des crédits TVA	84,0	Allègement intérêts dette extérieure	0,0
Recettes fiscales nettes	4 257,8	Dépenses de personnel	1 566,6
Recettes pétrolières	641,5	Biens et services	1 077,7
Recettes non fiscales	361,1	Dont Etudes et maîtrise d'œuvre lié à l'investissement	17,9
Total Recettes internes nettes	5 260,4	Transferts courants	931,8
DONS	90,4	Dont transferts en capital au CTD et EP	196,0
Dons programmes	49,8	Dont subventions versées aux CAS	15,0
Dons projets	40,6	DEPENSES EN CAPITAL (Titre 5)	1 639,2
RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,0	Financements extérieur	693,4
Recettes de privatisations		Ressources propres	930,8
<i>Prélèvements sur les recettes au profit du Fonds spécial de solidarité national pour la lutte contre le Coronavirus</i>	0,0	Participation/Restructuration	15,0
RECETTES NETTES BUDGET GENERAL	5 350,8	AUTRES DEPENSES	0,0
		Prêts nets	0,0
		DEPENSES BUDGET GENERAL	5 646,4
II – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR			
Comptes d'affectation spéciale	58,6	Comptes d'affectation spéciale	66,9
Dont Fonds Spécial reconstruction Extrême- Nord, Nord- Ouest et Sud- Ouest	28,1	Dont Fonds Spécial reconstruction Extrême- Nord, Nord- Ouest et Sud- Ouest	36,4
Dont subventions de l'Etat	15,0	Autres Comptes d'Affectation Spéciale	30,5
Fonds de concours JAPON	2,0	TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT	5 698,3
Autres Comptes d'Affectation Spéciale	30,5		
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES NETTES DE L'ETAT	5 394,4		
III - SOLDES			
	Montant	% du PIB	
CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT	-303,9	-0,9	
SOLDE GLOBAL	-303,9	-0,9	
SOLDE DE REFERENCE DE LA CEMAC	-147,6	-0,4	

Source : DGB

CHAPITRE III : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES

Ce chapitre expose les enjeux et les priorités qui devront orienter l'action du Gouvernement pour le triennat 2026-2028. Ces orientations sont inspirées de la Stratégie Nationale de Développement (SND30) ainsi que des rapports du suivi de sa mise en œuvre. Il s'articule autour de deux points principaux à savoir l'état de mise en œuvre de la SND30, et les orientations stratégiques pour le triennat 2026-2028.

I. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA SND30 ET DÉFIS À RELEVER

La SND30 vise principalement à favoriser la transformation structurelle du pays, et spécifiquement son développement industriel. La Stratégie est centrée autour de la réalisation cohérente de grands projets infrastructurels, industriels et miniers soutenu par des réformes sectorielles. Elles portent notamment sur l'achèvement des grands projets en cours, l'orientation de la commande publique vers le secteur productif local, la priorisation des contractualisations en mode PPP dans la construction des infrastructures tout en veillant à la maîtrise des risques budgétaires y associés, une meilleure prise en compte des dépenses de maintenance et d'entretien dans la politique pour améliorer la fonctionnalité des infrastructures.

I.1. Actions engagées

Durant les cinq dernières années, le Gouvernement a accompli d'importantes avancées dans la mise en œuvre de la SND30, malgré un contexte difficile marqué par une succession de chocs exogènes et endogènes. Cette période aura notamment permis de conduire à terme de nombreux grands projets entamés au cours de la précédente décennie, conformément à la considération n°3 de la Stratégie Nationale de Développement. Cette stratégie se déploie dans l'ensemble des secteurs, à savoir : infrastructures, industries et services, rural, éducation, santé, protection sociale et gouvernance. Quelques marqueurs importants dans sa mise en œuvre sont présentés ci-dessous :

- ✓ ***La capacité installée de production d'électricité au Cameroun est passée de 1 529 MW en 2020 à 2 219 MW en 2025***, marquant une progression significative vers la cible de la SND30 (5 000 MW). Cette évolution s'explique notamment par la production des 420 MW de la centrale hydroélectrique de Nachtigal depuis le 18 mars 2025. Le Gouvernement s'attèle àachever les investissements dans les infrastructures de transport pour injecter la totalité de cette production dans le réseau interconnecté Sud. En perspective, les travaux de construction du projet hydroélectrique de Kikot, d'une capacité prévue de 500 MW, sont programmés pour débuter en 2027, avec une mise en service envisagée à l'horizon 2033. Le développement de l'offre en énergies renouvelables demeure une priorité pour le gouvernement camerounais, pour renforcer son mix ;
- ✓ ***La densité routière est passée de 0,32 km de routes revêtues pour 1 000 habitants en 2020 à 0,37 km en 2025***. Cette statistique correspond à une densification du réseau routier bitumé de plus 2 070 km de routes nouvelles pour un linéaire total de près de 10 000 km de routes bitumées, dont 109,10 km d'autoroutes, 5 731,24 km de routes nationales, 1 495,27 km de routes régionales et 2 549,57 km de routes communales. En outre au plan transfrontalier d'importantes infrastructures d'intégrations ont été réalisées, notamment le pont sur le Logone à Bongor entre le Cameroun et le Tchad, et la route Sangmelima-Ouesso entre le Cameroun et le Congo). Dans la poursuite de la mise en œuvre des actions

de la stratégie nationale, les nouvelles constructions et réhabilitations devraient être lancées sur des tronçons de routes nationales notamment (Ebolowa-Akom2-Kribi, Edéa-Kribi, etc.) ;

- ✓ ***La construction de la deuxième phase du port en eau profonde de Kribi s'est achevée en 2024***, dans le cadre du renforcement des infrastructures de transport maritime. Désormais le terminal polyvalent s'étend sur les 615 m du linéaire de la première phase et le Terminal à conteneurs occupe les 715 m du nouveau linéaire. Avec des profondeurs de 16 m, le port est désormais capable d'accueillir les plus grands porte-conteneurs du monde, comme le MSC Turkiye long de 400 m avec une capacité de 24 346 conteneurs EVP, qui a accosté à Kribi le 8 mai 2025. Il convient d'indiquer que le port de Kribi, a été initié dans la perspective d'un complexe industrielo-portuaire. A cette fin le Port Autonome de Kribi, a initié en collaboration avec les Administrations concernées, le projet de Zone Industrielle Intégrée au Port de Kribi (ZIIPK) sur un espace de 1 500 ha.
- ✓ ***La mise en œuvre de la politique d'import-substitution a connu une accélération avec l'adoption en fin 2023, du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH)***. A ce jour, environ 800 milliards de financement ont déjà fait l'objet de conventions pour la relance de la production des biens de grande consommation (blé, riz, maïs, poisson, mil, lait, etc.). Par ailleurs, la mise en place du projet Plaine Centrale se poursuit, avec l'implantation de quelques grandes exploitations agricoles dans la Région de l'Adamaoua ;
- ✓ ***Le Gouvernement a facilité l'implantation des projets industriels par les opérateurs privés***. Il s'agit notamment de Africa Processing Company SA, une usine de transformation du cacao à Okoa Maria, près de Mbakomo, inauguré en janvier 2025, qui dispose d'une capacité de broyage de 4 000 tonnes de fèves. Par ailleurs, la diversification de la production industrielle se poursuit notamment dans le domaine des matériaux de construction. Les pouvoirs publics ont ainsi facilité l'implantation d'une usine de fabrication des carreaux à Bipaga près de Kribi, qui a été mise en service en juin 2024. Cette usine dispose d'une capacité de production annuelle de 20 millions de mètres carrés de carreaux en céramique, soit environ 50 000 m² par jour. Elle s'étend sur une superficie de 30 hectares et représente un investissement de 38 milliards. En outre, des entreprises ont démarré la phase d'implantation miniers, à l'instar de SINOSTEEL pour une production moyenne annuelle d'une valeur de 10 millions de tonnes ;
- ✓ ***Le taux brut de scolarisation au niveau primaire s'est significativement amélioré, passant de 108% en 2020 à 122% en 2024***. Pour y parvenir, depuis 2021, plus de 2 300 salles de classe ont été construites, réhabilitées et équipées dans environ 360 écoles primaires et maternelles, notamment dans les régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Est, ainsi que dans les périphéries de Douala et Yaoundé. En 2022, 90 845 enseignants du primaire ont été pris en charge par l'État. Par ailleurs, le Gouvernement, avec l'appui des partenaires, a mis en place des espaces temporaires d'apprentissage et des programmes d'éducation accélérée (CARED) pour les enfants déplacés ou déscolarisés, notamment dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. En 2024, 7 665 enfants ont pu réintégrer le système éducatif grâce à ces initiatives. Le ratio manuel/élève s'est également amélioré, passant de 01 manuel pour 12 élèves en 2016 à 03 manuels pour 02 élèves en 2023, grâce notamment à la distribution gratuite de plus de 7,3 millions de manuels scolaires essentiels dans les écoles publiques entre 2020 et 2022 ;

- ✓ **Réduction de la mortalité maternelle de 438 à 406 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2020 et 2022, et réduction du taux de mortalité infantile de 50 décès à 47 décès pour 1 000 naissances vivantes sur la même période.** Cette performance a été en partie par la création de 20 réseaux de maternités dans le cadre de la mise œuvre du Projet d'Appui à la Santé Maternelle, Néonatale et Infantile (PASMNI). Ces réseaux ont permis d'offrir des soins obstétricaux et néonatals d'urgence dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua, de l'Est et du Centre. Par ailleurs, le Gouvernement a mis en œuvre le Plan Stratégique National SRMNIA-NUT 2020–2024 qui a permis une prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans ainsi qu'un accès facilité aux soins de santé reproductive pour les adolescents et les jeunes sur toute l'étendue du territoire ;
- ✓ ***La mise en place en janvier 2025 de l'Application Informatique de Gestion Logique des Effectifs et de la Solde (AIGLES).*** Ce nouveau système qui remplace les anciens logiciels SIGIPES et ANTILOPE, est une plateforme unifiée pour la gestion de l'ensemble du cycle de vie des agents publics, depuis leur recrutement jusqu'à la cessation de leurs droits, avec notamment l'implémentation des avancements automatiques pour les agents publics. Cette plateforme contribue de façon significative à l'**amélioration de la transparence et de la traçabilité dans la gestion des carrières des agents publics.**

I.2. Défis à relever

Les défis à relever demeurent et sont multiples, il s'agit entre autres de :

- **Assurer l'équilibre financier du secteur énergétique**, le Gouvernement devra faire face en même temps aux préoccupations d'amélioration de l'offre de l'énergie et de la restauration de l'équilibre financier du secteur. Dans cette optique, il a entrepris de racheter les actions d'ACTIS, actionnaire majoritaire d'ENEKO ;
- **Systématiser la préférence nationale dans la commande publique et la promouvoir dans les habitudes de consommation** ;
- **Intensifier la production locale des produits première nécessité** afin de réduire le déficit de la balance commerciale, améliorer les capacités de résilience de l'économie et de renforcer la sécurité alimentaire du pays ;
- **Accélérer la réforme foncière** pour, entre autres, permettre une opérationnalisation rapide des projets de développement industrielles de manière générale et des projets agro-industriels de manière spécifique ;
- **Améliorer les mécanismes de redistribution et de soutien aux couches les plus vulnérables pour réduire les inégalités** ;
- **Poursuivre la modernisation de l'administration publique et réduire le train de vie de l'Etat**, toutes les actions viseront l'amélioration de la performance de l'administration publique, l'éthique dans l'exercice du service public et la rationalisation des dépenses publiques.

II. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES GLOBALES ET SECTORIELLES

Cette section définit au niveau global et sectoriel, les orientations stratégiques à partir desquelles seront déclinées les politiques publiques que le Gouvernement entend mettre en œuvre entre 2026 et 2028.

II.1. Orientations stratégiques globales

Il s'agit des orientations stratégiques qui guideront l'action du Gouvernement en vue de permettre au pays d'accélérer l'atteinte de ses objectifs de développement. Les principales mesures viseront à renforcer la coordination et la cohérence des politiques publiques, œuvrer à l'accélération du développement du secteur productif et en particulier le secteur agro-industriel.

Dans cette optique, comme par le passé, le Gouvernement s'attèlera à : **renforcer les mécanismes d'appui à la production locale ; dynamiser le dispositif de soutien à la politique d'import/substitution et de promotion des exportations ; renforcer l'accès des populations aux infrastructures et services sociaux de base ; et poursuivre le processus de décentralisation.** Plus précisément, il s'agira pour les deux premiers points de :

- **Poursuivre l'opérationnalisation du P2I et l'implémentation du PIISAH.** Dans le cadre du P2I, l'appui aux projets d'investissement industriels se poursuivra. Les activités d'aménagement des sites pour l'implantation des usines dans la zone industrielo-portuaire de Kribi, entre autres, entamés en 2024 se poursuivront et les usines pour la production des éléments tels que les vêtements professionnels pour les corps habillés. L'opérationnalisation du P2I sera renforcée par la mise en œuvre de la convention avec la SNI. Pour ce qui est du PIISAH, l'Etat poursuivra la mise en œuvre du projet « plaine centrale » et prendra les mesures pour l'implantation d'une usine d'engrais chimique. Par ailleurs, les actions sont en cours dans le sens de l'identification des projets et la formulation d'un mécanisme de financement à travers la Banque des PME ;
- **Promouvoir l'accès aux équipements de production ainsi qu'une meilleure orientation de la commande publique vers la production locale.** Le but sera de disposer d'un secteur productif local capable de transformer une part plus importante du bois produit avant 2028 qui constitue l'année d'entrée en vigueur de la réforme CEMAC visant à l'interdiction de l'exportation du bois en grumes. A cet effet, le Gouvernement entend prendre des mesures pour orienter la consommation publique des produits dérivés du bois vers la production locale.

II.2. Orientations stratégiques sectorielles

II.2.1. Transformation structurelle de l'économie

Les orientations stratégiques pour le prochain triennat dans le domaine de la production sont les suivantes :

Dans le secteur des infrastructures, le Gouvernement entend poursuivre l'amélioration des capacités énergétiques installées en portant lesdites capacités d'environ 2 219 MW en 2025 à près de 2 600 MW en 2028. Aussi des efforts devraient être menés pour restaurer l'équilibre financier du secteur et renforcer son attractivité pour les investisseurs. De même, le linéaire de routes bitumées devrait être densifié en le portant à environ 11 300 km en 2028, grâce à la réalisation de plusieurs projets routiers et autoroutiers. Par ailleurs le Gouvernement entend poursuivre ses

efforts de densification des infrastructures en général et en particulier dans le secteur urbain. Ci-dessous, quelques projets en cours et envisagés dans le triennat :

- **Concernant les capacités énergétiques installées** : Aménagement hydroélectrique et lignes associées de Kikot (500 MW), Grand Eweng (1 034 MW), Minkouma (300 MW), Chollet (600 MW), Bini à Warack (90 MW) ; Projet d'électrification par système photovoltaïque : 200 localités ;
- **Relativement à la construction des lignes de transport électrique** : Lignes de transport : Projet de construction des lignes de transport électrique 225 KV Ebolowa-Kribi et 90 KV Mbalmayo-Mekin ; Construction de la ligne 400 KV Nachtigal-Bafoussam ; Renforcement et stabilisation des réseaux électriques de la ville de Douala ; Multiphase Programmatic Approach (MPA) Composante 2: Renforcement et extension du réseau de transport ; Augmentation de la capacité de transformation des postes dans le cadre Programme Axé sur les Résultats (PforR) énergie ; Construction de la ligne 225 KV KPDC-PAK ;
- **Dans le domaine des Autoroutes et voies expresses** : Construction des autoroutes Yaoundé-Nsimalen (Section urbaine), Yaoundé-Douala (phase 2) et la voie expresse Lolabé (port de Kribi)-Campo ;
- **Concernant les routes nationales** : construction des routes Ngaoundéré-Garoua, Ebolowa-Akom 2-Kribi, Ring road, Mora-Dabanga-Kousseri ; Maroua-Moutourwa, pénétrante Nord de Yaoundé ; Batouri-Yokadouma-Moloundou, Douala-Bandjoun, Olounou-Oveng, Oveng-Frontière Gabon (Phase 2), etc. ;
- **Relativement à la voirie et l'assainissement urbain** : Projet de construction du tronçon T3 de la voie de contournement de Yaoundé (Nkozoa-Minkoameyos) ; Programme National de Développement Urbain (PNDU) : Construction de 220 Km de voiries dans les villes de : Yaoundé (50 Km), Douala (40 Km), Bafoussam (30 Km), Bamenda (40 Km) et Maroua (60 Km) ; Projet Villes et Gestion Foncières Durables (PVGFD) dans les ville de Yaoundé et Douala ; Programme de lutte contre les inondations à Douala et à Yaoundé (PLIDY) ; Projet de mobilité Urbaine de Douala (aménagement des voies de circulation dédiées au bus, Stations et Arrêts du Bus, dispositifs de signalisation spécifiques) ; Projet de création de la ville nouvelle de Massoumbou-Diwom : (Phase 1+ voie d'accès), etc. ;
- **Concernant la production et l'accès à l'eau potable** : Projet de construction et de réhabilitation de la station d'abduction d'eau potable de Japoma ; Projet d'Alimentation en Eau et d'Assainissement en Milieu Rural au Cameroun (PAEA-MRU) ; Projet de Reconfiguration, d'Extension et de Modernisation du système d'approvisionnement en eau potable dans les villes de Douala et Yaoundé ; Projet de Sécurité de l'Eau au Cameroun (Projet SEWASH) ; Mégaprojet d'adduction d'Eau Potable de Douala et ses environs, etc. ;
- **Relativement au transport** : Projet de réhabilitation de l'aéroport international de Douala : composante aérogare ; Expansion du réseau de CAMAIR-CO ; L'aménagement des aéroports de Bertoua, Tiko et Kribi ; Construction du Port en Eau Profonde de Limbé, etc.

En outre, le Gouvernement veillera à : (i) la prise en compte de la cohérence et de l'interdépendance des projets dès la phase de conception ; (ii) l'optimisation des coûts de construction des infrastructures notamment via l'accompagnement de la construction d'une usine

de bitume ; (iii) Un meilleur adressage de l'entretien et la rénovation des infrastructures publiques.

Dans le secteur rural, les efforts du Gouvernement porteront sur l'augmentation des capacités de production agricoles, le relèvement des rendements et la facilitation de l'accès aux intrants agricoles. Dans ce secteur, la trame de fond des interventions est le PIISAH. Plus spécifiquement ces efforts viseront :

- La poursuite du projet d'aménagement de 15280 ha de périmètre hydro agricole dans l'Adamaoua ;
- la poursuite du programme d'aménagement des terres et d'installation des grands producteurs dans la « plaine centrale agro parc » dont la première phase porte sur l'aménagement de 200 000 ha de terre agricole et l'installation de 40 grands producteurs dans les départements du Mbéré, du Djerem et du Mbam et Kim ;
- L'extension de l'utilisation de la plateforme FODECC-EDEN RED en vue de faciliter l'accès des producteurs aux intrants pour l'ensemble des spéculations agricoles ;
- Le renforcement de l'encadrement des producteurs à travers la mise en œuvre du projet de promotion de la filière pisciculture continentale (PROFIP) ;
- Projet de Développement des Chaines de Valeurs de l'Elevage et de Pisciculture (PD-CVEP)
- Eco Livestock Fisheries Value Chain Development Project (ELFVDP)
- Projet de développement de la Chaine de valeur Riz (RVCDP)
- Construction de deux usines d'huile et d'Hévéa par CDC
- Projet d'aménagement des terres et d'installation des grands producteurs agricoles dans la Plaine Centrale
- projet de développement des ceintures agricoles autour des grandes villes du Cameroun
- projet de développement durable de la Chaine de Valeur Manioc au Cameroun
- la poursuite des projets VIVA LOGONE, VIVA BENOUÉ et PROLAC en vue de l'aménagement ;
- la poursuite du projet de développement de la chaîne de valeur du riz ;
- le démarrage du projet d'aménagement de 10 000 ha de zone hydro-agricoles dans la localité de Logone Birni.

Par ailleurs, dans le cadre de l'agenda international pour changement climatique le Gouvernement entend finaliser son Plan National Climat (PNC) et sa nouvelle Contribution Déterminée Nationale (CDN3.0) qui devront être présentés à la conférence de Belem (COP30) en vue de leur mise en œuvre. Dans ce sens, le Gouvernement mettra à contribution les différentes conventions déjà prise au titre de Redd+ et de l'initiative pour les forêts d'Afrique Centrale (CAFI) ainsi que le démarrage du Programme Axé sur les Résultats (PforR) en appui aux réformes de la gestion des finances publiques et de l'appui technique sur la budgétisation et la gestion des investissements publics sensibles au climat.

Dans le Secteur des Industries et Services, le Gouvernement entend mobiliser la Société National d'Investissement (SNI) dans sa nouvelle configuration pour mettre en œuvre sa dynamique de programmation industrielle. Il s'agira notamment d'implémenter le Programme d'Impulsion Initiale (P2I) en vue de la densification de son tissu productif et renforcer sa diversification. Dans ce sens, les initiatives ci-dessous feront l'objet d'une attention particulière.

- l'aménagement de la zone industrielle intégrée au port en eau profonde de Kribi ;
- le relèvement des capacités du Chantier Naval et la réalisation de la phase 2 du yard pétrolier ;

- La réhabilitation de la SONARA ;
- L'extension des capacités d'ALUCAM ;
- Poursuivre la mise en œuvre des grands projets miniers, notamment le projet d'exploitation des minerais de fer de Mbalam-Nabeba, Kribi-Lobe, et Bipindi – Grand Zambi ;
- Construire le terminal minéralier au port en eau profonde de Kribi ;
- Mise en place d'une unité de production d'engrais chimiques ;
- Mise en place du parc industriel de transformation du bois ;
- Construire le quai vraquier au port autonome de Douala ;
- Opérationnaliser les zones économiques et les technopoles à l'instar de la technopole de Wassa babouté afin de tirer profit des opportunités qu'offre la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF) ;
- Projet de construction d'une usine de munition/cartoucherie ;
- Projet de construction d'une usine de textile/fabrication d'effets militaires.

II.2.2. Développement du capital humain

Dans le secteur de la Santé, le Gouvernement entend poursuivre l'effort de mise en place d'un système national de protection social dans le champ matériel de la santé. Il s'agira de mettre à contribution les expériences pilotes menés dans le cadre de la CSU pour développer un système d'assurance santé général couvrant même les couches les plus défavorisées. Les mesures à prendre viseront principalement à :

- Mettre en œuvre du Plan de contingence du Ministère de la Santé Publique suite au retrait des financements de l'USAID ;
- Poursuivre le relèvement du plateau technique des structures hospitalières afin d'améliorer l'offre et la qualité des soins, et réduire la mortalité infantile et maternelle, notamment au niveau des Centres Médicaux d'Arrondissement et des Centres de Santé Intégrés ;
- Poursuivre l'acquisition et la distribution des MILDA, les campagnes de vaccination de route, ainsi que l'animation des structures de dialogue ;
- Mettre une emphase sur les actions de prévention des maladies chroniques non transmissibles (Diabète, Hypertension, AVC, Cancer, etc) ;
- Etendre à d'autres régions et à d'autre maladies les dispositifs tels que le chèque santé et le PBF ;
- Poursuivre la mise en place d'un Système National d'Information et de Veille Sanitaire (SNIVS), pour une prise en charge plus efficace des événements de santé publique et des catastrophes.

Dans le Secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'éducation et de la formation professionnelle adoptées en 2024. Elle vise notamment l'extension de l'universalisation, l'intensification de l'offre d'infrastructures scolaires au niveau local et la poursuite du transfert aux CTD des ressources liées aux compétences en matière d'éducation primaire et secondaire. Une attention particulière sera portée sur les contenus pédagogiques et la question du personnel

enseignant. Il s'agira également de finaliser la mise en place du cadre national de certification des compétences. Il est prévu de :

- Poursuivre la mise en œuvre du projet d'appui à la promotion de l'entreprenariat, à l'amélioration des compétences et de la compétitivité dans les secteurs BTP, transports et énergie ;
- Poursuivre la mise en place des Centres de formation professionnel rapide des métiers industriels ;
- Finaliser la construction des établissements publics d'enseignement technique et professionnel, notamment les lycées techniques professionnels agricoles de lagdo, Yagoua et Bimbia, ainsi que des lycées professionnels d'Ekounou et d'Akwa ;
- Poursuivre la construction des universités récemment créées à Bertoua, Ebolowa et Garoua ;
- Réhabiliter et équiper des infrastructures dans les centres de formation professionnelle publics, et la mise en adéquation des programmes de formation avec les besoins en compétences du marché de l'emploi.

Dans le secteur du développement social, le Gouvernement poursuivra ses efforts de mise en œuvre des actions clés de sa politique nationale de protection sociale intégrée dans la SND30. En particulier il sera question de promouvoir le développement de l'assurance volontaire et de mettre en place un système de transferts sociaux directs, par la pérennisation du projet filets sociaux. En plus les initiatives suivantes feront l'objet d'un suivi particulier :

- Porter le nombre moyen de ménages vulnérables bénéficiaires des transferts sociaux de 38 550 en moyenne sur la période 2013-2022 à au moins 38 500 sur la période 2026-2028, dans le cadre du projet filet sociaux adaptatif ;
- Boucler les études liées à la pérennisation du projet filet sociaux ;
- Achever la mise en place du Registre Social Unifié (RESUC) pour permettre aux programmes gouvernementaux de transferts sociaux directs (filets-sociaux adaptatifs, sous- programme de réduction de la pauvreté à la Base, projet SWEDD, etc.), de se déployer de manière plus inclusive ;

II.2.3. Promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique

Dans ce domaine, les efforts du Gouvernement vont porter sur :

- La promotion de l'emploi dans les projets d'investissements publics, à travers notamment la systématisation des approches à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) dans les Projets d'Investissements Publics
- Les mesures tendant à la migration des acteurs économiques du secteur informel vers le secteur formel. Cela permettra une meilleure valorisation des acteurs concernés et un accroissement des emplois décents la poursuite de la mise en place des Bureaux d'Emploi Municipaux pour la main d'œuvre locale ;
- La transparence du marché de l'emploi et du travail va se poursuivre, à travers notamment l'édification d'un système de collecte des statistiques fiables et régulières, afin de mieux apprécier les progrès réalisés dans ce domaine ;
- Poursuite du Projet d'Appui à la Promotion de l'Entreprenariat, à l'Amélioration des Compétences et la Compétitivité (PEACC) ;
- Le démarrage du Programme « bâtir les capacités et les compétences pour l'employabilité et l'entrepreneuriat dans la Région de l'Extrême-Nord du Cameroun » (CAP2E).

II.2.4. Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'État

Les priorités du Gouvernement dans ce secteur pour les trois prochaines années ont trait à :

- Renforcement du processus de décentralisation, notamment à travers la mise en œuvre de la loi sur la fiscalité locale ;
- La poursuite de la veille sécuritaire couplée à la mise en œuvre des Programmes de Reconstruction et de Développement des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, et de l'Extrême- Nord ;
- La poursuite de l'implémentation du plan global des réformes des finances publiques, à travers notamment, la modernisation du système de passation des marchés et la dématérialisation des procédures de recouvrement des recettes non fiscales ;
- La mise en œuvre de la réforme instituant une plateforme électronique pour le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses de l'Etat et des autres Entités Publiques par voie électronique ;
- L'amélioration de la prise en compte des questions transversales (genre et des changements climatiques) dans tous les maillons de la chaîne de conception et de budgétisation des politiques publiques ;
- La mise en œuvre des mesures pour un déroulement harmonieux des échéances électorales à venir ;
- La réalisation des recensements (recensement général de la population et de l'habitat et recensement général de l'agriculture et de l'élevage).

En ce qui concerne l'amélioration de l'attractivité du pays pour les IDE, le Gouvernement entend développer une stratégie de suivi et de gestion active de la note souveraine du pays dans l'optique de la faire passer à B+ d'ici 2028. Par ailleurs, les réformes nécessaires à la clôture satisfaisante du programme économique et financier en cours, soutenu par le FMI seront implémentées.

De manière précise, les actions ci-après seront menées :

- Poursuite de la Constitution/gestion d'un Parc Intercommunal d'Engins de Génie Civil et d'Hydraulique par le FEICOM ;
- Poursuite du Programme de Développement Economique et Social des Villes Secondaires Exposées à des Facteurs d'Instabilité (PRODESV2) ;
- Poursuite Projet de Gouvernance locale et Communautés Résilientes, qui intensifiera les actions engagées dans le cadre du PROLOG ;
- le renforcement des capacités techniques de la plateforme COLEPS à toutes les étapes du cycle de gestion des marchés publics et son extension à toutes les administrations dans le cadre de la poursuite du projet e-procurement.

CHAPITRE IV : PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2026 - 2028

I. SITUATION RECENTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE

En 2024, le déficit budgétaire global a connu un dérapage de 1,1 point par rapport à l'objectif de 0,4% fixé en loi de finances pour s'établir à 1,5% du PIB. Ce dernier s'est dégradé par rapport à la réalisation de 2023 où il s'était situé 0,6% du PIB.

Ce dérapage se justifie tant par le retrait des recettes internes que par le dépassement des dépenses. En effet, des manques à gagner de 0,4% du PIB ont été enregistrés en recettes dont 0,3% du PIB pour les seules recettes pétrolières. Les dépassements ont été observés sur les dépenses de biens et services (1,4% du PIB), sur les intérêts de la dette (0,2% du PIB) et sur les dépenses de personnel (0,1% du PIB), soit 1,7% du PIB au total. Dans le même temps, des économies ont été réalisées sur le poste des dépenses d'investissement public (0,7% du PIB) et sur les transferts (0,3% du PIB). Ces économies ont permis de compenser partiellement les dépassements des autres dépenses pour 1,0% du PIB. L'effet net du dépassement des dépenses sur le déficit budgétaire est donc de 0,7% du PIB.

En 2025, la politique budgétaire vise la consolidation de la situation des finances publiques, quoique l'objectif de déficit budgétaire global ait été revu à la hausse à 0,8 % du PIB, contre un objectif de 0,3% du PIB en loi de finances initiale. En effet, le niveau projeté de la mobilisation des recettes internes baisse de 0,3 point du fait essentiellement des recettes pétrolières. S'agissant des dépenses, leur niveau connaît une augmentation globale de 0,2 point justifié par les charges d'intérêt de la dette et la prise en compte des risques budgétaires liés aux postes des biens et services et des transferts et subventions.

La pression fiscale devrait s'améliorer en 2025 à 13,2%, après 12,9% enregistrée en 2024, grâce à la dynamique de l'activité, conjuguée aux mesures de politiques et d'administration nouvelles arrêtées en loi de finances. En raison de la rationalisation des dépenses courantes, le niveau global des dépenses est projeté à la baisse de 16,5% du PIB en 2024 à 16,1% du PIB en 2025.

Les perspectives en matière d'endettement pour garantir la viabilité des finances publiques en 2025 misent sur la réduction du stock des restes à payer de 0,6% du PIB, au regard du niveau important des arriérés accumulés à fin 2024 (1,6% du PIB). Par ailleurs, cette viabilité dépend également de la réduction de l'encours des BTA projeté à 0,3% du PIB en 2025 sur un stock de 1,3% du PIB constitué à fin décembre 2024.

Sur la période 2026-2028, l'orientation de la politique budgétaire globale du Gouvernement reste axée sur la consolidation de la situation des finances publiques, afin de maintenir le niveau d'endettement sur une trajectoire viable, en cohérence avec le Programme Économique et Financier conclu avec le FMI et le Pacte de convergence de la Sous-Région CEMAC, tout en garantissant la mise en œuvre efficace de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30).

A cet effet, le solde primaire non pétrolier, qui traduit l'effort d'ajustement volontariste du Gouvernement, va baisser progressivement de -1,4% du PIB en 2025 à -0,4% du PIB en 2026 et -0,2% en 2027 avant de connaître un excédent de 0,5% du PIB en 2028.

En conséquence, le solde budgétaire global va se réduire de -0,8% du PIB en 2025, -0,2% en 2026, puis à -0,1% du PIB en 2027, avant d'être excédentaire de 0,7% en 2028. Le solde

budgétaire de référence de la CEMAC planché à -1,5% du PIB, continuera également d'être respecté sur toute la période, dont 0,1% en 2026, 0% en 2027 et 0,6% du PIB en 2028.

Des efforts seront poursuivis en vue d'une mobilisation des recettes internes non pétrolières plus accrue, ainsi que dans la mise en œuvre des réformes essentielles visant l'amélioration de l'efficacité socioéconomique et de l'efficience des dépenses publiques.

La politique fiscale recherchera l'accroissement du niveau de mobilisation des recettes internes non pétrolières de 13,2% du PIB en 2025 à 13,7% sur les trois prochaines années. Il visera par ailleurs la mise en place progressive de la loi sur la fiscalité locale avec des transferts de recettes projetée à 0,3% du PIB en 2026 et 0,4% en 2027 et 2028.

Parallèlement, des efforts de rationalisation seront faits, tant au niveau des dépenses courantes que celles en capital, pour réduire progressivement les dépenses primaires de 14,9% du PIB en 2025 à 14,0% en 2026, 13,6% en 2027 et 13 % en 2028.

Sous ces perspectives, le stock de la dette publique continuera d'être maintenu en deçà du seuil de 50% du PIB entre 2026 et 2028.

Tableau 10 : Trajectoire des finances publiques 2026-2028

Agrégats budgétaires	Réal 2023	Réal 2024	Proj.2025	Proj.2026	Proj.2027	Proj.2028
<i>Solde global (% PIB, base ordo., dons compris)</i>	-0,6	-1,5	-0,8	-0,2	-0,1	+0,7
<i>Solde primaire non pétrolier (% du PIB)</i>	2,6	-2,4	-1,4	-0,4	-0,2	+0,5
<i>Solde budgétaire de référence CEMAC (% PIB)</i>	-1,0	-1,3	-0,4	+0,1	+0,0	+0,6
<i>Pression fiscale (%PIB)</i>	13,5	12,9	13,2	13,7	13,7	13,7
<i>Dépenses primaire (hors service de la dette, %PIB)</i>	15,9	15,4	14,9	14,0	13,6	13,0
<i>Service de la dette (% du PIB)</i>	4,2	4,3	7,0	7,1	6,7	5,4
<i>Ratio de soutenabilité de la masse salariale (% des Recettes fiscales nettes de crédits TVA)</i>	37,8	38,9	36,8	34,8	34,7	33,7
<i>Dette publique (%PIB)</i>	44,5	46,0	43,6	50,0	50,0	50

Source : DGB/MINFI

NB : Le niveau du stock de la dette de 2025 est à fin avril

Les développements qui suivent explicitent les mesures de réforme concrètes en cours ou envisagées en matière de recettes, de dépenses et d'endettement afin de permettre la réalisation de ces objectifs de politique budgétaire.

I.1. Recettes internes non pétrolières

I.1.1. Fiscalité Interne

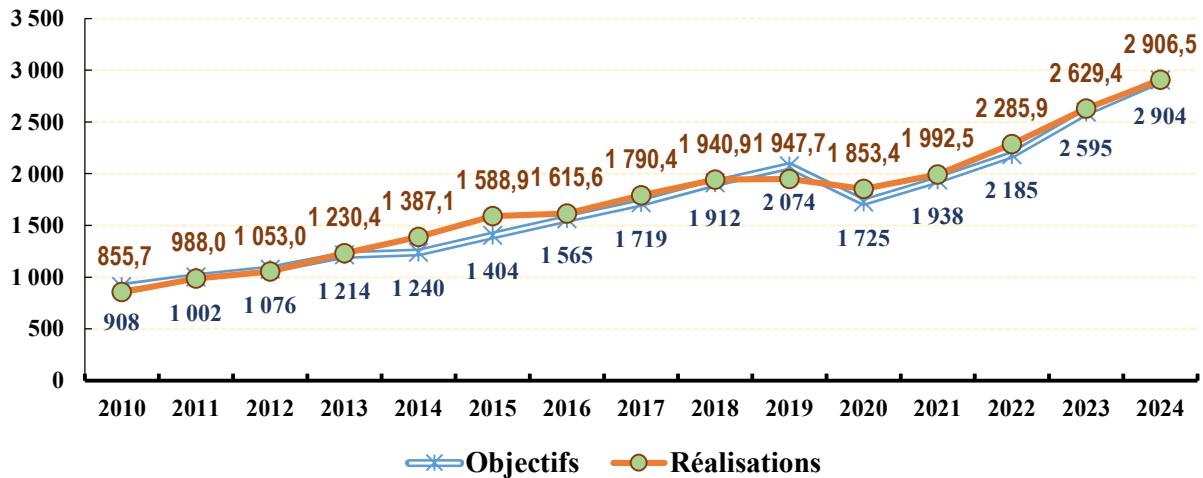
(i) *Situation de référence*

A. Relativement à la fonction budgétaire de l'impôt

a) *Situation de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières*

Les recettes fiscales internes ont contribué à hauteur de 58,2% des recettes propres du budget de l'État en 2024, soit 2 906,5 milliards sur un total de recettes propres de 4 990,4 milliards.

Graphique 1 : Situation de la mobilisation des recettes fiscales de 2010 à 2024



Du point de vue de la structure fiscale, les recettes internes non pétrolières découlent principalement de la taxation de la consommation (52%), de l'imposition du revenu (35%) et du patrimoine (13%).

b) Mesures d'optimisation des recettes

La stratégie d'optimisation des recettes fiscales pour l'exercice 2025 repose sur deux axes majeurs : l'élargissement de l'assiette fiscale et la sécurisation des recettes.

1. *Les mesures d'élargissement de l'assiette*

Au plan de l'élargissement de l'assiette, deux mesures principales ont été introduites. D'une part, un prélèvement complémentaire de 4 FCFA par transaction a été institué sur les transferts d'argent pour un rendement escompté de 15 milliards. D'autre part, la taxe applicable aux transferts d'argent relatifs aux dépôts et retraits liés aux jeux de hasard et de divertissement a été relevée de 0,2 % à 1 %. **En parallèle, des travaux sont en cours pour mettre en place un mécanisme de suivi des chiffres d'affaires des entreprises opérant dans ces secteurs, en vue de renforcer leur conformité fiscale.**

2. *Les mesures de sécurisation des recettes*

En ce qui concerne la sécurisation des recettes, la collecte de la TVA sur les honoraires des commissionnaires agréés en douanes (HAD), des prestations des acconiers, ainsi que des droits d'enregistrement sur les véhicules d'occasion importés, a été légalement transférée à la DGD pour le compte de la DGI. Cette mesure, qui prolonge une initiative administrative engagée en 2024, procède d'une logique de rationalisation du recouvrement, en confiant à l'administration la mieux placée, le soin de percevoir ces recettes. Elle devrait permettre d'améliorer l'efficacité de la collecte tout en réduisant les risques de déperdition des recettes.

En complément, plusieurs actions structurantes sont mises en œuvre pour soutenir cette stratégie, à savoir :

- la poursuite de la campagne de déclaration annuelle de l'IRPP. Pour mémoire, la première édition en 2024 avait permis d'enregistrer **1 144 362 déclarations**, soit un taux de couverture de **54,5 % sur un référentiel de 2,1 millions de contribuables, pour un montant mobilisé de 14,5 milliards** ;

- l'optimisation de la gestion de l'information à des fins fiscales, à travers la mise en place d'une Unité Technique de Traitement et d'Analyse des Données (UTTAD) ;
- le renforcement du partenariat entre la DGI et les entités publiques et privées, afin de favoriser le partage de données et l'échange d'informations utiles à l'élargissement de l'assiette fiscale.

B. Relativement à la fonction politique de l'impôt

En 2025, la politique fiscale est restée alignée sur les objectifs nationaux de développement économique, social et culturel. Cinq axes prioritaires ont ainsi structuré cette stratégie fiscale : la promotion sociale, la relance économique par un soutien ciblé aux secteurs porteurs de croissance, la promotion active des stratégies de substitution aux importations, ainsi que la consolidation de la fiscalité environnementale et du genre.

1. Mesures fiscales de promotion sociale

Dans un contexte économique caractérisé par une pression inflationniste accrue, la politique fiscale en 2025 est restée focalisée sur la préservation du pouvoir d'achat des ménages. Outre le maintien des exonérations de TVA sur les biens essentiels, représentant en moyenne un coût annuel de 240 milliards FCFA, la loi de finances 2025 a introduit les mesures suivantes :

- une réduction des taux applicables aux droits d'enregistrement des baux à usage d'habitation, ramenés de 5 % à 2 % en zone urbaine et de 2 % à 1 % en zone rurale, accompagnée d'une période d'amnistie fiscale ;
- un allègement significatif de la fiscalité des successions : réduction du taux des droits d'enregistrement (40% en moyenne), possibilité pour les héritiers de payer sur deux ans, introduction de la dation en paiement (remise d'un bien au lieu d'une somme d'argent), et reconduction de l'amnistie fiscale sur les successions non déclarées.

2. Mesures fiscales de relance économique

En matière de relance économique, les efforts d'amélioration du climat des affaires ont été poursuivis, en apportant un soutien ciblé aux entreprises par les mesures suivantes :

- la réduction continue des taux d'imposition, notamment celui de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers (passé de 15 % à 10 %) pour les dividendes distribués par les PME, afin de renforcer leur attractivité et d'accroître le rendement net des investissements en leur faveur ;
- l'extension aux PME distributeurs du régime allégé d'acompte sur la marge, jusqu'alors réservé exclusivement aux grandes entreprises assujetties au régime du réel, afin de consolider leur trésorerie et d'améliorer l'équité fiscale ;
- la simplification des conditions de déductibilité fiscale des pertes sur créances irrécouvrables au profit des établissements bancaires de premier ordre, par un relèvement du seuil de déduction automatique de 500 000 FCFA à 3 000 000 FCFA.

3. Mesures fiscales de promotion de la politique d'import-substitution

À la faveur de la loi de finances 2025, les farines produites localement ont été exonérées de la TVA. Par ailleurs, il a été institué un droit d'accises ad valorem au taux réduit de 12,5% sur les stylos à bille importés. Ces dispositions s'inscrivent dans une démarche continue de promotion de la production locale.

4. Promotion écologique et de la fiscalité environnementale

La loi de finances 2025 renforce l'intégration des objectifs environnementaux dans le dispositif fiscal. Ainsi, le tarif de la taxe sur le gaz à usage industriel est abaissé de 60 à 50 FCFA par litre, afin d'encourager le recours à une énergie à plus faible empreinte carbone. De même, les véhicules électriques sont exonérés de droits d'accises pour favoriser la mobilité décarbonée. Par ailleurs, des droits d'accises sont institués sur les cyanures, explosifs et détonateurs, afin de prendre en compte leurs externalités environnementales. Enfin, un système de bonus-malus s'applique à la taxe d'abattage des arbres. Le taux de cette taxe est réduit de 3 % à 2,5 % pour les entreprises justifiant d'une certification de gestion durable. Il est maintenu à 3 % pour les titulaires d'autres formes de certification et relevé de 4 % à 5 % pour les opérateurs non certifiés.

5. Promotion du genre

Dans un souci d'égalité et de non-discrimination, la loi de finances 2025 procède à plusieurs ajustements du Code général des impôts afin de garantir une stricte neutralité de genre dans le traitement fiscal. Ainsi, le tarif réduit du droit de timbre applicable à la carte de résident est désormais étendu à l'ensemble des conjoints étrangers de ressortissants camerounais, quel que soit leur genre. De même, la déduction des frais de transport pour congés payés est élargie aux conjoints masculins des associés salariés.

(ii) Défis de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières

1. Rationnaliser la dépense fiscale

En 2023, les dépenses fiscales se sont élevées à 449,4 milliards de francs CFA, en recul de 9,2 % par rapport à l'année précédente, grâce à un meilleur suivi des régimes dérogatoires. Pour optimiser leur impact économique et social, un projet d'ordonnance modifiant la loi de 2013 est en cours de finalisation. Ce texte vise à mieux aligner les secteurs éligibles aux priorités de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), à substituer progressivement les exonérations par des crédits d'impôt mieux ciblés, et à renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation des dépenses fiscales.

2. Intégrer l'économie informelle dans le système fiscal

En dépit des dispositifs déjà mis en œuvre (le renforcement de la non-deductibilité des paiements en espèces, la généralisation des retenues à la source, la mobilisation des partenaires fiscaux intégrés et la création de centres de gestion agréés), le secteur informel demeure prédominant. Il représente près de 40 % du produit intérieur brut, pour une contribution fiscale inférieure à 5 %, traduisant un déséquilibre persistant. Il y a lieu, dans cette perspective, de renforcer la gouvernance des données et d'intensifier les croisements d'informations, en vue d'une meilleure identification des assujettis et d'une intégration progressive dans le champ de l'impôt.

3. Améliorer la contribution des particuliers aux recettes fiscales

La contribution des particuliers aux recettes fiscales, historiquement faible (7 % avant 2024), doit être renforcée pour garantir une répartition équitable des charges publiques, conforme à leur capacité contributive. Depuis l'instauration en 2024 de la déclaration récapitulative annuelle, le taux de déclaration a atteint 54,5 %, pour 14,5 milliards. Malgré ces progrès, des obstacles subsistent, notamment en matière d'accessibilité et de sensibilisation. L'introduction en 2025 de la Déclaration Préremplie vise à simplifier la procédure et à accroître la conformité, avec pour ambition d'améliorer la contribution des particuliers.

4. Redéploiement de certaines recettes au profit des collectivités territoriales

L'entrée en vigueur de la loi portant fiscalité locale entraîne le transfert de certaines recettes fiscales de l'État central vers les collectivités territoriales décentralisées. Ce redéploiement concerne notamment l'impôt sur le revenu des contribuables relevant de l'ancien régime simplifié ainsi que le droit de timbre aéroportuaire, désormais affectés aux budgets locaux. Cette évolution, bien que conforme à l'objectif de renforcement de l'autonomie financière des collectivités, pourrait induire des ajustements dans la structure des ressources de l'État central.

5. Renforcer la protection des bases taxables

Cette exigence découle des menaces liées à la fraude et l'évasion fiscales, ainsi que la numérisation croissante des transactions économiques. La lutte contre la fraude et l'évasion fiscales a conduit le Cameroun à densifier son réseau de conventions fiscales et à renforcer l'échange de renseignements à des fins fiscales. En outre l'administration fiscale s'attèle à adresser la problématique des transferts de bénéfices à l'étranger.

6. Maîtriser les risques liés à la transition numérique

La dématérialisation des procédures fiscales, bien qu'indispensable à la sécurisation des recettes et à l'élargissement de l'assiette, confronte les contribuables à des difficultés techniques, liées notamment à la connectivité, à la sécurité informatique, ainsi qu'à l'adaptation des compétences humaines aux nouvelles exigences numériques. La mise en place d'un nouveau Système Intégré de Gestion (SIGIT) permettra d'atténuer en partie ces risques.

(iii) Orientations générales de la politique fiscale au titre du triennat 2026-2028

La politique fiscale au titre du triennat 2026-2028 vise l'accroissement de la mobilisation des recettes fiscales non pétrolières et la poursuite de l'amélioration de l'environnement fiscal des affaires.

A. L'accroissement des recettes fiscales non pétrolières

• L'accroissement des recettes fiscales non pétrolières

En ce qui concerne le triennat 2026-2028, les projections des recettes fiscales non pétrolières se présentent comme suit :

Tableau 11 : Projection des recettes internes non pétrolières sur la période 2026-2028

Libellé/année	2025		2026	2027	2028
	Projection	Estimation	Projection		
Montant	3 205,6	3 205,6	3 435,5	3 582,4	3 880,2
Évolution	+10,3% (2025/2024)		7,2%	4,3%	8,3%

Source : MINFI

1. Les mesures de politique fiscale

✓ L'élargissement de l'assiette

- la poursuite de la rationalisation de la dépense fiscale à travers notamment la transposition de la directive CEMAC sur la TVA (institution des taux réduits sur certains biens de première nécessité) ;

- la mise en place d'un dispositif permettant de taxer le revenu des entreprises numériques étrangères en fonction de leurs activités économiques réelles au Cameroun, même sans présence physique (principe de la présence économique significative) ;
- la poursuite du renforcement de la fiscalité environnementale, en droite ligne des engagements internationaux souscrits par le Cameroun ;
- le renforcement de la contribution du foncier dans les recettes fiscales.

✓ **La lutte contre la fraude et l'évasion fiscales**

- Le renforcement des obligations déclaratives et documentaires pour un meilleur encadrement des opérations de restructuration et autres opérations intra-groupe.

2. Les mesures d'administration de l'impôt

✓ **En matière de sécurisation des recettes**

- La consolidation et l'extension de l'implémentation de la réforme de la taxation en temps réel aux opérations autres que les transactions portuaires ;
- la consolidation du dispositif de facturation électronique.

✓ **En matière de contrôle et de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales**

- La poursuite de la mise en place d'un dispositif de collecte et d'exploitation des données à but fiscal ;
- la poursuite du renforcement de l'encadrement des activités informelles ;
- le renforcement des obligations déclaratives et documentaires pour un meilleur encadrement des opérations de restructuration et autres opérations intra-groupe ;
- la poursuite du processus de mise en place de l'échange automatique de renseignements au niveau international.

3. Le renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale

- L'opérationnalisation des Centres de fiscalité locale et de suivi des particuliers ;
- la création d'une structure intermédiaire entre la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et les Centres des Impôts des Moyennes Entreprises ;
- la généralisation de l'automatisation de la procédure d'enregistrement à tous les actes.

B. L'amélioration de l'environnement fiscal des affaires

La préservation du climat des affaires constituera une priorité majeure de la politique fiscale du triennat 2026-2028, en considération du contexte. L'objectif étant de poursuivre le renforcement de la confiance des contribuables et des investisseurs, et de garantir une mobilisation optimale des recettes fiscales sans compromettre la croissance.

Elle s'articulera autour des objectifs ci-après :

- le renforcement des droits et garanties des contribuables ;
- la poursuite de l'amélioration de la communication et de l'éducation fiscales ;
- la consolidation de la réforme de la déclaration récapitulative annuelle des particuliers ;

- la codification de la loi portant réforme de la fiscalité locale ;
- l’arriimage de la législation interne aux nouvelles directives de la CEMAC portant, d’une part, sur l’harmonisation de l’imposition des revenus et des bénéfices, et d’autre part, sur celle des procédures fiscales.

I.1.2. Fiscalité de porte

(i) *Situation de référence*

L’environnement économique en 2025 reste marqué par l’impact des chocs exogènes sur la vie économique nationale. A côté des crises internationales, sources de perturbation des chaînes logistiques, de contraction du commerce extérieur, d’exacerbation des tensions inflationnistes sur le fret maritime international, la guerre commerciale renchérit par la nouvelle administration américaine a renforcé un climat d’incertitude et de frilosité du commerce international.

Dans ce contexte, plusieurs leviers douaniers sont en vigueur. Ils se rapportent à : (i) la mise en œuvre des mesures nouvelles de renforcement de la contribution à la mission de sécurité, (ii) la participation à la transformation structurelle de l’économie à travers l’industrialisation du pays, (iii) la maîtrise de la dépense fiscale à travers notamment la transposition de la directive TVA de la CEMAC, (iv) la mise en œuvre du nouveau Code des Douanes Harmonisé de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale (CEEAC) et de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l’Afrique Centrale (CEMAC) ainsi que du Tarif Extérieur Commun de la CEEAC.

Pour l’essentiel, les politiques douanières au service du soutien et de la transformation structurelle de l’économie portent sur :

- La poursuite du maillage technologique des frontières et du territoire national, à travers l’acquisition et l’utilisation accrue des équipements et moyens modernes de contrôle des personnes et des biens, au service de la consolidation des politiques de surveillance ;
- La dynamisation de la prise en charge des marchandises, des bases de taxation et du suivi des marchandises en transit ;
- Le renforcement du dispositif de contrôle à la circulation des fonds dans la sous-région ;
- La poursuite de la mise en œuvre d’une politique douanière incitative à l’industrialisation, la consolidation des mesures d’import-substitution et la promotion du commerce licite, au service du soutien à la souveraineté économique et du patriotisme économique ;
- La poursuite du renforcement de la démarche partenariale auprès de tous les acteurs de la chaîne logistique nationale, en lien avec les impératifs de sa sécurisation ainsi que la réduction des coûts et délais de passage des marchandises ;
- L’amélioration continue de la gouvernance douanière, à travers la lutte contre les mauvaises pratiques ;
- La re-fiscalisation de certains produits de grande consommation pour lesquels une politique de promotion des substituts locaux est en cours (le blé et la farine de froment).

(ii) *Situation de la mobilisation des recettes douanières*

En ce qui concerne les **recettes douanières au titre de l’exercice 2024**, la mobilisation est de 1 056,3 milliards FCFA sur une prévision de 1094,6 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 95,6%.

Cette performance, bien qu'appréciable, reste en deçà de l'objectif fixé, en raison notamment de la baisse des contributions des marketeurs (-31,7 milliards) et de la SONARA (-14,3 milliards). Toutefois, ces baisses ont été partiellement compensées par une hausse des contributions de l'État (+14,6 milliards) et des autres composantes des recettes douanières (+65,1 milliards).

Par rapport à l'exercice 2023, ces recettes enregistrent une hausse de 3,3%. Cette amélioration s'explique, entre autres, par : (i) le dynamisme global de l'activité douanière marqué par une hausse du nombre de manifestes aux Ports de Douala et Kribi (+2,6%), du nombre de titres de transport manifestés pour la mise à la consommation (+2,0%) et des importations hors hydrocarbures en valeur (+3,7%); (ii) la hausse du recouvrement des arriérés de recettes (+18,4%); (iii) la bonne tenue de certaines taxes notamment les droits de sortie sur le cacao (+17,6 milliards).

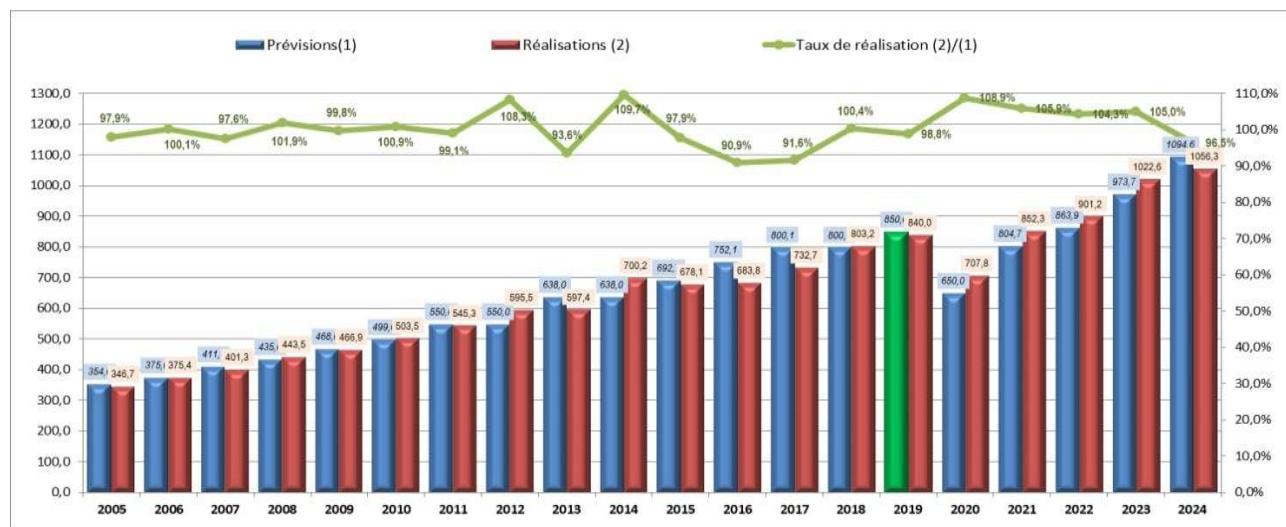
Néanmoins, ces performances ont été atténuées par quelques contraintes ayant entravé le processus de recouvrement des recettes douanières à l'instar de : (i) la baisse des exportations de certaines marchandises pourvoyeuses de recettes notamment les bois en grumes (-26,4%) et débités (-9,5%), (ii) l'accumulation des dettes de l'Etat (54,0 milliards), des Marketeurs (25,9 milliards) et de la SONARA (11,9 milliards), et (iii) l'impact négatif des APE entre le Cameroun et l'Union européenne (+2,3 milliards).

Tableau 12 : Évolution des recettes internes

RUBRIQUES	Année 2023		Année 2024		Variation 2024/2023	
	montant	part	montant	part	en valeur	(en %)
I- Recettes internes (1+2)	4 842,5	100,0%	4 990,4	100,0%	147,9	3,1%
1-Recettes pétrolières (i+ii)	877,0	18,1%	688,7	13,8%	-188,3	-21,5%
2- Recettes non pétrolières (2.1+2.2)	3 965,5	81,9%	4 301,7	86,2%	336,2	8,5%
2.1- Recettes fiscales (a+b)	3 644,6	75,3%	3 962,8	79,4%	318,2	8,7%
a- Recettes des impôts et taxes	2 622,0	54,1%	2 906,5	58,2%	284,5	10,9%
b- Recettes douanières	1 022,6	21,1%	1 056,3	21,2%	33,7	3,3%
2.2- Recettes non fiscales	320,9	6,6%	338,9	6,8%	18,0	5,6%

Source : MINFI/DGD

Graphique 2 : Évolution des recettes douanières de 2010 à 2026 (en milliards de FCFA)



Source : MINFI/TABORD (réalisations), MINFI/DGD (prévisions)

(iii) Les contraintes et difficultés

Dans ce contexte d'incertitudes, des facteurs aussi bien endogènes qu'exogènes susceptibles d'influencer négativement la mobilisation des recettes douanières doivent être prises en compte. Il s'agit notamment de :

- L'institution d'un abattement de 50% des droits et taxes de douane à l'importation de matières premières destinées aux entreprises installées dans les zones de développement prioritaires ;
- L'exonération des droits et taxes de douanes à l'importation des pièces de rechanges destinées aux entreprises installées dans les zones de développement prioritaires
- L'adoption des mesures d'exonération des droits et taxes de douane en guise de soutien à certains secteurs prioritaires, notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche, la pisciculture, la santé humaine et vétérinaire, la transformation poussée du bois, l'industrie pharmaceutique, le matériel médical, etc.) ;
- L'abattement de 20% au profit des exportations des bois, d'hévéa et du cacao couvertes par un certificat de conformité aux normes en matière de lutte contre la déforestation ;
- la réduction ou l'interdiction de l'importation de certains biens jadis générateurs d'importantes recettes douanières tels que le fer à béton, le ciment, les tourteaux de soja, etc. ;
- le rétrécissement des échanges formels avec le Nigéria et l'Afrique de l'Ouest, en raison de la persistance de l'insécurité dans les régions occidentales ;
- l'accroissement du champ de la dépense fiscale liée aux mesures douanières de soutien à la politique d'import substitution et aux accords de libre échanges (Accords de Partenariat Economique, Zone de Libre-Échange Continentale Africaine, CEMAC-CEEAC).

Tableau 13 : Évolution des dépenses fiscales

Origine de la dépense fiscale (en milliards de F CFA)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
APE avec l'Union Européenne	4,2	7,6	9,6	15,8	13,4	16,7	19,0
APE avec la Grande Bretagne	0,11	0,15	0,11	0,10	0,15	0,23	0,06
Régime des incitations à l'investissement privé de la loi n° 2013/04 du 18 avril 2013		30,9	34,5	61,1	72,9	80,4	48,1

Source : MINFI

(iv) Les perspectives pour la période 2026-2028

En ce qui concerne le triennat 2026-2028, les projections des recettes douanières se présentent comme suit :

Tableau 14 : Projection des recettes douanières sur la période 2026-2028

	Réalisations 2024	Projections			
		2025	2026	2027	2028
Recettes	1 056,3	1 136,2	1 266,8	1 351,7	1 445,0
Evolutions (n/n-1)					
absolues		79,9	130,6	84,9	93,3
relatives		7,6%	11,5%	6,7%	6,9%

Source : Comité de Cadrage

Au regard de la situation de référence et des contraintes énumérées ci-dessus, l'Administration des Douanes mettra en œuvre des actions dans le cadre de la sécurité nationale, de la régulation de l'activité économique, de la facilitation du commerce extérieur, de l'amélioration du climat des affaires et de la mobilisation des ressources.

Relativement à la contribution à la sécurité nationale, l'Administration des Douanes entend : (i) renforcer son dispositif de surveillance aux frontières et dans le rayon des douanes, à travers la mise en œuvre d'un plan de surveillance aux frontières terrestres, aériennes et des plans d'eau ; (ii) acquérir des équipements et moyens modernes de contrôle, au regard des menaces nouvelles multiformes inhérentes à l'insécurité aux frontières et à la montée des activités illicites (contrebande, crimes organisés, contrefaçons, etc.).

Concernant le volet fiscal, au service du renforcement de l'espace budgétaire, la Douane mettra un accent particulier sur l'amélioration de la qualité de la prise en charge des marchandises, la maîtrise des bases de taxation (valeur, origine, espèce tarifaire), l'optimisation du Programme de Sécurisation des Recettes Douanières et l'optimisation de la collecte des recettes dans le secteur minier . A ce titre, les mesures fiscales spécifiques ci-après sont envisagées :

- la re-fiscalisation progressive de certains produits de grande consommation visés par la promotion des substituts locaux (blé et farine de froment) ;
- l'identification de niches de recettes et l'élargissement incident de la base imposable ;
- la poursuite de la politique de taxation des marchandises à l'exportation en fonction du degré de transformation locale ;
- le contrôle systématique de la destination privilégiée des facilités douanières concédées aux opérateurs économiques ;
- la rationalisation de la dépense fiscale, en rapport avec les objectifs des politiques publiques ;
- l'optimisation du recouvrement des recettes découlant de l'exécution des marchés publics et des importations des hydrocarbures.

En ce qui concerne le rôle de régulation de l'activité économique par l'Administration des Douanes, il s'agira entre autres, de poursuivre les actions visant à consolider la mise en œuvre de la politique de l'import-substitution, la protection de l'espace économique national et l'amélioration du climat des affaires.

S'agissant de la politique de l'import-substitution, les actions de la Douane vont s'orienter vers :

- la consécration d'incitations douanières en faveur d'intrants de production dans les secteurs porteurs de croissance et de transformation structurelle, en vue de la résorption des vulnérabilités nationales ;
- la suppression des exonérations et le relèvement de la taxation sur les produits présentant des externalités négatives pour l'environnement et la santé, ainsi que de ceux pour lesquels le Cameroun dispose des capacités de production locale ;
- la mise en œuvre, de concert avec la Direction Générale des Impôts, d'une politique fiscale incitative et de promotion de l'utilisation des matières premières locales au détriment des importations ;

- l'application d'une taxation modérée à l'exportation, en faveur des produits finis transformés au Cameroun, afin de contribuer à la diversification des exportations et de développer des « *champions nationaux* ».

Pour ce qui est de la protection de l'espace économique national, l'action de la Douane sera basée sur :

- l'intensification des contrôles à la circulation des substances précieuses et semi-précieuses (l'or et le diamant) à l'intérieur du territoire et sur les frontières terrestres et aériennes ;
- l'optimisation du dispositif de suivi par géolocalisation des marchandises en transit ;
- la mise en œuvre pertinente des mesures de sauvegarde des filières nationales naissantes, notamment celles prévues par l'Organisation Mondiale du Commerce ;
- la capitalisation des acquis de l'opération HALCOMI (Halte au Commerce Illicite).

Dans le domaine de la facilitation du commerce extérieur et de l'amélioration du climat des affaires, la Douane se déploiera à travers :

- la poursuite de la dématérialisation des procédures de dédouanement ;
- la consolidation des mesures de réduction des coûts et délais de passage aux frontières, en liaison avec les autres organismes compétents et le Comité National de Facilitation des Echanges (CONAFE) ;
- le renforcement de la démarche partenariale, à travers le dialogue permanent avec toutes les parties prenantes (secteur public/privé) et la poursuite de la mise en œuvre du statut d'opérateur économique agréé.

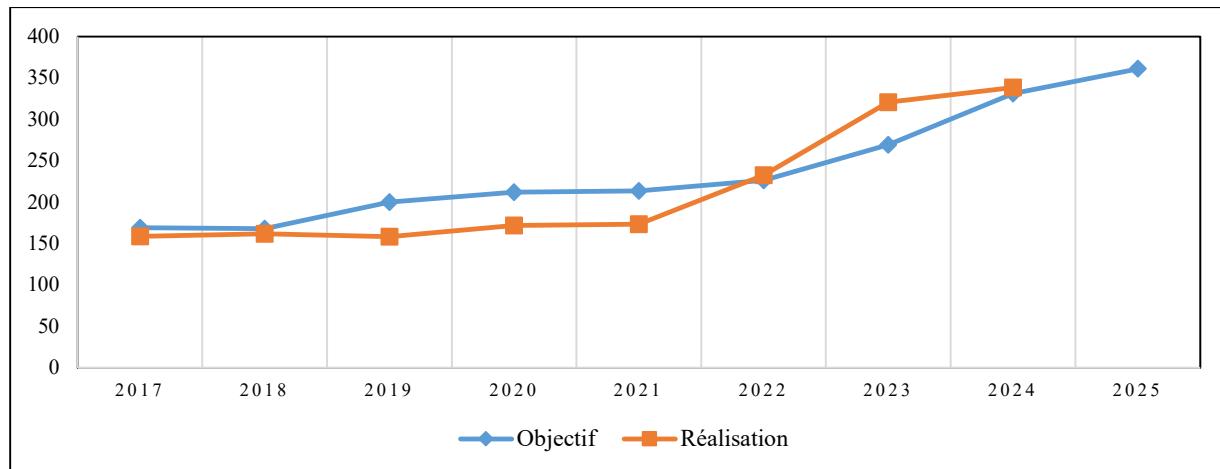
I.1.3. Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales représentent toutes les recettes qui ne sont liées ni à un impôt ni à une taxe. Dans la nomenclature budgétaire de l'Etat, ces recettes sont réparties en huit (08) catégories : (i) les droits et frais administratifs ; (ii) les ventes et accessoires de biens ; (iii) les ventes de prestation de services ; (iv) les loyers des immeubles et revenus des domaines ; (v) le droit de transit pétrolier ; (vi) les produits financiers à recevoir (dividendes et recettes assimilées) ; (vii) les cotisations aux caisses de retraite et protection sociale des fonctionnaires et assimilés relevant des APU ; et (viii) les amendes, condamnations pécuniaires et autres produits et profits divers.

(i) *Situation de référence*

Les réformes menées par le Gouvernement pour améliorer le rendement des recettes non fiscales ont porté sur l'amélioration du suivi auprès des administrations sectorielles et la sécurisation desdites recettes. Elles ont permis de maintenir une tendance haussière de la mobilisation et d'atteindre, voire dépasser les objectifs fixés par les lois de finances des exercices 2022, 2023 et 2024.

Graphique 3 : Évolution des recettes fiscales non fiscales de 2017-2025 (en milliards)



Source : MINFI

Cet accroissement résulte de la hausse de certaines masses des recettes non fiscales, notamment les recettes de services, les droits de transit pétrolier, les recettes des domaines et les cotisations pour la retraite. Les bonnes performances et l'augmentation observées d'année en année au sein de ces grandes masses de recette s'expliquent notamment par les éléments ci-après :

Une hausse de 65,5 milliards des recettes de services sur la période 2020 à 2024 en raison des mesures de sécurisation à travers entre autres : (i) le renforcement du suivi des recettes affectées ; (ii) le suivi des opérations du Programme de Sécurisation des Recettes Routières (PSRR) ;

- une hausse de **8,5 milliards des revenus des loyers des immeubles et des revenus des domaines** entre 2020 et 2024 résultants de la performance réalisée sur les recettes des droits de délivrance des relevés cadastraux, des droits sur travaux topographiques et cadastraux et les loyers des immeubles publics ;
- une hausse de **26,7 milliards des cotisations pour retraite** entre 2020 et 2024 en lien avec les revalorisations salariales ;
- une hausse de **73,8 milliards des autres recettes non fiscales** entre 2020 et 2024, du fait notamment de l'accroissement des dividendes, de la restitution du corps du délit sur les atteintes à la fortune publique, et des amendes.

Tableau 15 : Évolution des recettes non fiscales par grandes masses entre 2020-2024

Année	2020		2021		2022		2023		2024	
Nature des recettes	Obj	Réal	Obj	Réal	Obj	Réal	Obj	Réal	Obj	Réal
Recettes de services	23	18,2	47,6	38,7	52,3	53,8	75,5	57,4	62,9	79,7
Loyers des immeubles et revenus des domaines	6,2	5	8,5	6,9	6,7	6,8	7,9	15,6	9,8	13,6
Droits de transit pétrolier	45	36,8	38,5	31,3	35,6	36,5	45,2	39,4	50,4	39,6
Cotisations pour retraite	65	52,7	68,2	55,4	54,8	56,3	64,5	74	79,3	79,4
Autres recettes non fiscales	73	59,1	50,7	41,2	76,8	78,9	76,2	134,4	128,6	126,7
TOTAL	212	172	214	174	226	232	269	321	331,0	338,9

Source : MINFI

(ii) Contraintes et défis de la mobilisation

Malgré leur potentiel élevé (600 milliards), les recettes non fiscales contribuent faiblement au budget de l'Etat. En 2024, 338,9 milliards, environ 8% des recettes internes ont été mobilisées. Cette situation s'explique notamment par :

- l'absence d'un dispositif sécurisé d'émission et de recouvrement des RNF ;
- le non-respect du principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable public ;
- la quasi-inexistence d'un système efficace de remontée et de consolidation des informations ;
- la collaboration insuffisante entre les administrations sectorielles et le MINFI ;
- la faible harmonisation du processus d'émission et de recouvrement des RNF ;
- les faiblesses dans le dispositif de suivi et contrôle des RNF ;
- la non maîtrise de la carte des régies de recettes sur l'étendue du territoire ;
- la quasi-impossibilité de recouvrer les RNF dans certaines régions affectées par l'insécurité ;
- l'absence de statistiques fiables sur les émissions et le recouvrement des RNF des administrations ;
- les difficultés rencontrées dans les prévisions de certaines catégories des recettes ;
- l'obsolescence des instruments juridiques en matière de RNF.

(iii) Perspectives de recouvrement des recettes non fiscales pour l'exercice 2025

Les prévisions faites dans le cadre de la Loi de Finances 2025, reposent sur l'hypothèse que l'embellie observée en 2024 devrait se poursuivre en 2025. A cet effet, une augmentation de 20 milliards au titre des mesures nouvelles a été consacrée dans la Loi de Finances 2025, pour porter la prévision à 361,1 milliards.

Tableau 16 : Projections des grandes masses de recettes non fiscales pour l'exercice 2025 (en milliards de FCFA)

Grandes masses des recettes	Jan. 25	Fév. 25	Mar. 25	Avr. 25	Mai. 25	Juin. 25	JUIL. 25	Août. 25	Sept. 25	Oct. 25	Nov. 25	Dec.2 5	Total
Recettes des services	3,5	4,0	3,8	5,4	4,7	6,5	4,4	4,5	5,8	4,2	4,4	5,4	56,7
Loyers des immeubles et revenus des domaines	0,7	0,7	0,7	1,0	0,9	1,2	0,8	0,8	1,1	0,8	0,8	1,0	10,4
Droits de transit pétrolier	4,9	5,6	5,3	7,4	6,5	9,1	6,1	6,3	8,0	5,8	6,1	7,5	78,6
Cotisations pour la retraite	6,0	6,8	6,5	9,0	7,9	11,1	7,4	7,7	9,8	7,1	7,4	9,2	95,8
Autres recettes non fiscales	7,5	8,4	8,1	11,3	9,9	13,8	9,2	9,6	12,2	8,8	9,3	11,5	119,5
TOTAL	22,6	25,5	24,5	34,1	29,8	41,7	27,8	28,9	36,9	26,6	28	34,6	361

Source : DGB

(iv) Perspectives pour la mobilisation des recettes non fiscales pour le triennat 2026-2028

A. Orientations générales

L'objectif du Gouvernement est d'optimiser la mobilisation des recettes non fiscales, en vue d'accroître leur contribution au budget de l'État. Pour ce faire, les actions porteront sur **la normalisation, la sécurisation et le renforcement du suivi de la collecte des recettes non fiscales** à travers notamment : (i) la vulgarisation, la sensibilisation et la formation des responsables de la chaîne de recouvrement des recettes non fiscales inscrites dans les différentes Loi de Finances ; (ii) l'accompagnement des administrations sectorielles dans la mise en place des dispositifs opérationnels de mobilisation effective des recettes dont le recouvrement n'est pas encore effectif ; (iii) la mise en place d'un dispositif dématérialisé des procédures de collecte ; (iv) la création des plates-formes interministérielles d'identification des nouvelles niches ; (v) l'animation des campagnes de recouvrement des restes à recouvrir ; (vi) le recensement de toutes les régies des recettes opérationnelles ; (vii) le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de recouvrement ; (viii) la comptabilisation exhaustive dans la performance dédiée aux recettes

non fiscales des recettes non fiscales logées dans les comptes de dépôts ; (ix) et la mise en place des contrôle de conformité et de l'effectivité de recouvrement des recettes non fiscales.

Le recouvrement des recettes non fiscales au titre du triennat 2026-2028 sera orienté vers l'accroissement de leur mobilisation pour une moyenne annuelle de **427,7 milliards** et l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.

Tableau 17 : Projection des recettes non fiscales sur la période 2026-2028 (En milliards)

Libellé/année	2025	2026	2027	2028
	Prévision	Projection		
Montant	361,1	400,0	426,2	457,0
Évolution (%)	9,1	10,8	6,6	7,2

Source : MINFI

B. Perspectives pour le Budget de l'exercice 2026

Dans le cadre de la préparation de la Loi de Finances 2026, il est envisagé l'instauration des mesures nouvelles relatives aux recettes non fiscales présentées dans le tableau en annexe, dont les travaux de maturation sont en cours de finalisation. Ces mesures concernent les administrations suivantes : MINHDU, MINPOSTEL, MINESUP, MINRESI et MINFOF.

L'implémentation de ces mesures permettra d'atteindre les objectifs de mobilisation des recettes non fiscales en 2026 et à moyen terme.

Tableau 18 : Mesures nouvelles envisagées dans la Loi de Finances 2026 par administration

Administration	Intitulé de la mesure
MINRESI	- frais de création des structures privées de recherche ; - frais d'ouverture des structures privées de recherche ; - frais d'enregistrement des chercheurs ; - frais de reconnaissance des chercheurs indépendants ; - frais de reconnaissance des chercheurs exerçant dans les structures privées de recherche ; - frais d'enregistrement des chercheurs exerçant dans les structures privées de recherche.
MINHDU	- l'agrément aux bureaux organismes privés de contrôle en sécurité incendie ; - le renouvellement de l'agrément aux bureaux organismes privés de sécurité incendie ; - les sanctions pécuniaires relatives aux niches sus évoquées.
MINMIDT	Frais de contrôle, expertises et vérifications des appareils, accessoires, engins motorisés de lavage et de manutention ; Pénalités des infractions relatives aux établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes.
MINESUP	Frais liés à la demande du rapport d'échec d'un dossier de candidature au changement de grade ; Frais liés à la traduction des documents ;
MINREX	Frais d'enregistrement, d'examen et de renouvellement de la demande d'autorisation d'exercer les associations étrangères

Source : DGB/MINFI

I.2. Dépenses

En dépit des efforts effectués au courant des trois dernières années, la dépense publique reste difficile à maîtriser. Le poids des charges courantes et l'accumulation des arriérés (dette flottante et restes à payer du trésor) ne permettent pas encore à l'Etat d'atteindre son objectif de relèvement de la part budgétaire de l'investissement à un taux annuel minimal de 30%. En effet, les effets des progrès réalisés sur certains postes de dépenses tels que les transferts et subventions, du fait de la baisse de la subvention du carburant et les gains obtenus en matière de dépenses permanentes de personnels grâce aux opérations successives d'assainissement du fichier solde, sont réduits par d'autres charges publiques, telles que la veille sécuritaire à assurer dans les foyers de crise à travers le pays, les loyers et baux publics, les dépenses sociales nécessaires à la

préservation des conditions de vie des couches défavorisées, les contributions aux organisations internationales, les consommations publiques, etc.

Pour faire face à ces contraintes, l'Etat veillera à une plus grande rationalisation de sa dépense, à travers la maîtrise des déterminants de celle-ci et une optimisation de ses outils de programmation et d'exécution budgétaire. Il s'agira ainsi de réaliser des économies budgétaires nécessaires à l'accélération de la mise en œuvre des projets de développement et à la sauvegarde de l'équilibre des finances publiques.

I.2.1. Dépenses courantes

A. Dépenses salariales

(i) Situation de référence

En 2024, les dépenses salariales ont été exécutées à hauteur de 1 383 milliards soit 97,6% de la dépense prévisionnelle (LFR 2024). Elles ont représenté 21,3% du budget de l'Etat et devraient se situer autour 21,5% en 2025. Le ratio de soutenabilité de la masse salariale est de 38,60% soit +1,6 points supplémentaire par rapport à 2023 et demeure au-dessus du seuil de 35%, fixé par la CEMAC dans le cadre des critères de convergences. Cette croissance de l'accélération de l'apurement de la dette salariale due aux enseignants d'une part, de l'ajustement salarial au taux de 5% de février 2024 d'autre part, ainsi que la prise en charge en fin d'années de la forte cuvée des recrues de nos forces de défense. Aussi, dans un contexte de contrainte budgétaire, il s'avère important de renforcer les mesures telles qu'une limitation significative des recrutements et la poursuite des actions d'assainissement du fichier solde.

En effet, la maîtrise des effectifs reste le principal enjeu de la soutenabilité budgétaire de la dépense de personnel. A fin décembre 2024, les effectifs des agents publics se situaient à 390 170, soit une augmentation de 1,08% par rapport à 2023. Dans le même temps les effectifs des pensionnés s'établissent à 154 610 soit une hausse de 1,55% par rapport à 2023.

Tableau 19 : Répartition des effectifs de l'administration publique et masse salariales payée par secteur à fin 2024

<i>Secteurs</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Masse Salariale (crédit consommés)</i>	<i>Poids des effectifs</i>	<i>Poids de la masse salariale</i>
Enseignements Secondaires	102 763	39 527 148 088	26,34%	33,93%
Défense	75 393	21 683 652 435	19,32%	18,61%
Education de base	61 693	17 363 265 993	15,81%	14,91%
Administration générale et financière	35 875	5 727 072 578	9,19%	4,92%
Sûreté nationale	27 044	7 589 978 488	6,93%	6,52%
Santé	20 381	5 068 739 548	5,22%	4,35%
Souveraineté	15 176	4 943 816 263	3,89%	4,24%
Production et commerce	15 174	3 345 421 099	3,89%	2,87%
Reste Enseignement, formation et recherche	13 258	5 310 631 675	3,40%	4,56%
Infrastructures	11 736	2 672 246 118	3,01%	2,29%
Communication, culture, loisirs et sport	7 629	2 368 193 998	1,96%	2,03%
Affaires sociales	3 634	802 091 202	0,93%	0,69%
Non encore répartis	414	884 333 99	0,11%	0,08%
Ensemble	390 170	116 490 690 884	100%	100%

Source : MINFI

L'apurement de la dette salariale demeure une préoccupation pour le Gouvernement. Au 1^{er} janvier 2024, la dette salariale est évaluée à 293,9 milliards. L'apurement de cette dette en 2024, représenté par le volume des rappels payés aux actifs, a été de 174,5 milliards. Le stock de cette dette à fin 2024 est de **193 milliards** ; dont **99,2 milliards** pour les enseignants du secondaire et du primaire, soit une réduction de 70% due à l'achèvement des paiements des rappels issus des mesures de réponses du Gouvernement à leurs revendications salariales.

Tableau 20 : Volume des rappels payés entre janvier et décembre 2024 par secteur

Secteurs	Montants	Poids
Enseignements Secondaires	61 048 865 088	34,98%
Défense	10 371 532 848	5,94%
Education de base	25 535 701 197	14,63%
Administration générale et financière	13 030 244 607	7,47%
Sûreté nationale	6 852 152 770	3,93%
Santé	9 725 777 120	5,57%
Souveraineté	6 997 017 946	4,01%
Production et commerce	20 405 551 493	11,69%
Reste Enseignement, formation et recherche	6 436 587 027	3,69%
Infrastructures	4 695 189 346	2,69%
Communication, culture, loisirs et sport	8 460 135 716	4,85%
Affaires sociales	853 381 279	0,49%
Non répartie	91 890 020	0,05%
Ensemble	174 504 026 457	100%

Source : MINFI

(ii) Orientations de la politique salariale sur la période 2026-2028

Les priorités en matière des dépenses de personnel au cours de trois prochaines années concerneront principalement les actions suivantes :

- la poursuite du renforcement des mécanismes de contrôle et de l'assainissement du fichier solde de l'Etat ;
- la poursuite de la réforme du processus de recrutement et de gestion des ressources humaines de l'Etat, afin de garantir la maîtrise des effectifs et d'assurer la cohérence entre la qualité des recrutements et les besoins en personnels indispensable des secteurs prioritaires ;
- la poursuite du plaidoyer relatif à la mise en place des réformes du système de retraite de l'administration publique;
- la poursuite de l'apurement de la dette salariale et du mécanisme mis en place pour réduire son accumulation ;
- la poursuite de la mise en place des modules restants de la nouvelle application de gestion de la carrière et de la solde des agents publics baptisée AIGLES ;
- la poursuite de la mise en place d'une fonction publique locale, afin de doter les CTD en ressources humaines de qualité pour une meilleure gestion des compétences et des ressources transférées.

La conduite des actions ci-dessus retenues dans le cadre de l'orientation budgétaire relative aux dépenses de personnel permettra à terme une gestion salariale beaucoup plus rationnelle.

B. Autres dépenses courantes

(i) *Les contraintes inhérentes aux dépenses courantes hors salaires*

Evaluées à 2 413,9 milliards en 2024, les dépenses courantes hors salaires sont, pour la première fois, en baisse depuis cinq ans. Par ailleurs, la part de ces dépenses a fortement diminué de 45,1% en 2023 à 33,7% en 2024, traduisant la baisse de l'éviction de ces dépenses sur les autres. Ces abaissements s'expliquent principalement par la diminution de la facture de la subvention de carburant. En effet, l'enveloppe du budget consacrée au paiement des bourses et subventions a diminué de 26%, passant de 892 milliards en 2023 à 660,5 milliards en 2024.

Toutefois, la baisse des dépenses courantes hors salaires reste faible (seulement 0,19%), à cause des nombreuses contraintes qui continuent de peser sur certains postes, tels que les biens et services et les autres dépenses de personnels, dont l'ensemble augmente de près du tiers en un an, se situant à fin 2024 à 1 663,9 milliards, contre 1 271,1 milliards en 2023. D'un autre côté, l'Etat supporte un important volume de dépenses, enregistrées au titre de la dette intérieure et relatives à la dette flottante et aux Restes A Payer (RAP) ; les besoins en ces domaines sont respectivement de 671,7 milliards à fin 2023 et de 943,6 milliards au terme de l'exercice 2024.

Les biens et services, malgré leur faible hausse en 2024 (196,5 milliards) par rapport à 2023 (259,8 milliards), resteront caractérisées par plusieurs contraintes : La prise en charge de la veille sécuritaire à travers le pays, en considération du contexte électoral devant caractérisé le prochain triennat ; le paiement des consommations publiques (eau, électricité, téléphone, internet), avec en sus la nécessité pour l'Etat de respecter ses engagements liés à la reprise de la dette fournisseur d'ENEOS ; la charge locative de l'Etat, dont les arriérés s'accumulent au fil des exercices ; les loyers consentis par l'Etat au profit des opérateurs engagés dans le cadre des projets financés à travers le modèle du partenariat public-privé ; le paiement des frais de justice et de contentieux dont le volume n'a cessé d'augmenter au cours des trois dernières années.

Les autres dépenses de personnels, avec un taux d'exécution de 198,2% en 2024 pour une valeur de 146,9 milliards, en progression annuelle de 28,7 milliards, pèsent de plus en plus sur les ressources de l'Etat, en raison d'une inflation, non seulement, des comités et groupes de travail créés au sein des administrations, mais surtout d'avantages attribués aux personnels des administrations publiques, parfois en l'absence d'une réglementation encadrant plus strictement lesdites attributions.

Les transferts et subventions, restent une préoccupation, malgré la baisse de la subvention du carburant, compte tenu de l'instabilité du marché du pétrole et de la prégnance d'autres dépenses telles que les contributions aux organisations internationales et les appuis qu'apporte l'Etat aux établissements publics et aux entreprises publiques en difficulté.

C. Orientations de la politique budgétaire en matière de dépenses courantes

L'objectif principal restera donc la maîtrise, voire la baisse des autres dépenses courantes. Dans ce cadre, le Gouvernement envisage de :

- **Poursuivre la maîtrise de sa dépense courante**, à travers un choix judicieux de ses priorités ;
- **Maitriser les consommations publiques (eau, électricité, téléphone et internet)** en accélérant la mise en œuvre des programmes PforR (PRSEC) et PARSEC, tant dans la

réduction recherchée de la subvention du tarif de l'électricité que dans la précision et la transparence dans le comptage et la facturation de la consommation d'électricité des bâtiments et de l'éclairage publics ;

- **Maitriser la charge locative** par un meilleur encadrement de la procédure d'attribution de logements administratifs ;
- **Rationnaliser les contributions versées aux organisations internationales** à travers l'élaboration envisagée d'un référentiel des engagements juridiques et financiers de l'Etat à l'international, la normalisation de la prise en charge de la participation du Cameroun au sein des organisations internationales et le renforcement du suivi des contributions de l'Etat auxdites organisations ;
- **Réduire les avances de trésorerie** et par conséquent limiter l'accumulation des restes à payer ;
- **Maitriser les loyers consentis par l'Etat dans le cadre des projets PPP** à travers le renforcement du dispositif de veille de l'éligibilité et de la soutenabilité budgétaire desdits projets.
- **Maitriser la dépense non permanente de personnels**, en veillant à une stricte application de la réglementation en vigueur en matière de création des comités, commissions et groupes de travail et à un meilleur encadrement de l'attribution des avantages aux personnels de l'Etat.

Poursuivre les actions visant la réduction des appuis de l'Etat aux entreprises et établissements publics, à travers la promotion des instruments visant l'émergence au sein desdites entités, d'une gestion par la performance, afin de garantir une plus grande rentabilité de celles-ci.

I.2.2. Dépenses d'investissement public

(i) Situation de référence

A. Des dépenses d'investissement dans les dépenses totales de l'État

Le Gouvernement s'est engagé à relever la part de l'investissement public dans le budget général, après les reculs observés au cours des trois dernières années. Cette volonté s'est traduite, au titre de la loi de finances initiale de l'exercice 2025, par un relèvement important du volume des ressources affectées à l'investissement public, soit une augmentation 250 milliards en valeur absolue et de 16,1% en valeur relative. Cette évolution enregistrée en 2025 a porté la part du BIP au budget général à 25,7%, contre 22,2% en 2024.

Cette augmentation volontariste reste en retrait des objectifs de 40% envisagés pour atteindre les perspectives de croissance visées par la SND-30, en raison des fortes contraintes qui pèsent sur les autres grandes masses de dépense, notamment le niveau élevé de la masse salariale et du service de la dette.

Tableau 21 : Evolution de la part du BIP dans le budget de l'Etat (en milliards)

Exercice	2021*	2022*	2023	LFR 2023	2024	LFR 2024	2025
----------	-------	-------	------	----------	------	----------	------

BIP	1 352	1 419	1 386,75	1 359,25	1 652	1 604,1	1 852
BUDGET GENERAL	5 235,2	5 977,7	6 274,8	6 642,5	6 654,5	6 945,5	7 669
POIDS DU BIP	25,8%	23,7%	22,1%	20,5%	24,8%	23,1	24,15%

Source : MINEPAT

(*) : dotation de la loi de finances rectificative

B. Des transferts en investissement aux Collectivités Territoriales Décentralisées

Les ressources d'investissement transférées aux Communes enregistrent une augmentation de 10,1% en 2025 et représentent 17% du montant total des ressources internes ordinaires affectées à l'investissement public. L'augmentation continue du volume des ressources transférées observée va se poursuivre et connaître une accélération avec le plein exercice de l'ensemble des compétences dévolues aux CTD.

Par ailleurs, à côté des ressources transférées, les CTD bénéficient, avec la mise en œuvre de la nouvelle loi portant fiscalité locale, d'une augmentation importante des ressources fiscales, pour leur permettre de mieux exercer les compétences qui leur sont transférées au niveau local.

Tableau 22 : Evolution des ressources d'investissement transférées aux CTD

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ressources Internes Ordinaires (RIO) du BIP (En milliards)	635,0	636,3	554,9	576,2	601,5	631,1	661,2	933,3
Variation relative du BIP sur RIO (En%)	3,5	0,2	-12,8	8,9	4,3	4,9	4,8	26,4
Ressources Transférées (RT) du BIP (En milliards)	59,6	91,4	97,6	102	112,3	114,9	143,5	157,6
Variation relative des RT du BIP (En%)	1,2	53,4	6,1	4,5	10,1	2,3	24,9	10,1
Poids des RT dans les RIO du BIP (En%)	9,4	14,4	17,6	17,7	18,7	18,2	32,9	17

Source : MINEPAT

En ce qui concerne l'affectation des ressources entre les CTD, des initiatives visant à assurer une répartition équitable des ressources vont être mises en place, à travers un guide de répartition, en vue de renforcer l'efficacité dans le financement des compétences transférées et réduire les disparités observées au niveau des administrations dans l'affectation des ressources aux CTD.

C. De l'exécution des projets d'investissement public

Le niveau d'exécution globale du BIP ces dernières années reste fortement tributaire de la performance dans l'exécution des projets à financements extérieurs. En effet, les financements extérieurs qui représentaient environ 30% du BIP en 2016, se situent à moyenne à 56% ces trois dernières années. Le tableau ci-dessous montre que les retraits des taux d'exécution du BIP ces quatre dernières années sont tributaires du mauvais comportement des projets à financement extérieur dont les décaissements effectués sont inférieurs aux prévisions de la loi de finances.

Tableau 23 : Evolution du taux d'exécution BIP (base ordonnancement)

Catégorie	2018	2019	2020	2021	2022	2023
-----------	------	------	------	------	------	------

Ensemble du BIP	89,42	95,99	94,98	80,49	89,22	69,92
BIP sur Ressources internes	76,50	89,58	94,34	92,71	77,56	84,17
BIP sur FINEX	104,98	102,03	95,79	69,68	99,54	56,23

Source : Comité National suivi BIP, (*) Données prévisionnelles d'exécution

Ce faible niveau de décaissement des financements extérieurs ne permet pas une réduction rapide des Soldes Engagés Non Décaissés (SENDs), sinon leur augmentation, compte tenu des nouveaux engagements en cours de négociation et de finalisation.

(ii) *Les principales pesanteurs dans la gestion de l'investissement public*

A. Des contraintes à la mobilisation des ressources pour les investissements publics

L'étroitesse de l'espace budgétaire, consécutif au contexte économique international et national, et aux fortes pressions sur les autres priorités de dépense de l'Etat, met en exergue la nécessité de renforcer la mobilisation des autres sources alternatives de financement des investissements publics. En effet, le besoin de financement de la SND-30 s'est davantage accru avec l'objectif initial de mobilisation de 88 000 milliards sur la période 2020- 2030, pour atteindre les résultats escomptés.

Les modes alternatifs de financement déjà déployés, notamment le Partenariat-Public-Privé (PPP) et le Project finance, ne produisent pas encore les résultats attendus et certains projets mis en place suivant ces modes présentent d'importants risques budgétaires, a contrario de l'allègement attendu sur les finances publiques. L'amélioration du ciblage et de la qualité des études sur des projets concernés, le renforcement des capacités de négociation de la partie camerounaise et la maîtrise de l'écosystème qui entoure la mise en place des projets financés par ces modes, devront permettre de mieux tirer profit de ces alternatives.

Aussi, les opportunités offertes par les financements verts qui présentent moins de risques budgétaires ne sont pas suffisamment saisies, pour tirer à la fois profit des fonds disponibles et de la mise en place des investissements publics qui prennent mieux en compte les changements climatiques. La préparation des projets devrait être orientée vers la prise en compte des critères d'éligibilité pour optimiser la mobilisation des financements proposés par ces guichets.

Par ailleurs, les contraintes de financement du BIP ne permettent pas d'achever dans les délais, l'important portefeuille des projets en cours, ce qui limite la mise en place de nouveaux projets structurants. La priorisation de l'achèvement des projets en cours est nécessaire, à l'effet de limiter le renchérissement des coûts des projets et renforcer l'efficacité des investissements publics, pour la stimulation de la croissance.

B. Des pesanteurs dans la mise en œuvre des projets d'investissement public

Les contreperformances dans l'exécution des projets peuvent connaître des améliorations si des dispositions sont prises pour apporter des réponses aux pesanteurs tant internes qu'externes qui fragilisent la mise en œuvre de ceux-ci :

- **La maturation des projets** : la qualité parfois insuffisante des études et les difficultés liées aux indemnisations retardent l'exécution des projets ;
- **la priorisation des projets** : la multiplicité de projets dilue l'effort de l'Etat sur les ressources affectées à l'investissement public, par rapport aux résultats attendus. De

même, les projets mis en place en cours d'exercice et n'ayant pas suivi tout le processus de préparation du budget, créent un effet d'éviction sur les projets en cours ;

- **les retards dans les avis de non-objection des bailleurs :** certains partenaires techniques et financiers prennent souvent dénormes retards pour émettre leur avis de non-objection (ANO) sur l'exécution de prestations. Il arrive que certains ANO mettent plusieurs années, compromettant ainsi les délais d'exécution des projets à financement extérieur ;
- **la faible mobilisation des Fonds de contrepartie (FCP) dans le cadre de l'exécution des projets à FINEX:** la difficulté se pose non seulement sur le volume des fonds de contrepartie qui fait face à la contrainte budgétaire globale, mais aussi sur le paiement effectif desdits fonds qui se heurte aux problèmes de trésorerie, malgré les dispositions prises dans le cadre de la mise en place d'un Basket Fund des fonds de contrepartie logé à la BEAC ;
- **les faibles capacités technique et financière des prestataires retenus pour la réalisation des projets d'investissement public,** ont conduit à l'abandon de certains chantiers par les entreprises adjudicataires, du fait notamment de l'insuffisante couverture budgétaire et des retards de paiement des décomptes. Cette situation s'est encore amplifiée, avec les nouvelles exigences sur le paiement en numéraire des cautions, conséutivement à l'entrée en scène de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) ;
- **la prise en compte des charges récurrentes associées aux projets d'investissement:** le niveau de dégradation observé des infrastructures mises en place a traduit l'insuffisante prise en compte des charges récurrentes et de la problématique d'entretien dans le maintien en bon état de service de l'offre infrastructurelle ;
- **les retards dans l'exécution des appels de fonds par les bailleurs :** il est observé des retards entre les appels de fonds et les décaissements des bailleurs. Les décaissements étant comptabilisées en droit constaté, leur aboutissement au cours des exercices budgétaires non assignés posent des problèmes sur la stabilité des indicateurs de suivi des finances publiques.

C. Des contraintes liées à la programmation des investissements publics pour la période 2026-2028

La programmation des investissements publics pour la période 2026-2028 fait face aux principales contraintes ci-après :

- **l'accroissement rapide du service de la dette** continuera de réduire les marges de manœuvre du budget de l'Etat. En effet, cette grande masse de dépense qui représentait 11,7% du budget de l'Etat en 2016, se situe à moyenne à 30% du budget de l'Etat ces trois dernières années. Cette progression réduit considérablement les marges de manœuvre pour le financement de nouvelles dépenses et l'accompagnement de la mise en place de certaines politiques, notamment le relèvement du niveau des dépenses en capital sur ressources propres, l'augmentation considérable des ressources transférées en investissement aux en CTD et la prise en compte des charges récurrentes d'investissement ;

- **le maintien du déficit budgétaire à un niveau assez bas**, va continuer pendant le triennat à contenir le niveau global du BIP, et renforcer les contraintes sur la mise en place de nouveaux projets et la mobilisation des fonds de contrepartie des projets financés conjointement avec les partenaires techniques et financiers ;
- **la situation des retards de paiement des instances au Trésor public** dont la conséquence est la suspension et l'allongement des délais d'exécution des travaux, et le renchérissement des coûts des projets à travers de multiples avenants;
- **le non-respect de la convergence dans la mise en œuvre des orientations de politiques prioritaires.** En effet, certaines administrations mettent en place des projets de manière isolée dans leurs secteurs respectifs, sans tenir compte de manière rigoureuse de leur alignement aux priorités et initiatives nationales en cours.

(iii) Perspectives 2026-2028 en matière d'investissement public

L'objectif assigné à la gestion de l'investissement au cours de cette période repose sur l'amélioration de la qualité de la dépense publique à travers la maîtrise des coûts et de la préparation des projets d'investissement public, la mise en application des outils de sélection des projets développés , le renforcement de l'équité dans l'affectation des ressources aux CTD, le renforcement de la prise en compte des charges récurrentes et la densification des sources de financement alternatif des investissements publics. Un texte règlementaire qui encadre la gestion des investissements publics sera élaboré, pour fédérer toutes les initiatives relatives à l'efficacité des investissements publics.

Au plan global, il s'agira de rattraper sur la période 2026-2028, le niveau de 30% des dépenses d'investissement sur le budget, observé en 2016 à l'effet d'approcher la cible de 40% fixée par la SND30. Un accent sera mis sur l'augmentation des ressources propres affectées aux dépenses d'investissement, en vue d'inverser la tendance actuelle du BIP qui est dominée par les dépenses sur financements extérieurs.

En ce qui concerne la sélection des projets, les outils techniques et informatiques développés sur les critères objectifs de sélection des projets vont connaître leur déploiement auprès de l'ensemble des administrations, à l'effet disposer des projets qui répondent le plus efficacement aux préoccupations de développement économique, social et environnemental.

S'agissant de la maîtrise des coûts des projets et de leur mise place, les insuffisances relevées sur la maturation des projets vont trouver des solutions, à travers notamment la mise en place d'un nouveau décret en 2025 sur la maturation des projets, qui révise celui de 2018. Ce nouveau décret renforce la préparation des projets et prend en compte la composante climatique pour la mise e place des projets plus résilients.

Concernant les projets à financement extérieur, le recours à cette source de financement fera l'objet de critères plus strictes afin de limiter la signature des conventions sur des opérations non matures et dont l'impact sur le développement économique, social et environnemental est peu perceptible. Un accent sera mis sur l'assainissement des SENDS, à l'effet de disposer d'un portefeuille de projets en cours viable. Aussi, les nouveaux projets y relatifs devront essentiellement être ceux qui contribuent à terme au remboursement de la dette, notamment pour les prêts non concessionnels.

Pour ce qui concerne la décentralisation, la dynamique de transfert des compétences et des ressources aux CTD va se poursuivre, avec la signature de l'ensemble des décrets d'application destinés à l'exercice des compétences par les CTD. De même, le guide méthodologique de répartition des ressources au profit des CTD élaboré va encadrer la répartition des ressources au profit des CTD et être déployé aux niveaux des administrations concernées. Ce guide permet de renforcer l'efficacité dans le financement des compétences et l'équité en matière de répartition des ressources au profit des CTD.

Par ailleurs, le Gouvernement entend poursuivre leur accompagnement par le renforcement des capacités des CTD et la mise en place des outils nécessaires, pour leur permettre d'améliorer l'efficacité de leurs dépenses au profit des populations bénéficiaires.

S'agissant de la prise en compte et le financement des coûts récurrents d'entretien et d'exploitation associés aux investissements publics, les évaluations rigoureuses des besoins en entretien et réhabilitation vont se poursuivre, en référence au guide méthodologique développé à cet effet. Des options de financement budgétaire et autres modes alternatifs de financement des charges récurrentes vont être mis en œuvre, pour garantir le bon état de service des infrastructures mises en place. Aussi, les évolutions apportées dans le nouveau décret de maturation visent à anticiper sur cette problématique pour les nouveaux projets. L'accompagnement des CTD va se poursuivre, pour une meilleure internalisation de cette problématique dans la gestion et la mise en place des projets relevant des compétences qui leur sont transférées.

Quant aux modèles alternatifs de financement des investissements publics, la promotion des modèles alternatifs va se poursuivre, tout en tirant profit des premières expériences des projets mis en place sous les modes PPP et *Project finance*, afin que l'effet escompté soit celui visé par la SND30. Par ailleurs, des initiatives visant à mobiliser plus de fonds verts vont être menées, à l'effet d'améliorer la performance du Cameroun en la matière, à travers la préparation des projets plus attractifs pour les guichets de financement y relatifs.

I.3. Politique de financement

I.3.1. Situation de référence : évolution récente de la dette publique

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette du secteur public est évalué à 14 653 milliards, soit 46% du PIB. Cet encours a enregistré une hausse de plus de 3,5% par rapport à 2023, suite à la prise en compte de la dette flottante de 672 milliards et de l'augmentation des décaissements sur prêts projets. S'agissant de sa composition, la dette de l'Administration Centrale représente 92,8% de la dette du secteur public, tandis que celle des Entreprises et Établissements Publics ainsi que des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD's) représentent respectivement 7% et 0,2%.

Quant aux passifs conditionnels de l'État, ils portent sur un montant de 4 899 milliards, représentant 15,4% du PIB. Ces engagements se composent de 99,8% de dettes commerciales contractées sous forme de Partenariats Publics Privés (PPP) et de 0,2% de la dette garantie par l'État du Cameroun.

Au 30 avril 2025, l'encours de la dette publique se chiffre à 14 146 milliards, soit environ 43,6% du PIB. Il enregistre une hausse de 3,5% en glissement annuel et se compose de 92,9% de dette directe de l'Administration Centrale, 7,0% de dette des Entreprises et Etablissements Publics et 0,1% de dette des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

La dette directe de l'Administration Centrale s'élève à 13 136 milliards, en hausse de 4,3% en glissement annuel. Elle est constituée de 63,6% de dette extérieure et 36,4% de dette intérieure.

La dette directe des démembrements de l'Etat est évaluée à 1010 milliards, dont 984 milliards de dette des Établissements et Entreprises Publics. Cette dette est constituée de 46,1% de dette extérieure et 53,7% de dette intérieure.

Tableau 24 : Encours de la dette du secteur public

Rubriques	31 mai 2024 ***	31 décembre 2024 ***	31 janvier 2025 ***	28 février 2025 ***	31 mars 2025 ***	30 avril 2025 ***	31 mai 2025 ***
1. Dette extérieure	8 221	8 906	8 821	8 784	8 636	8 555	8 532
Multilatérale	4 091	4 410	4 398	4 399	4 398	4 452	4 439
<i>dont appuis budgétaires</i>	<i>1 359</i>	<i>1 529</i>	<i>1 509</i>	<i>1 509</i>	<i>1 555</i>	<i>1 652</i>	<i>1 648</i>
Bilatérale	3 011	3 084	3 025	2 993	2 876	2 758	2 757
<i>dont appuis budgétaires</i>	<i>295</i>	<i>295</i>	<i>295</i>	<i>295</i>	<i>295</i>	<i>295</i>	<i>295</i>
Commerciale	1 118	1 412	1 398	1 392	1 362	1 344	1 336
2. Dette intérieure	4 444	4 698	4 771	4 819	4 878	4 885	4 910
2.1. Dette intérieure (hors Restes à Payer et dette flottante)	3 622	3 751	3 824	3 871	3 901	3 907	3 932
Titres publics	1 944	1 988	2 066	2 114	2 153	2 184	2 216
Emprunt consolidé BEAC	577	577	577	577	577	577	577
Allocation de DTS (FMI-BEAC)	180	180	180	180	180	180	180
Dette structurée	869	939	934	934	923	899	892
Dette non structurée	52	67	67	67	67	67	67
2.2. Restes à payer de plus de 3 mois	361	536	536	536	566	566	566
2.3. Dette flottante de l'Administration Centrale	462	412	412	412	412	412	412
3. Dette Directe de l'Administration Centrale	12 665	13 604	13 592	13 603	13 514	13 440	13 442
<i>dont appui budgétaire total</i>	<i>1 654</i>	<i>1 824</i>	<i>1 804</i>	<i>1 804</i>	<i>1 850</i>	<i>1 947</i>	<i>1 943</i>
4. Dette des Entreprises et Etablissements publics	1 039	1 023	1 021	1 016	1 011	984	979
Dette extérieure directe des Entreprises et Etablissements publics	492	493	494	492	491	466	464
Dette intérieure auprès du système bancaire	352	336	333	329	326	323	320
Dette flottante des Entreprises et Etablissements publics	194	194	194	194	194	194	194
5. Dette des Collectivités Territoriales Décentralisées	26	26	26.0	26.0	26.0	26.0	26.0
Dette extérieure directe des CTD's	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Dette intérieure directe des CTD's	10	10	10	10	10	10	10
Dette flottante des CTD's	16	16	16	16	16	16	16
6. Passifs conditionnels explicites de l'Etat	4 900	4 899	4 899	4 899	4 899	4 899	4 899
Dette avalisée	5	3	3	3	3	3	3
Partenariats Publics Privés	4 895	4 895	4 895	4 895	4 895	4 895	4 895
7. Total Dette Publique (non consolidée) (Secteur Public - hors passifs conditionnels) (3+4+5)	13 730	14 653	14 640	14 645	14 552	14 449	14 446

* données définitives ** données semi-définitives *** données provisoires

Source : CAA

Au 30 avril 2025, en considérant que la dette intérieure englobe l'intégralité des obligations inscrites en FCFA, tandis que la dette extérieure est limitée aux engagements libellés en devises, les caractéristiques des principaux indicateurs de coûts et de risques du portefeuille de la dette de l'Administration Centrale se constituent de la manière suivante :

- L'encours de la dette publique représente 43,6% du PIB, et reste conforme à l'objectif fixé par la stratégie 2025-2027 ($\leq 50\%$) et la norme communautaire ($\leq 70\%$). L'encours de la dette de l'Administration Centrale correspond à 37,6% du PIB, dont 25,6% pour la dette extérieure et 11,9% de dette intérieure ;
- Le taux d'intérêt moyen pondéré de la dette reste stable à 3,1 %, soit 2,7% pour la dette extérieure et 3,9% pour la dette intérieure ; ce taux est légèrement en hausse par rapport à la cible fixée par la stratégie 2025-2027 à 3% ;
- La durée moyenne de refinancement du portefeuille estimée à 7,6 années, soit 9,4 années pour la dette extérieure et 3,8 années pour la dette intérieure. L'objectif visé fixé par la stratégie 2025-2027 (≥ 12 ans) soit un rallongement des maturités des nouveaux

emprunts ;

- un poids de la dette dont les termes sont à refixer l'année prochaine estimé à 24,4%, dont 28,9% pour la dette extérieure, et 14,7% pour la dette intérieure ;
- la part de la dette à taux d'intérêt fixe est évaluée à 81,2% du portefeuille, soit une diminution d'un point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Elle reste cohérente avec la cible visée par la stratégie 2025-2027 (> 80%) ;
- la part de la dette libellée en devises autres que le FCFA estimée à 68,3% du portefeuille global, soit une exposition effective de 39,7% du portefeuille aux fluctuations de taux de change, considérant 28,6% de dette libellée en Euro. Elle demeure cohérente à la stratégie d'endettement 2025-2027, dont la cible est de 75% ;
- La proportion de la dette libellée en dollar US est de 19,4% en dessous de la cible visée dans la stratégie 2025-2027 de 25%.

Tableau 25 : Indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette publique

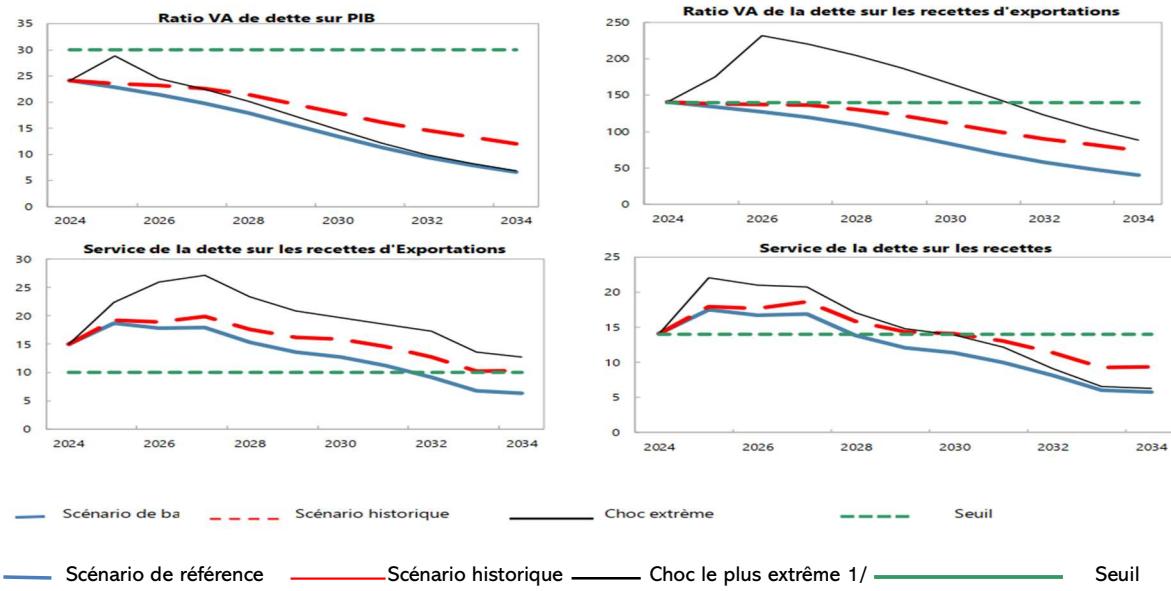
Indicateurs de coûts et risques		Dette extérieure	Dette intérieure	Dette totale*
Dette nominale en milliards de FCFA		8 360	3 959	12 319
Dette nominale (% du PIB)		26.3	12.4	38.7
Coût de la dette	Paiement d'intérêt en % du PIB	0.7	0.5	1.2
	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	2.7	3.8	3.0
Risque de refinancement	Durée moyenne d'échéance (ans) (ATM)	9.3	3.7	7.5
	Dette à amortir durant l'année prochaine (% du total)	8.3	14.4	10.2
	Dette à amortir durant l'année prochaine (% du PIB)	2.2	1.8	4.0
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne à refixer (ans) (ATR)	7.5	3.7	6.3
	Dette refixée durant l'année prochaine (% du total)	28.7	14.4	24.1
	Dette à taux d'intérêt fixe (% du total)	79.6	82.9	80.7
Risque de change	Dette en devises (% du total)			67.9
	Amortissement en devise durant l'année prochaine (en % du stock brut de réserves de change brutes détenues par la BEAC)			17.9

Source : CAA

I.3.2. Viabilité de la dette et diverses contraintes en matière d'endettement à fin décembre 2024

Tenant compte de la cette situation de référence et de l'exécution de la stratégie en cours, l'encours de la dette publique à fin 2025 pourrait atteindre 15 000 milliards, et représenterait 45% du PIB largement en dessous du seuil communautaire de 70%. En Valeur actualisée, la dette publique se situerait à environ 40% du PIB à fin 2025, dont 28% de dette extérieure et le ratio par rapport au recette budgétaire pourrait dépasser 200%.

Outre ces niveaux de ratios de solvabilité de la dette publique relativement bas, des inquiétudes sont observées au niveau de la viabilité extérieure. A date, la dette publique du Cameroun demeure viable mais le risque de surendettement est élevé, causé par la faiblesse des recettes budgétaires et d'exportation comme indiqué dans les graphiques ci-après :



Sources : autorités nationales ; et estimations et projections des services du FMI.

En effet, en termes d'évaluation du risque global et de vulnérabilités, l'analyse de la viabilité extérieure de la dette révèle des dépassements de seuils pour deux ratios sur les quatre ratios du scénario de références

Il s'agit notamment des ratios de liquidités que sont le service de la dette sur les recettes d'exportations (dépassement projeté jusqu'en 2032) et le service de la dette sur les recettes budgétaires (dépassement jusqu'en 2028, traduisant des difficultés pour le Trésor public à honorer ses engagements sur le court terme). Pour ce qui est des ratios de solvabilité, ils seraient contenus en dessous des seuils fixés, sur tout l'horizon (20 ans).

Ainsi, ces problèmes de liquidité et de devises issues des exportations, s'ils s'accentuent dans le moyen terme, pourraient conduire le pays à une situation de défaut. D'où la nécessité de poursuivre les réformes en cours pour l'accroissement et l'optimisation de l'utilisation de ces ressources, notamment au plan fiscale-douanier pour ce qui est des recettes budgétaires, et tenant compte des retombées attendues de la politique d'import substitution, concernant l'amélioration des exportations. De plus, d'autres mesures plus structurelles devraient être envisagées tenant compte des potentialités restant à exploiter.

Outre cette viabilité extérieure, il est constaté de nombreux retards dans le règlement de la dette intérieure et qui compromettent significativement la viabilité de la dette publique du Cameroun. Des dispositions sont à prendre pour le règlement à bonne date desdites dettes notamment le paiement des Restes à payer de l'exercice précédente au cours de l'année courante, par le rachat ou le rallongement des échéances de courts termes à partir des emprunts à moyens et longs termes.

Aussi, diverses mesures de politique économique devraient être prises afin d'améliorer l'indice composite utile pour une meilleure classification du Cameroun, qui permettrait ainsi au pays de passer du rang du pays à faible capacité de remboursement à celui du pays à capacité moyenne de remboursement. Cette classification devrait augmenter les seuils d'analyse et le Cameroun disposerait plus de marge et plus d'accès au financement, nécessaire pour soutenir son économie, et atteindre sa vision d'un Cameroun émergent à l'horizon 2035.

I.3.3. Objectif de la politique de financement/d'endettement et stratégie sur le triennat 2026-2028

La politique de financement de l'Etat vise à soutenir le développement économique à travers divers mécanismes. Elle fournit les lignes directrices pour la structure de la dette.

Comme au cours des 4 dernières années, pendant la période 2026-2028, la politique de financement du déficit budgétaire demeurera orientée vers l'endettement pour tenir compte de la faiblesse des recettes internes au regard des importants besoins en investissement. Cette politique s'exécutera en cohérence avec les autres politiques budgétaires, notamment l'augmentation des recettes budgétaires, afin de mieux réaliser dans les délais, divers programmes en cours, nécessaires pour l'atteinte des différents objectifs visés dans la SND 30. Sa mise en œuvre visera le maintien de la viabilité de la dette publique, la réduction du risque de surendettement qui à moyen terme devrait passer de élevé à modéré, avec l'adoption d'une stratégie d'endettement et de gestion de la dette publique réaliste et prudente à moyen terme.

Cette stratégie devrait viser à : (i) satisfaire au moindre coût possible les besoins de financement de l'État et ses obligations de paiement ; (ii) faciliter le développement et le bon fonctionnement de marchés primaire et secondaire des titres publics ; (iii) recourir en tant que de besoin aux Partenariats Publics Privées (PPP) tout en veillant à en maîtriser les risques ; et (iv) recourir si nécessaire aux financements sur les marchés internationaux.

En cohérence avec le programme de convergence multilatérale de la sous-région CEMAC, les cibles visées dans la Stratégie d'endettement 2026-2028 devraient être les suivantes :

- Un ratio de dette publique et à garantie publique au plus égal à 50% du PIB ;
- Une composition du portefeuille de 75% de dette extérieure libellée en devise, et 25% de dette intérieure libellée en FCFA. Le poids de la dette publique libellée en dollar US ne devrait pas excéder 25% ;
- Un taux d'intérêt moyen du portefeuille au plus égal à 4% ;
- Une part de dette intérieure à court terme au plus supérieure à 10% ; ce qui nécessite un rallongement des maturités ;
- Le maintien de la part de la dette à taux d'intérêt variable inférieure à 20% du portefeuille.

De façon spécifique, la stratégie d'endettement de la période se déclinera par l'atteinte des objectifs d'ordre institutionnel, stratégique et opérationnel ci-après :

Au niveau institutionnel : le Gouvernement poursuivra : (i) la mise en application du Règlement CEMAC, portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique par entre autres, la consolidation du rôle du Comité Nationale de la Dette Publique (CNDP), ou sa saisine est obligatoire pour tout type d'emprunt et de restructuration de dette (réaménagement de dette, allongement de maturité, modification des caractéristiques des termes d'un emprunt, cessions de créances, appuis budgétaires en prêts, ...) ainsi que les garanties, les PPP. L'avis favorable du CNDP pour la suite de la procédure devant être un préalable ; (ii) l'application effective et la mise à jour du manuel de procédures de gestion de la dette publique pour une meilleure définition des rôles, responsabilités et missions des différents acteurs ; et (iii) une gestion cohérente, coordonnée et efficiente de la dette publique.

Au niveau stratégique : la recherche du financement doit se faire de façon optimale. Sur le triennat 2026-2028, le Gouvernement mettra en œuvre une politique d'endettement, tenant compte des besoins de l'Etat et des options disponibles.

En effet, les marchés de capitaux de la zone CEMAC sont devenus une source majeure de financement des déficits publics pour les pays de la sous-région. Cette situation conjuguée à la contrainte sur les ressources renchérit les coûts des emprunts et limite l'atteinte des objectifs de financement intérieur.

Concernant la dette extérieure, il s'agira de mobiliser prioritairement les financements concessionnels. Le recours aux financements non concessionnels ne se fera qu'en cas d'indisponibilité des ressources concessionnelles notamment pour la réalisation des projets dégageant des rentabilités financières et socio-économique avérées.

Le recours à d'autres sources de financement, notamment à l'international devraient également être envisagé afin d'optimiser le financement du déficit budgétaire et de maintenir le contact avec le marché financier international.

Des sources alternatives de financement doivent être recherchées et leur mise en œuvre accélérées. Il s'agit entre autres de la mobilisation des financements climatiques ; des émissions des Bons verts, ODD, financements islamiques, etc.) et la poursuite de la prospection de nouvelles opportunités de coopération économique et financière.

A cet effet, pour l'exercice 2026, le Gouvernement procèdera aux émissions des titres internationaux d'environ 1 milliard d'euros (soit environ 656 milliards de FCFA) y compris le recours au financement alternatif relevé supra.

Relativement à la dette intérieure, la politique sera mise en œuvre au moyen de procédures réalistes, régulières et transparentes. Elle inclura :

- les limites d'endettement permettant de fixer des fourchettes acceptables pour chaque type d'instrument conformément à la Stratégie de la Dette à Moyen Terme (SDMT) ;
- l'émission des bons du Trésor en tenant compte des objectifs et des circonstances spécifiques à leur utilisation ;
- les structurations des opérations sur les titres publics en incluant les opérations de rachat, les considérations relatives à la structure du portefeuille des titres publics, la promotion des mesures visant l'amélioration du crédit à travers les comptes séquestres ;
- les orientations concernant les procédures d'émission ;
- le suivi minutieux du profil d'amortissement des titres publics afin d'anticiper sur les éventuels risques de refinancement et de détecter les opportunités de rachat par des remboursements anticipés ;
- le renforcement des échanges avec les potentiels investisseurs.

De façon pratique, le développement de la stratégie d'émission pour le triennat 2026-2028 présentera les intentions du Gouvernement sur les marchés de capitaux de la CEMAC et au niveau international.

- **Calendrier d'émission des titres publics**

Le calendrier d'émission des titres publics clarifiera les objectifs du programme aux investisseurs et autres parties prenantes en termes de programmation des adjudications ou des syndications. Il devrait être cohérent avec les objectifs stratégiques, comme l'augmentation de la durée moyenne de la dette ou la dette à refinancer dans moins d'un an, indicateurs fournissant un aperçu du risque du portefeuille projeté ou à un moment donné.

- **Principes de la stratégie**

La stratégie va reposer sur les éléments de base suivants pour assurer sa crédibilité :

- (i) **la transparence** fondée sur la publication, le respect du calendrier des émissions et de leurs résultats ainsi que la production d'une note de synthèse sur les projets financés par les titres publics de moyen et long terme ;
- (ii) **la régularité** permettant aux intervenants du marché de mieux structurer leurs portefeuilles et leurs actions et, au Trésor, de mieux capitaliser les avantages qu'offre le marché ;
- (iii) **la diversification** qui vise non seulement à bénéficier d'un allongement de la maturité moyenne des titres publics en variant les instruments, mais également de disposer d'un marché des titres publics liquides où les investisseurs peuvent facilement trouver la gamme de titres adaptée à leur demande.

II. CADRAGE BUDGETAIRE 2026-2028

Cette section présente, sur la base des perspectives macroéconomiques, les projections budgétaires des recettes et des dépenses totales de l'État, le déficit budgétaire qui en résulte, les sources permettant son financement ainsi que la couverture des autres charges de financement et de trésorerie sur la période 2026-2028.

La répartition intersectorielle des dépenses effectuée sur la base de ces projections tiennent compte des priorités stratégiques formulées plus haut. Elle est par ailleurs indicative à ce stade, et donc susceptible de subir des modifications en fonction de l'évolution de la conjoncture économique ou de l'apparition de nouvelles priorités stratégiques.

II.1. Rappels des hypothèses macroéconomiques

Les projections budgétaires sur la période 2026-2028 reposent sur des hypothèses macroéconomiques réalistes.

En 2026, la croissance économique devrait s'établir à 4,2% dont 4,3% pour le secteur non pétrolier. L'inflation sera de 3,5% et le déflateur du PIB de 2,2%, dont 2,4% au titre du PIB non pétrolier. En dollars US, le FMI projette le prix mondial du baril de pétrole à 62,38 et celui du gaz à 10,7. Le taux de change du dollar US est projeté à 605,8 FCFA.

Entre 2027 et 2028, l'activité économique resterait dynamique à un rythme moyen de 4,5%. L'inflation serait en deçà du seuil de convergence de la CEMAC, avec un taux projeté à 2,9% en moyenne. Par ailleurs, le prix mondial du baril de pétrole remonterait légèrement à 63,16 dollars US en moyenne, avec un dollar qui s'apprécierait légèrement pour se situer à un taux de change de 606,63 FCFA.

Tableau 26 : Hypothèses macroéconomiques clés sur la période 2026-2028

	2024	2025	2026	2027	2028
PIB nominal (en milliards)	32 974,0	35 020,0	37 311,0	39 751,0	42 619,0
Taux croissance (%)	3,5	3,9	4,2	4,2	4,8
Déflateur du PIB (%)	6,6	2,2	2,2	2,2	2,3
Inflation (%)	4,5	4,0	3,5	3,0	2,8
Taux de croissance réel du PIB non pétrolier (%)	4,5	4,2	4,3	4,5	4,6
Déflateur du PIB non pétrolier (%)	6,9	2,7	2,4	2,2	2,3
Production pétrolière (millions de barils)	21,380	19,810	20,870	22,130	22,650
Production de gaz (milliards de scf)	75,86	79,20	65,0	39,0	70,20
Prix mondial du baril de pétrole (\$ US)	79,17	66,94	62,38	62,73	63,59
Prix du gaz (\$ US)	10,9	12,5	10,7	9,1	8,1
Taux de change \$ US/FCFA	606,22	609,12	605,80	606,45	606,80

Source : Comité de cadrage

II.2. Projections des recettes budgétaires

En 2026, les recettes budgétaires de l'État sont projetées à 5 718,5 milliards, en augmentation de 283,8 milliards en valeur absolue et 5,2% en valeur relative par rapport à 2024. Ces recettes sont projetées en moyenne à 6 179,3 milliards entre 2027 et 2028, soit une légère hausse de 0,6%.

De manière spécifique, les recettes de l'État se décomposent comme suit :

Les recettes pétrolières sont projetées à 563,1 milliards en 2026, en baisse de 78,4 milliards (-12,2%) par rapport à 2025, du fait à la fois de la redevance pétrolière et gazière et de l'IS pétrolier. En effet, la redevance baisse de 495,5 milliards en 2025 à 423,8 milliards en 2026, tirée par la baisse des prix et du taux de change, tandis que l'IS pétrolier passe de 146 milliards en 2025 à 139,3 milliards en 2026.

À moyen terme, les recettes pétrolières s'établiraient à 559,0 milliards en moyenne entre 2027 et 2028, connaissant ainsi une légère baisse de 0,7% par rapport à 2026.

Les recettes non pétrolières sont prévues à 5 102,4 milliards en 2026 contre 4 702,9 milliards en 2025, en augmentation de 399,5 milliards (+8,5%). Elles sont composées des recettes fiscales de 3 435,5 milliards, des recettes douanières de 1 266,8 milliards et des recettes non fiscales de 400,0 milliards.

Les recettes fiscales et douanières augmentent globalement de 360,6 milliards par rapport à 2025, en raison de la dynamique de l'activité non pétrolière (+5,9%), de l'apurement progressif de la dette flottante (47,3 milliards dont 30 milliards pour la DGI) ainsi que d'un effort fiscal de 0,4% du PIB dont 0,3% du PIB pour la DGI et 0,1% du PIB pour la DGD.

Entre 2027 et 2028, les recettes internes non pétrolières sont projetées à 5 129,7 milliards en moyenne, en augmentation de 9,1% par rapport à 2026.

Les recettes non fiscales sont projetées à 400 milliards en 2026, soit une hausse de 38,9 milliards (10,8%) par rapport à 2025. Entre 2027 et 2028, ces recettes se situeraient en moyenne à 441,6 milliards, en augmentation de 10,4% par rapport à 2026.

Les **dons** sont répartis entre les dons-projets et les dons-programmes. Ils sont projetés à 53,1 milliards en 2026, en baisse de 37,3 milliards (-41,3%) par rapport à 2025, en raison de

l'achèvement du programme C2D. Entre 2027 et 2028, ces dons sont projetés à 49,2 milliards en moyenne soit une baisse 7,3%.

Tableau 27 : Évolutions des recettes et dons entre 2024-2028

Rubriques		Réal 2024	LFR 2025	Proj. 2026	Proj. 2027	Proj. 2028
Recettes pétrolières	MT (Milliards FCFA)	688,7	641,5	563,1	528,4	589,5
	Variation (%)	-21,5%	-6,9%	-12,2%	-6,2%	11,6%
Recettes des Impôts et taxes	MT (Milliards FCFA)	2 906,5	3 205,6	3 435,5	3 582,4	3 880,2
	Variation (%)	10,9%	10,3%	7,2%	4,3%	8,3%
Recettes douanières	MT (Milliards FCFA)	1 056,3	1 136,2	1 266,8	1 351,7	1 445,0
	Variation (%)	3,3%	7,6%	11,5%	6,7%	6,9%
Recettes non fiscales	MT (Milliards FCFA)	338,9	361,1	400,0	426,2	456,9
	Variation (%)	5,6%	6,6%	10,8%	6,5%	7,2%
Dons	MT (Milliards FCFA)	84,2	90,4	53,1	47,5	50,9
	Variation (%)	-39,6%	7,4%	-41,3%	-10,6%	7,2%
Total des recettes et dons	MT (Milliards FCFA)	5 074,6	5 434,8	5 718,5	5 936,1	6 422,6
	Variation (%)	1,9%	7,1%	5,2%	3,8%	8,2%

Source : DGB/MINFI

II.3. Projections des dépenses budgétaires 2026-2028

Les dépenses budgétaires de l'État sont projetées à 5 708,6 milliards en 2025 ; soit une augmentation de 62,2 milliards en valeur absolue et 1,1% en valeur relative par rapport à 2025. Entre 2027 et 2028, ces dépenses se situeraient à 5 966,5 milliards en moyenne, en augmentation de 257,9 milliards (+4,5%) par rapport à 2026. De manière détaillée :

- **les dépenses de personnel** augmentent de 40,7 milliards (+2,6%) passant de 1 566,6 milliards en 2025 à 1 607,3 milliards 2026. Entre 2027 et 2028, ces dépenses s'établiraient à 1 724,2 milliards en moyenne, soit une augmentation 7,3% par rapport à 2026 ;
- **les dépenses de biens et services** passent de 1 077,7 milliards en 2025 à 1 088,3 milliards en 2026, soit une augmentation de 10,6 milliards en valeur absolue et 1,0 % en valeur relative. Les dépenses de biens services sont projetées à 1 096,9 milliards en moyenne entre 2027 et 2028, en hausse de 0,8% par rapport à 2026 ;
- **les transferts et subventions** passent de 931,8 milliards en 2025 à 918,1 milliards en 2026, soit une diminution de 13,7 milliards (-1,5%) justifiée par le retrait de la subvention des prix des hydrocarbures à la pompe, au regard du faible niveau du cours mondial du baril de pétrole projeté à 62,38 dollars en 2026. La provision dédiée à la prise en charges des manques à gagner tarifaires sur le prix de l'électricité a été maintenue à son niveau de 2025 à 70 milliards. Entre 2027 et 2028, les dépenses de transferts s'établiraient en moyenne à 938,5 milliards, en augmentation de 2,2%.
- **les dépenses en capital** diminuent de 14,9 milliards (-0,9%) entre 2025 et 2026 passant de 1 639,2 milliards à 1 624,2 milliards. En particulier, les dépenses en capital sur ressources propres baissent de 61,3 milliards (-6,6%), et celles sur financement extérieur augmentent de 45,4 milliards (+6,5%). Cependant, les financements affectés à la poursuite du P2I et du Plan Intégré d'import-substitution ont été préservés de cette baisse. La part des dépenses en capital dans les dépenses totales passe ainsi de 29,0% en 2025 à 28,4% en 2026. Entre 2027 et 2028, les dépenses en capital sont projetées en moyenne à 1 707,5 milliards, en progression de 5,1% par rapport à 2026.

Tableau 28 : Évolutions des dépenses budgétaires entre 2024-2028

Catégorie		Réal 2024	LFR 2025	Proj. 2026	Proj. 2027	Proj. 2028
Titre 1 : Intérêts de la dette	MT (Milliards FCFA)	397,4	431,0	470,6	491,3	507,5
	Variation (%)	27,7%	8,5%	9,2%	4,4%	3,3%
Titre 2 : Dépenses de personnel	MT (Milliards FCFA)	1 522,4	1 566,6	1 607,3	1 683,9	1 764,4
	Variation (%)	12,2%	2,9%	2,6%	4,8%	4,8%
Titre 3 : Achats de biens et services	MT (Milliards FCFA)	1 355,5	1 075,3	1 085,8	1 097,1	1 091,1
	Variation (%)	13,7%	-20,7%	1,0%	1,0%	-0,6%
Titre 4 : Transferts et subventions	MT (Milliards FCFA)	1 046,6	931,8	918,1	938,4	938,7
	Variation (%)	-10,8%	-11,0%	-1,5%	2,2%	0,0%
Titre 6 : Charges exceptionnelles	MT (Milliards FCFA)	29,5	2,4	2,6	2,7	2,9
	Variation (%)	108,3%	-91,8%	6,5%	6,5%	7,2%
Titre 5 : Dépenses de capital	MT (Milliards FCFA)	1 162,3	1 639,2	1 624,2	1 676,4	1 738,5
	Variation (%)	11,9%	41,0%	-0,9%	3,2%	3,7%
TOTAL DES DEPENSES	MT (Milliards FCFA)	5 513,7	5 646,4	5 708,6	5 889,9	6 043,0
	Variation (%)	8,4%	2,4%	1,1%	3,2%	2,6%

Source : DGB/MINFI

II.4. Déficit budgétaire et financement

En mettant en relation les projections des recettes propres de l'Etat et ses dépenses, déduction faite des remboursements des crédits de TVA, il se dégage un déficit budgétaire global de 74,1 milliards en 2026 contre 295,6 milliards en 2025 ; soit une diminution du besoin de financement budgétaire de 221,5 milliards. Au cours de la période 2027-2028, le solde budgétaire devrait être excédentaire de 128,9 milliards en moyenne.

Les autres charges de financement et de trésorerie de l'État, en dehors du financement budgétaire, concernent le remboursement de la dette et le paiement des arriérés. En 2026, l'ensemble des charges liées à ces opérations est évalué à 2 050,2 milliards contre 2 318,2 milliards en 2025 soit une baisse de 68,0 milliards, justifiée essentiellement par le poste relatif à l'apurement des restes à payer du trésor et de la dette flottante. Entre 2027 et 2028, les opérations liées au remboursement de la dette de l'État et au paiement des arriérés sont projetées à 1 839,5 milliards en moyenne, en diminution de 18,3%.

Afin de pouvoir couvrir ses besoins de financement, évalués globalement à 2 124,3 milliards en 2026, y compris le remboursement des crédits de TVA de 84 milliards, le Gouvernement va recourir aux tirages extérieurs sur prêts-projets (824,4 milliards), aux appuis budgétaires (157,6 milliards), aux émissions de titres publics (350 milliards), au tirage de ses réserves bancaires à la BEAC (184,3 milliards) et surtout à important emprunt extérieur de 650 milliards.

II.5. Contraintes et risques budgétaires 2026-2028

Le Cadrage budgétaire sur la période 2026-2028 reste exposé à divers facteurs de risques qui pourraient impacter les projections de recettes, des dépenses et des financements qui ont été réalisées. Ces risques découlent des facteurs macroéconomiques, financiers et institutionnels.

Du point de vue macroéconomique, la dynamique de croissance projetée à moyen terme est adossée sur la mise en œuvre de divers programmes et projets dont le P2I, le PIISAH et le barrage de Nachtigal. Ainsi, un retard ou une efficacité limitée dans la mise en œuvre de ces réformes structurelles, remettrait en cause les projections de croissance et en conséquence celles des recettes fiscales. À cela s'ajoute également, les risques d'apparition de nouveaux chocs économiques, dans un contexte mondial incertain, marqué notamment par la poursuite des crises géopolitiques sur fond de guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine d'une part, et les BRICS d'autre part.

Sur le plan institutionnel, l'adhésion sociale et l'impact des mesures fiscales nouvelles pourraient être limités dans un contexte électoral. Ce qui entraînerait des décalages dans les projections de recettes internes non pétrolières. Aussi, l'entrée en vigueur en 2026 de la loi sur la fiscalité locale, entraîneraient une baisse de recettes importantes pour le budget de l'État de 100 milliards (0,3% du PIB), et 150 milliards (0,4% du PIB) en 2027 et 2028.

La situation sécuritaire continue de faire peser un risque important sur le budget de l'Etat, du fait du caractère imprévisible de l'ampleur des dépenses y relative. Il en est de même de la fragilité financière des entreprises du secteur de l'électricité, qui pourrait, comme par le passé, nécessiter des interventions d'urgence de la part de l'Etat.

Au plan financier, le resserrement des conditions financières sur le marché financier intérieur notamment la profondeur du marché domestique et les taux d'intérêt, continuent de peser sur les capacités de l'État à mobiliser des financements par des émissions des titres publics. De même, il réside un risque non négligeable sur l'emprunt extérieur de 650 milliards envisagé successivement en 2026 et 2027, compte tenu des incertitudes économiques et financières au niveau mondial. Enfin, le non-respect des conditionnalités du Programme Économique et Financier pourrait entraîner le report des décaissements des appuis budgétaires des partenaires au développement.

CONCLUSION

En dépit de la persistance des effets négatifs de la crise russo-ukrainienne et des conflits dans le Proche et Moyen-Orient, l'économie camerounaise reste dynamique.

Pour ce qui est des finances publiques, la situation d'exécution budgétaire à fin mars 2025 affiche un niveau de ressources de 1 507,7 milliards, en diminution de 3,5% par rapport à la même période de 2024. Les charges exécutées sur la même période s'élèvent à 957,5 milliards, contre 1 332,7 milliards un an plus tôt, soit une diminution de 375,2 milliards (-28,2%). Les ressources enregistrent un taux de réalisation de 82,2% par rapport à l'objectif trimestriel.

Les orientations stratégiques des politiques publiques pour la période 2026-2028 portent prioritairement sur : (i) la réduction du déficit énergétique à travers la mise en service du Projet de Nachtigal ; (ii) la poursuite de l'intensification de la production locale des produits de première nécessité au travers de l'implémentation à la fois du Programme d'Impulsion Initial et du Plan Intégré d'Import-Substitution Agricole et Halieutique (PIISAH).

L'orientation globale de la politique du Gouvernement en matière de finances publiques sur le prochain triennat demeure la consolidation budgétaire, en cohérence avec le Programme Économique et Financier conclu avec le FMI et la mise en œuvre des objectifs prioritaires de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30).

Le solde budgétaire primaire non pétrolier estimé à -1,4% du PIB en 2025, devrait poursuivre sa tendance baissière pour se situer à -0,4% du PIB en 2026, à -0,2% en 2027, puis à +0,5% du PIB en 2028. Sous cette trajectoire, le stock de la dette publique devrait être maintenu en deçà de 50% du PIB sur la période 2026-2028.

Sur la base des hypothèses macroéconomiques et des efforts envisagés en vue de la maîtrise des déficits, les projections des ressources budgétaires totales de l'État en 2026 sont de 5 718,5 milliards, en augmentation de 5,2% par rapport à 2025. À moyen terme, ces ressources s'établiraient à 6 179,3 milliards en moyenne entre 2027 et 2028. En ce qui concerne les dépenses budgétaires de l'État, elles sont projetées à 5 708,6 milliards en 2026 ; soit une augmentation de 1,1% par rapport à 2025. Entre 2026 et 2027, ces dépenses se situeraient à 5 966,5 milliards en moyenne, en augmentation de 4,5% par rapport à 2026.

Sur cette base, il se dégage un déficit budgétaire global de 74,1 milliards en 2026 contre 295,6 milliards en 2025 ; soit une diminution de 221,5 milliards des besoins de financement budgétaire. Au cours de la période 2027-2028, le solde budgétaire devrait être excédentaire de 128,9 milliards en moyenne.

Pour faire face à ce déficit et aux autres charges de financement évaluées à 2 050,2 milliards, la politique de financement et d'endettement devrait rester ambitieuse, mais prudente. Elle devrait, en plus de la mobilisation de l'épargne nationale, viser la recherche des emprunts concessionnels et des financements innovants, tout en préservant les intérêts financiers et la souveraineté économique de l'État.

ANNEXES

Annexe 1-A : TOFE 2026-2028 (milliards de FCFA)

TABLEAU 1 : TOFE 2026-2028 (NBE 2019)

(En milliards de FCFA)	Réal. 2024	Ecrat 2025 (CBMT 24-26)	Proj. 2025 DOB	PLFI 2025	PLFR 2025	Proj. 2026 CBMT 25-27	Proj. 2026	Proj. 2027	Proj. 2028
Total ressources	6 535,5	-677,0	7 278,9	7 201,7	7 250,8	7 669,0	7 846,2	7 884,8	8 043,8
Recettes internes et dons	5 074,6	-160,4	5 677,4	5 684,5	5 548,1	5 434,8	5 876,0	5 718,5	5 936,1
Recettes pétrolières	688,7	-112,9	909,2	828,3	734,8	641,5	609,5	563,1	528,4
Recettes non pétrolières	4 301,7	-28,0	4 687,4	4 765,5	4 722,9	4 702,9	5 214,8	5 102,4	5 360,2
Recettes fiscales	3 962,8	-35,9	4 346,7	4 410,7	4 361,8	4 341,8	4 829,9	4 702,3	4 934,1
Impôts et taxes	2 906,5	2,4	3 174,4	3 205,6	3 217,8	3 205,6	3 538,2	3 435,5	3 582,4
Dont Transfer fiscalité CTD		0,0	60,0	60,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
Caisse dépôt et consignation		0,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
Recettes douanières	1 056,3	-38,3	1 172,3	1 205,1	1 144,0	1 136,2	1 291,7	1 266,8	1 351,7
Recettes non fiscales	338,9	7,9	340,6	354,8	361,1	361,1	384,8	400,0	426,2
Dons	84,2	-19,6	80,8	90,7	90,4	90,4	51,8	53,1	47,5
Projets	35,1	-3,0	40,8	40,9	40,6	40,6	43,3	44,6	47,5
Programme	49,1	-16,6	40,0	49,8	49,8	49,8	8,5	8,5	50,9
Dont Appui budgétaire UE	0,0	0,0	9,8	9,8	9,8	9,8	8,5	8,5	8,5
Financement Brut	1 460,8	-516,6	1 601,5	1 517,2	1 702,7	2 234,2	1 970,2	2 166,2	2 107,7
Prêts projet	575,6	-207,6	1 171,8	839,7	840,0	775,0	895,3	824,4	878,3
Appuis budgétaires PEF	70,2	-164,8	0,0	165,0	165,0	214,0	0,0	120,0	0,0
Dont FMI	44,0	-45,0	0,0	45,0	45,0	90,0	0,0	0,0	0,0
UE		0,0							
AFD	26,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BM		-120,0		120,0	120,0	124,0		120,0	
BAD		0,0							
Autres		0,0							
Emission des titres Pub. (MLT)	281,5	1,5	310,0	300,0	380,0	350,0	385,0	350,0	350,0
Dont obligations islamiques (soukous)		0,0							
Financement bancaire (hors titres pub)	32,6	-22,8	119,7	136,6	136,6	356,1	262,4	184,3	208,2
Autres emprunts à l'extérieur	441,9	-25,1			330,0		390,0	650,0	99,5
Dont Fonds Vert		0,0							
DTS FMI	8,6	8,6							
Financement exceptionnel	50,4	-106,5	0,0	76,0	181,1	209,1	37,6	37,6	21,2
Dont FMI (FRD)	28,0	-27,0			56,0	84,0			
BM (PforP-PRSEC)	4,4	-31,6		76,0	76,3	76,3	37,6	37,6	22,2
BAD (PARPAC)	18,0	0,1							
BAD (PARSEC)	0,0	-48,0							
Dépenses totales et prêts nets	6 530,2	-682,2	7 278,9	7 201,7	7 250,8	7 669,0	7 846,2	7 884,8	8 043,7
Dépenses courantes	3 954,0	388,0	3 427,5	3 698,0	3 535,2	3 576,2	3 614,8	3 613,8	3 722,2
Titre 2: Dépenses de personnel	1 522,4	34,6	1 448,3	1 663,4	1 586,6	1 566,6	1 680,3	1 607,3	1 683,9
Titre 3: Achats de biens et services	1 355,5	436,0	1 044,7	997,5	1 025,3	1 073,5	1 016,0	1 085,8	1 097,1
Dont FINEX	110,9	-3,0	121,9	122,2	122,2	122,2	130,2	130,2	138,7
Etudes/Maîtrises œuvre	35,6	18,7	15,9	18,0	17,9	17,9	19,1	19,0	20,3
Titre 4: Transferts et subventions	1 046,6	-109,8	932,0	1 034,7	920,8	931,8	915,9	918,1	938,4
Dont Décentralisation en fonct. (DGD-BF)		0,0							
Transferts en capital	128,8	-44,3	206,5	185,6	195,0	196,0	207,8	208,8	222,5
Décentralisation en Inv. (DGD-BIP)		0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	22,5
Titre 6: Charges exceptionnelles	29,5	27,2	2,4	2,4	2,4	2,4	2,6	2,6	2,9
Titre 5: Dépenses de capital	1 162,3	-231,8	1 998,0	1 651,4	1 650,2	1 639,2	1 744,5	1 624,2	1 676,4
Dépenses s/financements exter.	499,7	-207,6	1 090,6	758,4	758,4	693,4	808,3	738,8	787,1
Dépenses s/ressources propres	534,1	-112,7	875,3	850,1	876,8	930,8	920,2	869,5	872,3
Programme Intégré d'Import Substitution (PIISA)	0,0	0,0	50,0	50,0	50,0	50,0	53,3	50,0	50,0
Programme Impulsion Initiale (P2I)		-30,0	50,0	30,0	30,0	30,0	31,9	30,0	30,0
Dépenses de Participation/restructuration	128,5	88,5	32,1	42,9	15,0	15,0	16,0	16,0	18,3
Dont Prêts nets	0,0	0,0							
Service de la Dette	1 413,9	-838,4	1 853,4	1 852,4	2 065,5	2 453,7	2 487,0	2 646,8	2 645,1
Service de la dette extérieure	962,4	137,4	829,0	877,0	941,0	995,0	1 055,0	1 152,6	1 487,3
Principal	710,8	67,8	649,0	679,0	729,0	729,0	799,0	825,2	1 127,7
Dont Remboursement FMI	103,5	103,5							1 076,5
Eurobonds	-30,9		30,9	30,9	32,3	32,3			
Intérêts	251,6	69,6	180,0	198,0	212,0	266,0	256,0	327,4	359,6
Service de la dette intérieure	451,6	-975,8	1 024,4	975,4	1 124,5	1 458,7	1 432,0	1 494,2	1 157,8
Principal	320,9	-347,3	541,3	470,1	666,7	860,1	917,0	971,9	767,1
Dont OTA / ECMR	148,5	148,5		47,0	183,6	158,2	262,2	529,1	5413
Dette structure bancaire	109,7	109,7			62,4	65,9	56,2	89,0	510
Cessions des créances	0,0				44,9	44,9	50,1	41,1	56,0
Dette structure non bancaire	141,6	141,6			159,7	101,0	178,8	77,0	98,0
Correspondants	-74,8	-94,5			50,0	20,0	50,0	20,0	20,0
Accumulation nette des dépôts	32,0	-87,7		177,7	280,4	262,4	213,5	190,3	208,2
Remboursement avance consolidaée BEAC	0,0				14,4	14,4	14,4	14,4	14,4
Réduction encours BTA	-36,1	-199,1	0,0		0,0	0,0	104,6		
Intérêts	145,9	7,7	156,4	155,0	166,2	165,1	182,9	143,2	131,7
Credits de TVA	49,2	-34,8	84,0	84,0	84,0	84,0	84,0	84,0	84,0
Reste à payer Trésor/Dette non structurée CAA	-64,5	-601,5	242,7	266,2	207,5	349,5	207,0	295,0	175,0
Dont Variation des Restes à Payer Trésor	-115,8	-582,8	117,7	85,0	80,0	222,0	80,0	200,0	110,0
Dette non structurée CAA	1,3	-18,7	20,0	17,0	17,0	17,0	17,0	15,0	15,0
Dette flottante	50,0	0,0	105,0	164,2	110,5	110,5	110,0	80,0	50,0
Capacité (+)/Besoin de financement (-)	5,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire non pétrolier (dons compris)	-779,6	-169,0	-741,3	-577,1	-456,0	-506,0	-176,7	-166,5	-74,9
Solde primaire non pétrolier (% PIB, dont compris)	-2,4	-0,4	-2,2	-1,7	-1,3	-1,4	-0,5	-0,4	-0,2
Solde global (base ordre, dont compris)	-488,4	-359,1	-168,5	-101,8	-99,5	-295,6	-6,0	-74,1	-37,8
Solde global (% PIB, base ordre, dont compris)	-1,5	-1,1	-0,5	-0,3	-0,3	-0,8	0,0	-0,2	0,7
Solde global (Milliards FCFA, base caisse, dont compris)	-423,9	242,4	-411,2	-368,0	-307,0	-645,1	-213,0	-369,1	-212,8
Solde global (% PIB, base caisse, dont compris)	-1,3	0,9	-1,2	-1,1	-0,9	-1,8	-0,6	-1,0	0,4
Solde budgétaire de référence CEMAC	-1,3	-0,6	-0,3	-0,4	-0,1	-0,4	0,3	0,1	0,6
Recettes non pétrolières nettes des remboursements des crédits de TVA	4 252,5	6,8	4 603,4	4 681,5	4 638,9	4 618,9	5 130,8	5 018,4	5 276,2
Pression fiscale	12,9%	-0,7%	13,7%	14,0%	13,7%	13,2%	14,2%	13,7%	13,7%
Soutenabilité Dép. personnel	38,9%	0,9%	34,0%	38,4%	37,1%	36,8%	35,4%	34,8%	34,7%
PIB nominal	32 975,0		33 513,0	33 421,0	33 975,0	35 020,0	36 211,0	37 311,0	39 751,0
Taux croissance (%)	3,5		4,9	4,4	4,2	3,9	4,1	4,2	4,8
Déflateur du PIB	6,6		2,1	2,7	2,2	2,2	2,4	2,2	2,3
Taux croissance nominal PIB non pétrolier (%)	10,9		7,1	7,6	7,0	6,9	7,2	6,7	6,9

Annexe 2-B : TOFE 2026-2028 (% PIB)

TABLEAU 2 : Profils des recettes et des dépenses 2021-2028

(En % du PIB)	2021			2022			2023			2024			2025			2026		2027		2028		
	LFR	Est.	Réäl.	LFI	NBE 2003	LFR NBE 2019	Réäl. NBE 2003	LFR	Est.	Réäl.	PLFI	PLFR	Est.	Réäl.	CBMT 24-26	Proj. DOB	PLFI	PLFR	CB 25-28	Proj.	Proj.	
Total ressources	23,0	21,7	20,1	21,1	21,9	21,9	21,4	22,3	22,7	21,0	21,3	23,1	22,0	19,8	21,7	21,5	21,3	21,9	21,7	21,1	20,2	18,4
Recettes internes et dons	14,6	13,8	14,3	15,1	15,6	15,6	16,3	16,2	16,6	16,7	16,6	16,8	16,3	15,4	16,9	17,0	16,3	15,5	16,2	15,3	14,9	15,1
Recettes pétrolières	2,2	1,9	1,9	2,1	3,0	3,0	3,5	2,9	3,0	2,9	2,6	2,6	2,4	2,1	2,7	2,5	2,2	1,8	1,7	1,5	1,3	1,4
Recettes non pétrolières	12,1	11,6	12,1	12,5	12,1	12,1	12,4	13,0	13,3	13,3	13,7	13,9	13,6	13,0	14,0	14,3	13,9	13,4	14,4	13,7	13,5	13,6
Recettes fiscales	11,3	10,9	11,4	11,6	11,3	11,3	11,5	12,1	12,3	12,2	12,7	12,8	12,6	12,0	13,0	13,2	12,8	12,4	13,3	12,6	12,4	12,5
Impôts et taxes	8,0	7,7	8,0	8,2	8,1	8,1	8,3	8,8	9,0	8,8	9,2	9,3	9,1	8,8	9,5	9,6	9,5	9,2	9,8	9,5	9,4	9,5
Dont Transfert fiscalité CTD															0,4	0,4	0,4	0,0	0,4	-0,3	-0,4	-0,4
Recettes douanières	3,3	3,2	3,4	3,4	3,2	3,2	3,3	3,3	3,3	3,4	3,4	3,5	3,4	3,2	3,5	3,6	3,4	3,2	3,6	3,4	3,4	3,4
Recettes non fiscales	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	1,1	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1
Dons	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1
Projets	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Programmes	0,1	0,1	0,1	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Dont Appui budgétaire UE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement Brut	8,5	7,9	5,8	6,0	6,3	6,3	5,1	6,1	6,1	4,3	4,8	6,3	5,7	4,4	4,8	4,5	5,0	6,4	5,4	5,8	5,3	3,3
Prêts projet	2,9	2,8	1,6	2,8	2,8	2,8	2,3	2,7	2,7	1,6	2,9	2,5	2,5	1,7	3,5	2,5	2,5	2,2	2,2	2,5	2,2	2,2
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	0,9	0,7	0,8	1,4	1,2	1,2	1,0	0,8	0,8	0,5	0,4	0,8	0,4	0,2	0,0	0,5	0,5	0,6	0,0	0,3	0,0	0,0
Emission des titres	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,8	1,5	1,5	1,5	1,2	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,1	1,0	1,1	0,9	0,9	0,8
Financement bancaire	0,5	0,4	0,0	0,4	0,3	0,3	0,0	0,9	0,9	0,5	0,2	0,2	0,2	0,1	0,4	0,4	0,4	1,0	0,7	0,5	0,5	0,2
Autres emprunts	1,9	1,8	1,8	0,0	0,7	0,7	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	1,5	1,5	1,3	0,0	0,0	0,0	0,9	1,1	1,7	1,6	0,0
Financements exceptionnels	0,9	0,8	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5	0,3	0,2	0,0	0,2	0,5	0,6	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses totales	22,0	21,3	20,0	20,8	21,8	21,8	21,4	21,7	22,1	20,1	21,3	23,1	22,0	19,7	21,7	21,5	21,3	21,9	21,5	21,1	20,2	18,4
Dépenses courantes	10,0	9,7	11,2	9,7	10,8	12,0	11,7	11,5	11,7	12,5	11,1	11,4	10,9	11,9	10,2	11,1	10,4	10,2	10,0	9,7	9,4	8,9
Dépenses de personnel	4,4	4,3	4,3	4,2	4,3	4,4	4,3	4,5	4,5	4,5	4,6	4,8	4,6	4,6	4,3	5,0	4,7	4,5	4,6	4,3	4,2	4,1
Achats de biens et services	3,0	2,9	4,0	3,0	2,7	3,1	3,2	3,1	3,1	4,0	3,2	2,9	2,8	4,1	3,1	3,0	3,0	3,1	2,8	2,9	2,8	2,6
Dont FINEX	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3
Etudes/Maîtrises œuvre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Transferts et subventions	2,6	2,5	3,0	2,5	3,7	4,5	4,2	4,0	4,1	3,9	3,3	3,7	3,4	3,2	2,8	3,1	2,7	2,7	2,5	2,5	2,4	2,2
Dont transferts en capital	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5	0,1	0,6	0,6	0,5	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5
Décentralisation (DGD)	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges exceptionnelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses de capital	5,6	5,4	4,3	5,6	5,2	4,1	4,6	3,9	4,0	3,5	4,6	4,5	4,0	3,5	6,0	4,9	4,9	4,7	4,8	4,4	4,2	4,1
Dépenses s/financement exter.	3,0	2,9	1,8	2,9	2,9	2,5	2,5	2,5	2,5	1,4	2,7	2,3	2,2	1,5	3,3	2,3	2,2	2,0	2,2	2,0	2,0	2,0
Dépenses s/ressources propres	2,4	2,3	2,3	2,5	2,3	1,5	2,1	1,3	1,4	2,0	1,8	2,1	1,7	1,6	2,6	2,5	2,6	2,7	2,5	2,3	2,2	2,1
Dont Reports	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Programme Intégré d'Import Substitution (PISA)	0,1	0,1	0,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Programme Impulsion Initiale (P2I)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses de participation/restructuration	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêt nets	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Service de la Dette	6,4	6,2	4,5	5,6	5,8	5,8	5,1	6,3	6,4	4,2	5,7	7,2	7,1	4,3	5,5	5,5	6,1	7,0	6,8	7,1	6,7	5,4
Service de la dette extérieure	3,7	4,0	2,9	2,6	2,5	2,5	2,7	2,4	2,4	1,9	2,6	2,6	2,6	2,9	2,5	2,6	2,8	2,8	2,9	3,1	3,7	3,4
Principal	2,9	3,0	2,3	2,0	1,9	1,9	2,1	2,4	2,4	1,9	2,1	2,1	2,0	2,2	1,9	2,0	2,1	2,1	2,2	2,2	2,8	2,5
Intérêts	0,8	0,9	0,7	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,8	0,5	0,6	0,6	0,8	0,7	0,9	0,9	0,9
Service de la dette intérieure	2,8	2,2	1,5	3,0	3,3	3,3	2,4	3,9	4,0	2,3	3,0	4,6	4,5	1,4	3,1	2,9	3,3	4,2	3,8	4,0	2,9	2,0
Principal	1,8	1,3	1,5	2,0	2,1	2,1	1,7	1,9	1,9	2,0	1,6	2,1	2,1	1,0	1,6	1,4	2,0	2,5	2,5	2,6	1,9	1,1
Intérêts	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3
Credits de TVA	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,1	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Restes à payer/Arriérés intérieurs (y compris Remboursement dette marcheuses)	0,4	0,4	-0,5	0,4	0,5	0,5	0,3	1,3	1,3	-0,2	0,7	1,7	1,7	-0,2	0,7	0,8	0,6	1,0	0,6	0,8	0,4	0,3

Annexe 4-a : Détail des projets PIP 2026-2028 à lancer en 2025

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total	Contribution de l'Etat	Durée de mise en œuvre		Maître d'ouvrage
			(en milliards FCFA)	(en milliards FCFA)	Début	Fin	
Projets PIP à lancer en 2025							
1	Construction du Shekinah Palace Douala Bonanjo	PRIVE	220		2025	2028	MINTOUL
2	Développement d'une Zone Industrielle Intégrée au Port de Kribi : phase 1	PPP	292		2025	2030	MINT
3	Réhabilitation de l'aéroport de Bertoua, Kribi, Tiko	MOP	72	72	2025	2028	MINT/CCAA
4	Projet de construction de la route Ebolowa-Akom2-Kribi	MOP	108	108	2025	2028	MINTP
5	Projet de réhabilitation de la route Babadjou-Bamenda : Section 5 : Traversée urbaine de Bamenda (6,5 km)	MOP	30	30	2025	2026	MINTP
6	Projet de Réhabilitations de la Route Edéa-Kribi (110km) : section Edéa-Kribi	MOP	102	102	2025	2028	MINTP
7	Réhabilitation de la route Nationale N°1 : Ngoundéré-Garoua	MOP	166	166	2025	2028	MINTP
8	Projet de réhabilitation de la route Ngatt-Febadi-Likok	MOP	131	131	2025	2029	MINTP
9	Projet d'Aménagement de la route Douala-Bafoussam	MOP	147	147	2025	2029	MINTP
10	Construction d'une centrale solaire de 30 MWc + 25 MWh de stockage à Garoua	PPP	54	0	2025	2026	MINEE
11	Programme de sécurité de l'eau au Cameroun (SEWASH)	MOP	115	115	2025	2028	MINEE
12	Projet de construction et de réhabilitation de la station d'adduction d'eau potable de Japoma à Douala	MOP	64	64	2025	2028	MINEE
13	Construction de la ligne transport de l'énergie électrique 225 kv KPDC-PAK	PPP	42	0	2025	2026	MINEE/PAK
14	Construction des universités de Bertoua, Ebolowa, Garoua	MOP	280	280	2025	2028	MINESUP
15	Projet de mobilité urbaine dans la ville de Douala	MOP	137	137	2025	2029	MINHDU
16	Création de la ville nouvelle de MASSOUMBOU – DIWOM : (Phase 1+ voie d'accès)	MOP	200	200	2025	2027	MINHDU/MAETUR
17	Technopole agroindustrielle de wassa babouté	PPP	120		2025	2029	MINMIDT
18	Construction de deux usines d'huile et d'Hévéa par CDC: une huilerie et une usine de transformation de l'hévéa	MOP	39	39	2025	2029	MINADER
19	Projet de Développement de la Chaîne de Valeur Riz-BID (RVCDP)	MOP	108	108	2025	2031	MINADER
20	Projet d'aménagement des terres et d'installation des grands producteurs agricoles dans la Plaine Centrale	MOP	351	351	2025	2031	MINADER

Détail des projets PIP 2026-2028 proposés pour lancement à partir de 2026

Il s'agit des projets du PIP 2026-2028 proposés pour lancement à partir de 2026. A ce titre, 11 projets sont proposés au lancement en 2026 dont 02 en PPP, 11 projets en 2027 dont 06 en PPP et 09 projets proposés au lancement à partir de 2028 dont 06 en PPP.

Annexe 5 : Détail des projets PIP 2026-2028 à lancer en 2026

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total (en milliards FCFA)	Contribution de l'Etat (en milliards FCFA)	Durée de mise en œuvre		Maitre d'ouvrage
					Début	Fin	
Projets PIP à lancer à partir de 2026							
1	Projet de construction de 1000 Km de ligne de distribution de l'électricité dans la région de l'Adamaoua	MOP	75	75	2026	2029	MINEE
2	Projet de construction d'une centrale thermique à Gaz à Limbe et la ligne de transport associée	PPP	229		2026	2028	MINEE
3	Projet de réhabilitation et extension de capacité du système de traitement et de distribution d'eau pour les villes de Buea, Tiko Et Mutengene	MOP	68	68	2026	2030	MINEE
4	Projet de construction de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen (section urbaine)	MOP	434	434	2026	2030	MINHDU
5	Projet de construction du tronçon T3 de la voie de contournement de Yaoundé (Nkozoa-Minkoameyos l=22,8 km)	MOP	229	229	2026	2029	MINHDU
6	Projet villes et gestion Foncières Durables (PVGFD)	MOP	115	115	2026	2031	MINHDU
7	Expansion du réseau de CAMAIR-CO	MOP	95	95	2026	2030	MINT
8	Construction du Port en Eau Profonde de Limbé	PPP	400		2026	2033	MINT
9	Projet de réhabilitation de l'aéroport international de Douala : composante aérogare	MOP	90	90	2026	2029	MINT
10	Construction de l'autoroute Yaoundé-Douala (phase 2)	MOP	1072	1072	2026	2031	MINTP
11	Projet de développement des capacités industrielles pour les armées (construction d'une usine de munition/cartoucherie, d'un laboratoire scientifique, d'une usine de textile/fabrication d'effets militaires)	MOP	116	116	2026	2030	MINDEF

Annexe 6 : Détail des projets PIP 2026-2028 à lancer en 2027

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total (en milliards FCFA)	Contribution de l'Etat (en milliards FCFA)	Durée de mise en œuvre		Maitre d'ouvrage
					Début	Fin	
Projets PIP à lancer à partir de 2027							
21	Aménagement de 10 000 Hectares de Zones Hydro-Agricoles dans la localité de Logone Birni	MOP	130	130	2027	2029	MINADER
2	Construction du barrage hydro-électrique et solaire de Bini A Warak	PPP	213		2027	2029	MINEE
3	Construction d'une raffinerie de bitume à Kribi	PPP	176		2027	2029	MINEE

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total	Contribution de l'Etat	Durée de mise en œuvre		Maitre d'ouvrage
			(en milliards FCFA)	(en milliards FCFA)	Début	Fin	
4	Mégaprojet d'Alimentation en Eau potable de la ville de Douala et reconfiguration du système d'alimentation en eau potable de la ville	MOP	746	746	2027	2030	MINEE
5	Multiphase Programmatic Approach (MPA) Composante 2: Renforcement et extension du réseau de transport	MOP	300	300	2027	2029	MINEE
6	Programme de développement de l'agro-industrie dans le Septentrion phase 1: Construction des barrages collinaires à buts multiples	MOP	68	68	2027	2029	MINEE
7	Projet d'aménagement hydroélectrique de Kikot et lignes associées	PPP	872	200	2027	2032	MINEE
8	Construction des centrales hydroélectrique et solaire de Mbakaou et les lignes associées	PPP	566	85	2027	2029	MINEE
9	Projet de réhabilitation de 350 stations SCANWATER sur toute l'étendue du territoire national	MOP	91	91	2027	2031	MINEE
10	projet d'exploitation de la bauxite de MINIM MARTAP	PPP	185		2027	2030	MINMIDT
11	Construction du Chemin de fer Mbalam Kribi	PPP	3000	600	2027	2033	MINT

Annexe 7 : Détail des projets PIP 2026-2028 à lancer en 2028

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total	Contribution de l'Etat	Durée de mise en œuvre		Maitre d'ouvrage
			(en milliards FCFA)	(en milliards FCFA)	Début	Fin	
Projets PIP à lancer à partir de 2028							
1	Projet de développement des ceintures agricoles autour des grandes villes du Cameroun	MOP	50	50	2028	2033	MINADER
2	Aménagement hydroélectrique de Grand Eweng et lignes associées	PPP	1902	57	2028	2035	MINEE
3	Construction des centrales hydroélectrique et solaire de Minkouma et les lignes associées	PPP	310	10	2028	2033	MINEE
4	Construction de la centrale hydroélectrique de Chollet et des lignes associées	PPP	1300	-	2028	2035	MINEE
5	Mise en place d'une unité de production d'engrais chimique	PPP	500		2028	2030	MINMIDT
6	Construction du chemin de fer Edéa – Kribi - Lolabé	PPP	400		2028	2034	MINT
7	Construction du chemin de fer Ngaoundéré - Ndjamené	PPP	4000		2028	2035	MINT
8	Digue Road sur le fleuve Logone	MOP	1150	1150	2028	2035	MINTP
9	BRT Yaoundé	MOP	32	32	2028	2032	MINTP